

Promouvoir la résilience et la reprise des exportations canadiennes

Rapport annuel
2022-2023



2022-2023

Promouvoir la résilience
et la reprise des
exportations canadiennes

3

L'année en
un coup d'œil

8

Message du
président
du conseil
d'administration
de la CCC

10

Message du
président-
directeur général
de la CCC

12

Approche GÀG

Secteurs d'activité

Services
complémentaires

17

Piliers
stratégiques
et résultats

Accroître les
exportations
canadiennes grâce
au commerce inclusif

Apporter de la
valeur au Canada
par l'excellence
opérationnelle

Accroître l'apport
de la CCC en
mettant l'accent sur
les considérations
environnementales,
sociales et de
gouvernance (ESG)

36

Commentaires
et analyse de
la direction

58

États financiers

103

Gouvernance
d'entreprise
et leadership

113

Glossaire



Pour de plus amples renseignements

Corporation commerciale canadienne
350, rue Albert, bureau 700
Ottawa (Ontario) K1A 0S6

Tél. : 1-613-996-0034 | Téléc. : 1-613-995-2121

Sans frais au Canada : 1-800-748-8191

Site Web > ccc.ca

Inscrivez-vous pour accéder à l'Outil de recherche
d'appels d'offres internationaux > gbof.ca/fr

Questions à propos de nos services

Département de marketing de la CCC

Courriel > info@ccc.ca

Relations avec les médias

Courriel > communications@ccc.ca

La Corporation commerciale canadienne et son logo sont des marques de commerce de la Corporation commerciale canadienne. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. L'information présentée peut être modifiée sans préavis. La Corporation commerciale canadienne n'assume aucune responsabilité pour les inexactitudes qui pourraient se trouver dans le présent rapport.

© Corporation commerciale canadienne, 2023.

Tous droits réservés.

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars canadiens.

L'année en un coup d'œil

- 4 Impact sur l'économie canadienne
- 6 Une portée mondiale
- 6 Contribution à l'agenda international du Canada



Impact sur l'économie canadienne

La CCC opère au carrefour du commerce et des relations internationales pour aider les entreprises canadiennes à réussir sur les marchés publics étrangers complexes et très concurrentiels. La Corporation facilite les exportations de divers secteurs afin d'offrir des avantages économiques positifs aux entreprises canadiennes et à leurs employés grâce à des flux de revenus internationaux et à la création et au maintien d'emplois canadiens.

En 2022-2023, la CCC a aidé **plus de 750** entreprises canadiennes¹ dont **plus de 75 % étaient des PME**, à obtenir **2,26 milliards de dollars** en nouveaux contrats d'exportation. La Corporation a exporté avec succès pour **3,55 milliards de dollars** de biens et de services du Canada vers des pays du monde entier, ce qui a contribué à la création ou au maintien de milliers d'emplois (environ 13, 430) au Canada.

Impact global

Valeur des contrats signés (VCS)

2,26 milliards

de dollars de nouveaux contrats GÀG pour les entreprises canadiennes avec des gouvernements étrangers.

Opérations commerciales (OC)

3,55 milliards

de dollars d'exportations par les entreprises canadiennes des contrats internationaux de la CCC².

Emplois soutenus au Canada

13 434

Entreprises canadiennes desservies

761

Les entreprises desservies sont les exportateurs sous contrat GÀG, les entreprises que la CCC a soutenues dans le cadre de diverses poursuites d'opportunités internationales mais qui ne sont pas encore sous contrat, ainsi que les entreprises auxquelles la CCC a fourni un service d'orientation ou de conseil. Parmi les entreprises canadiennes desservies, 75 % sont des PME.

- 1 Ce document fait référence aux entreprises et aux clients canadiens. La portée de la CCC auprès de l'industrie canadienne va bien au-delà des clients canadiens qu'elle a sous contrat (143), plusieurs d'entre eux faisant appel aux services de plus d'un secteur d'activité de la CCC. Les 750 entreprises canadiennes mentionnées comprennent les exportateurs que la CCC a soutenus dans diverses poursuites d'opportunités internationales qui ne sont pas encore sous contrat, ainsi que les entreprises canadiennes auxquelles la CCC a fourni une référence ou un service de conseil.
- 2 Les OC comprennent les livraisons effectuées dans le cadre de nouveaux contrats et de contrats en vigueur au 1 avril 2022.

Impact de la CCC sur le commerce canadien en 2022-2023

Canada

VCS : **2,26 G\$**

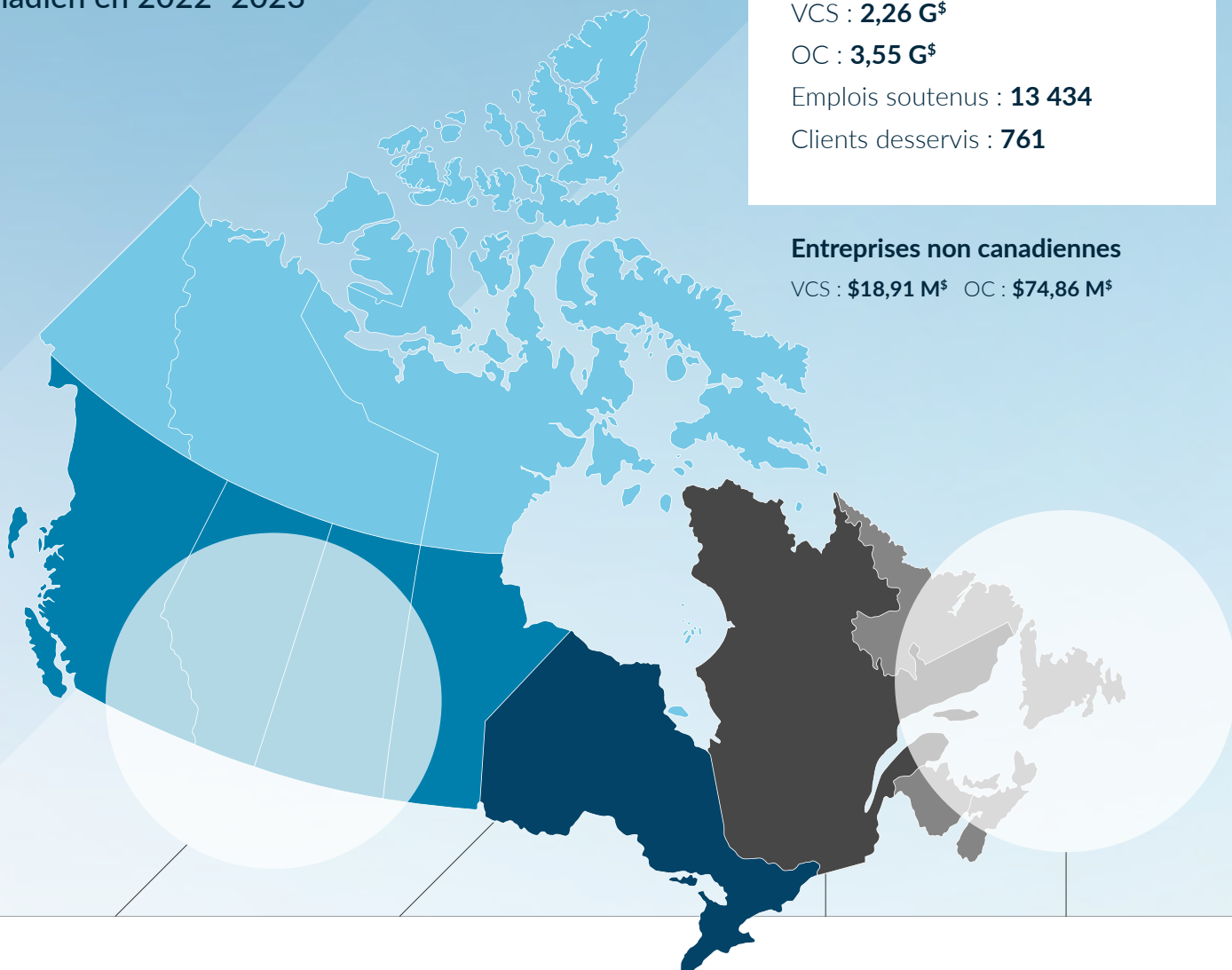
OC : **3,55 G\$**

Emplois soutenus : **13 434**

Clients desservis : **761**

Entreprises non canadiennes

VCS : **\$18,91 M\$** OC : **\$74,86 M\$**



Ouest canadien

VCS : **734,8 M\$**

OC : **793,1 M\$**

Emplois soutenus : **1 241**

Clients desservis³ : **24**

Ontario

VCS : **905 M\$**

OC : **2 238 M\$**

Emplois soutenus : **8 850**

Clients desservis³ : **69**

Quebec

VCS : **590 M\$**

OC : **425 M\$**

Emplois soutenus : **3 191**

Clients desservis³ : **44**

Canada atlantique

VCS : **17,06 M\$**

OC : **20,24 M\$**

Emplois soutenus : **152**

Clients desservis³ : **6**

³ Ce document fait référence aux entreprises et aux clients canadiens. La portée de la CCC auprès de l'industrie canadienne va bien au-delà des clients canadiens qu'elle a sous contrat (143), plusieurs d'entre eux faisant appel aux services de plus d'un secteur d'activité de la CCC. Les 750 entreprises canadiennes mentionnées comprennent les exportateurs que la CCC a soutenus dans diverses poursuites d'opportunités internationales qui ne sont pas encore sous contrat, ainsi que les entreprises canadiennes auxquelles la CCC a fourni une référence ou un service de conseil.

Une portée mondiale

La CCC est la seule agence du gouvernement canadien à offrir une expertise en matière de contrats internationaux pour forger des contrats commerciaux entre les entreprises canadiennes et les gouvernements étrangers, renforçant ainsi les relations commerciales bilatérales entre le Canada et les gouvernements acheteurs des clients. Depuis plus de 75 ans, des gouvernements du monde entier font confiance à la CCC pour fournir des solutions canadiennes fiables dans le cadre de projets d'importance nationale. La Corporation simplifie et accélère les acquisitions des gouvernements étrangers auprès des fournisseurs canadiens dans un large éventail de secteurs, notamment l'aérospatiale, la défense et la sécurité, les technologies de l'information et des communications, les technologies propres et l'énergie, ainsi que les infrastructures publiques. La CCC a été active dans plus de **55** pays en 2022-2023.

Contribution à l'agenda international du Canada

La CCC s'associe aux ministères et organismes du gouvernement du Canada en mettant à profit son expertise en matière de contrats internationaux pour aider à fournir une aide étrangère en nature aux gouvernements du monde entier.

En 2022-2023, la CCC a collaboré avec Affaires mondiales Canada et le ministère de la Défense nationale pour fournir **475,7 millions de dollars** de biens et de services sous forme de dons en nature dans le cadre de l'engagement du Canada à soutenir le gouvernement de l'Ukraine dans ses efforts pour conserver sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance.





Secteurs d'activité



Accord sur le partage de la production de défense (APPD)



Maître d'œuvre international (MOI)



Approvisionnement pour d'autres entités du gouvernement canadien

Anguilla
Arabie Saoudite
Argentine
Bangladesh
Îles Vierges britanniques
Cameroun
Chili
Colombie
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Croatie
Cuba
Danemark

République dominicaine
Équateur
El Salvador
Fidji
France
Ghana
Grèce
Guyane
Honduras
Inde
Italie
Jordanie
Kenya
Lituanie

Malaisie
Maroc
Maurice
Mexique
Monténégro
Pays-Bas
Nouvelle-Zélande
Nigéria
Macédoine du Nord
Oman
Panama
Pérou
Philippines

Portugal
Qatar
Sierra Leone
Sénégal
Afrique du Sud
Espagne
Sainte-Lucie
Thaïlande
Trinité-et-Tobago
Turquie
Îles Turks et Caïcos
Ouganda
Ukraine
États-Unis

Message du président du conseil d'administration de la CCC



Malgré une économie mondiale difficile marquée par une perturbation généralisée de la chaîne d'approvisionnement et des contextes géopolitiques en constante évolution pendant la majeure partie de 2022, la CCC a servi plus de **750** entreprises canadiennes et facilité les exportations de **3,55 milliards de dollars** de biens et de services vers les États-Unis et d'autres pays du monde. Ces exportations ont créé et soutenu environ **13 430** emplois canadiens dans divers secteurs. Ces excellents résultats soulignent la résilience des exportations canadiennes et la valeur des achats de gouvernement à gouvernement de la CCC en tant que moteur du commerce international du Canada.

La CCC est fière d'avoir apporté un soutien indéfectible aux efforts d'aide du gouvernement du Canada à l'Ukraine tout au long du dernier exercice financier. En collaboration avec d'autres ministères du gouvernement du Canada, la CCC a acheté pour **475,7 millions de dollars** d'équipement spécialisé canadien qui est parvenu à l'Ukraine en 2022-2023. Nous sommes prêts à continuer à soutenir les efforts du Canada en Ukraine, non seulement pendant le conflit, mais aussi dans leurs efforts de reconstruction.

La résilience de la CCC en 2022-2023 découle de sa stratégie visant à accroître les exportations canadiennes à l'échelle internationale, à offrir de la valeur aux exportateurs canadiens grâce à l'excellence opérationnelle et à intégrer les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans tout ce que nous faisons. Cette stratégie s'aligne sur l'orientation donnée par l'*Énoncé des priorités et des responsabilités de juillet 2021* du gouvernement du Canada et a renouvelé la raison d'être de la Corporation. La résilience de la société tient également à ses employés, qui ont continué à produire des résultats impressionnants malgré les difficultés que la pandémie de COVID-19 a imposées à leur vie personnelle et professionnelle.

Le conseil d'administration a été heureux de pouvoir remettre 1 million de dollars au gouvernement du Canada en 2022-2023 sous la forme d'un dividende sur le succès de la performance de la CCC en 2021-2022. En outre, le conseil d'administration a renforcé sa surveillance des risques et de la planification des activités cette année et la CCC est restée concentrée sur le maintien et la promotion des normes ESG les plus élevées dans l'exécution de ses engagements contractuels dans le monde entier.

J'ai le plaisir d'annoncer que la CCC a été citée par le Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme comme un exemple d'utilisation de pratiques commerciales conformes aux [Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#)⁴. La CCC est fière de l'influence mesurée qu'elle exerce dans la communauté des exportateurs canadiens pour soutenir les engagements du Canada à minimiser nos impacts sur l'environnement, à défendre le respect international des droits de l'homme et à mener ses activités avec intégrité. La stratégie ESG élaborée en 2022-2023 concrétise davantage ces engagements.

Alors que l'environnement mondial, et par extension le commerce international, deviennent de plus en plus complexes, je suis convaincu que la CCC continuera de produire des résultats exceptionnels à partir de 2022-2023. En terminant, j'aimerais remercier le conseil d'administration et toute l'équipe de la CCC pour leur contribution aux excellents résultats de l'an dernier pour les Canadiens. J'aimerais également remercier le ministre Ng pour son soutien continu à la CCC.



Douglas Harrison
Président du conseil d'administration



4 > <https://www.ohchr.org/en/documents/tools-and-resources/responsible-business-conduct-arms-sector-ensuring-business-practice>

Message du président-directeur général de la CCC



Depuis plus de 75 ans, la CCC opère au carrefour du commerce et des relations internationales afin d'obtenir des résultats pour les entreprises canadiennes, leurs acheteurs gouvernementaux et le gouvernement du Canada.

La CCC a encore une fois obtenu de bons résultats pour les Canadiens en 2022–2023, notamment

- en aidant les entreprises canadiennes à exporter **3,55 milliards de dollars** en biens et services aux gouvernements du monde entier (une augmentation de plus de 30 % par rapport à l'année précédente) ;
- en contribuant à la création et au maintien de plus de 13 430 emplois canadiens grâce à ces exportations ;
- en signant de nouveaux contrats d'exportation d'une valeur de **2,26 milliards de dollars** : 885 millions de dollars dans le cadre de l'Accord de partage de la production de défense entre le Canada et les États-Unis et 903,8 millions de dollars dans le cadre du service de maître d'œuvre internationale, qui a soutenu activement les entreprises canadiennes sur plus de 50 marchés dans le monde ;
- en soutenant nos partenaires au sein du gouvernement du Canada, le ministère de la Défense nationale et d'Affaires mondiales Canada, par l'approvisionnement de plus de **475,7 millions** de don en nature à l'Ukraine;
- en aidant **plus de 750 entreprises** canadiennes de divers secteurs, incluant la fabrication de pointe, l'aérospatiale, l'agriculture, les technologies propres et les infrastructures. Environ trois quarts (75 %) des entreprises desservies par la CCC étaient des PME; et

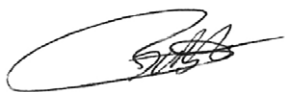
- en offrant aux exportateurs canadiens des opportunités d'affaires sur les marchés public international dans les deux langues officielles, grâce à l'outil gratuit GBOF de la CCC. La base de données consultable du GBOF contenait plus de 2,7 millions d'opportunités à la fin du mois de mars 2023 et près de 3 000 utilisateurs enregistrés.

Ces réalisations ne représentent qu'un petit échantillon de l'impact durable de la CCC sur la communauté des exportateurs canadiens. Cette année impressionnante n'aurait pas été possible sans le soutien de notre Conseil d'administration, la collaboration avec les intervenants du gouvernement du Canada et la grande expertise de notre équipe à la CCC.

Une fois de plus, les exportateurs canadiens ont indiqué qu'ils se sentaient de plus en plus soutenus au cours de l'année dans la réalisation de leurs objectifs d'exportation. Avec une approche plus robuste de la gestion des relations avec les clients qui continue d'évoluer et prise conjointement avec les actions visant à faire progresser le pilier environnemental, social et de gouvernance (ESG) de notre stratégie, la CCC envisage d'élargir son influence au sein de la communauté des exportateurs alors que la Corporation renforce sa réponse aux engagements croissants du gouvernement du Canada en matière de gestion de l'environnement, de droits de l'homme et de conduite des affaires avec intégrité – tout cela dans le but d'améliorer la compétitivité des exportateurs canadiens sur les marchés internationaux.

Les résultats solides présentés dans ce rapport annuel sont dus en grande partie à l'engagement et à la résilience de notre personnel qui est resté fidèle à la mission de la CCC malgré les difficultés rencontrées dans leur vie personnelle et professionnelle tout au long de la pandémie de COVID-19. Une politique de travail hybride introduite cette année cherche à optimiser la flexibilité des employés avec le travail à domicile et la collaboration au bureau. La CCC se réjouit également de pouvoir s'appuyer sur les forces de son personnel grâce à une nouvelle convention collective, ratifiée en mars 2023, qui garantit la flexibilité et une rémunération compétitive pour les membres de l'Institut professionnel de la fonction publique.

La stratégie d'entreprise de la CCC est fondée sur la résilience et la détermination à répondre aux besoins changeants des exportateurs canadiens dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle. Je me réjouis de l'avenir où la CCC servira des centaines d'entreprises canadiennes supplémentaires chaque année en faisant connaître davantage le Canada au reste du monde. J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier le conseil d'administration pour son soutien et ses conseils. Je suis également reconnaissant à notre équipe de direction et à nos employés pour leur engagement à l'égard de la mission de la CCC, qui est d'aider les entreprises canadiennes à établir des relations fructueuses avec les gouvernements du monde entier.



Bobby Kwon
Président et directeur général



Approche GÀG

15 Secteurs d'activité

16 Services complémentaires



L'agence canadienne de passation de contrats de gouvernement à gouvernement

Entité unique du gouvernement du Canada, la CCC signe des contrats commerciaux avec des gouvernements du monde entier pour l'achat de biens et de services disponibles à l'exportation depuis le Canada. En retour, la CCC signe des contrats avec des entreprises canadiennes qui remplissent les conditions des contrats de gouvernement à gouvernement signés par la CCC.

Les contrats de la CCC avec les gouvernements étrangers sont soutenus par le gouvernement du Canada et, en tant que tels, comportent une garantie que les conditions du contrat seront respectées. Cette garantie contribue à atténuer le risque de l'acheteur et à faciliter les achats au Canada. Les projets de gouvernement à gouvernement peuvent être vastes, complexes et politiquement sensibles, nécessitant une expertise que seule une organisation comme la CCC peut offrir. Cette collaboration sur des acquisitions importantes approfondit les relations bilatérales, réduit les risques d'approvisionnement pour le fournisseur et l'acheteur étranger, et peut renforcer la bancabilité de certains projets.

Qui utilise les contrats GÀG ?

Les ministères responsables de grandes infrastructures publiques nécessitant des acquisitions urgentes à faible risque et exemptes de pots-de-vin et de corruption.

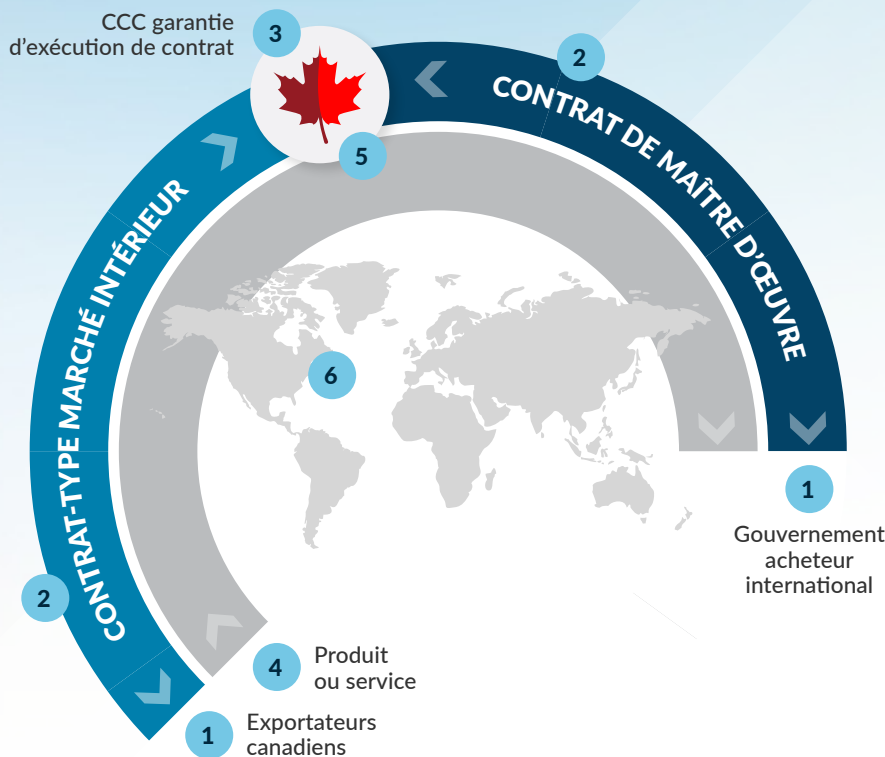
Les ministères responsables de la sécurité nationale ou de la défense lorsque l'appel d'offres n'est pas possible pour des raisons d'urgence ou de sécurité nationale, et qu'il est possible d'exercer l'exception à l'appel d'offres pour des raisons de sécurité nationale.

Les entreprises publiques et les entités gouvernementales infranationales lorsqu'il s'agit de développer ou de transformer la prestation de services publics et que l'expertise et la technologie ne sont pas disponibles dans leur base d'approvisionnement nationale.




Qu'est-ce qui rend le GÀG canadien unique ?

Le GÀG canadien permet aux acheteurs gouvernementaux étrangers de s'engager avec le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la CCC, tout en aidant les exportateurs canadiens à élaborer conjointement des solutions sur mesure qui répondent aux besoins spécifiques des acheteurs étrangers. La diligence raisonnable rigoureuse que la CCC exerce sur ses exportateurs canadiens comprend des évaluations d'intégrité, techniques, managériales et financières afin de s'assurer que le fournisseur canadien proposé peut répondre avec succès aux exigences du contrat. La CCC joue le rôle de maître d'œuvre, négociant les conditions du contrat et supervisant les performances de l'exportateur pendant toutes les phases du contrat. Les contrats GÀG de la CCC sont soutenus par le gouvernement du Canada, ce qui réduit les risques et permet la vente internationale de solutions canadiennes.





Secteurs d'activité

-  Accord de partage de la production de défense (APPD)
-  Maître d'œuvre international (MOI)
-  Approvisionnement pour d'autres entités du gouvernement canadien

Services supplémentaires

- Outil de recherche d'appels d'offres internationaux
- Produits de connaissance
- Service de conseil

1 Une entreprise canadienne a des produits ou des services à vendre à n'importe quel niveau d'un gouvernement étranger. La CCC fait preuve de diligence raisonnable pour évaluer l'entreprise canadienne et conclut une entente de niveau de service avec celle-ci. Ensemble, la CCC et l'entreprise canadienne négocient un accord avec le gouvernement étranger.

2 La CCC conclut un contrat de maître d'œuvre avec un acheteur gouvernemental étranger et conclut un contrat simultané avec une entreprise canadienne pour fournir ces biens et services.

3 La CCC offre une garantie d'exécution du contrat, avec l'appui du gouvernement du Canada.

4 L'entreprise canadienne livre les produits ou les services directement à l'acheteur.

5 La CCC gère l'exécution des contrats et l'administration des paiements des gouvernements étrangers. La surveillance de la CCC réduit les risques liés à la passation de contrats et fournit d'autres options pour régler les problèmes imprévus.

6 Grâce à ces activités, la CCC intègre des éléments clés de la politique commerciale et étrangère du Canada aux modalités de contrat et aux obligations, tant pour les fournisseurs canadiens que pour les gouvernements étrangers, et renforce les liens bilatéraux entre le Canada et des pays partout au monde.

Secteurs d'activité



APPD: le canal GÀG du Canada pour le ministère américain de la défense

Le Canada et les États-Unis ont une relation contractuelle GÀG unique pour les acquisitions militaires du Canada, ancrée dans l'Accord de partage de la production de défense (APPD) entre le Canada et les États-Unis. L'APPD permet aux entreprises canadiennes de concourir pour les marchés du Département de la défense (DoD) sur un pied d'égalité avec leurs homologues américains en vertu de l'inclusion du Canada dans la législation sur les marchés publics du DoD comme faisant partie de la base d'approvisionnement nationale des États-Unis. En tant qu'agence canadienne de vente de matériel militaire à l'étranger, la CCC reçoit un crédit du gouvernement du Canada pour administrer les obligations du Canada dans le cadre de l'APPD, sans frais pour les entreprises canadiennes, afin de:

- RENFORCER la coopération canado-américaine en matière de marchés publics de défense dans le cadre de l'accord de partage de la production de défense entre les États-Unis et le Canada (1956) ;
- SOUTENIR l'élargissement de la base d'approvisionnement de la défense et améliorer l'accès du ministère américain de la défense aux produits et services de l'industrie canadienne ; et
- RÉDUIRE les obstacles à la procédure de passation de contrats en vue d'aider les entreprises canadiennes à vendre leurs produits et services au ministère de la défense.

Pour les acheteurs du DoD, l'APPD élargit leur base d'approvisionnement en facilitant un accès transparent à l'industrie canadienne et réduit le risque de leur chaîne d'approvisionnement parce que la CCC effectue un contrôle préalable de l'intégrité, de la technique, de la gestion et des finances de ses exportateurs canadiens. Le service d'APPD de la CCC réduit également les efforts d'administration des contrats, fournit l'assurance d'un bon rapport qualité-prix et bénéficie du soutien du gouvernement du Canada.

Pour les entreprises canadiennes, l'APPD de la CCC fournit l'expertise et le soutien nécessaires pour vendre leurs produits et services à l'armée américaine, y compris l'assistance à l'interprétation du langage d'acquisition du DoD et l'aide aux petites entreprises pour naviguer dans le système d'acquisition vaste et complexe du DoD.



Maître d'œuvre international : Le service GÀG du Canada pour les gouvernements étrangers

Le service de maître d'œuvre international (MOI) de la CCC est conçu pour aider les entreprises canadiennes à réussir à vendre à des gouvernements étrangers, offrant ainsi la possibilité de renforcer les relations commerciales bilatérales du Canada. La CCC y parvient en fournissant un service de bout en bout, de la négociation du contrat à la livraison finale. Le service MOI implique les acheteurs gouvernementaux dans un processus de collaboration avec le gouvernement du Canada qui est soutenu par l'expertise du secteur privé canadien dans l'élaboration d'une solution canadienne pour répondre aux besoins de l'acheteur étranger.

Au moment où la CCC remet une proposition non sollicitée, l'intégrité, les capacités techniques, financières et managériales du fournisseur canadien et sa capacité à mener à bien le contrat ont été entièrement évaluées et vérifiées. Ce processus permet de réduire considérablement les risques liés à la passation de contrats et d'augmenter le taux de réussite des projets. L'accord de poursuite offert par le service MOI permet à la CCC de défendre les intérêts des entreprises canadiennes, de rechercher les conditions adéquates pour la réussite du contrat et de résoudre les problèmes tout au long du processus, de l'élaboration du projet au paiement final. La CCC facture des frais pour ce service.



Service d'approvisionnement pour l'aide canadienne internationale: Soutien à l'assistance en nature du gouvernement canadien

La CCC est l'agence d'exécution de l'aide humanitaire et militaire en nature du gouvernement du Canada. La Corporation tire parti de son expertise en matière de contrats internationaux pour soutenir les ministères et les organismes du gouvernement du Canada dans le cadre d'un large éventail d'initiatives, incluant pour :

- livrer de l'aide militaire canadienne à l'Ukraine ;
- fournir une aide d'urgence en cas de catastrophe à partir du Canada ;
- équiper des gouvernements pour lutter contre la criminalité transfrontalière, telle que la fraude et la traite des êtres humains ;
- soutenir les efforts internationaux et nationaux de lutte contre le terrorisme ; et
- faciliter les initiatives internationales, telles que les programmes de collaboration scientifique et médicale.

Services complémentaires

Outil de recherche d'appels d'offres internationaux

Ce service encourage la participation du Canada aux appels d'offres internationaux lancés par les gouvernements du monde entier. Il compile des appels d'offres provenant de 49 sources qui regroupent des opportunités de plus de 200 pays et traduit les exigences en anglais et en français.

> gbof.ca/fr

Services de conseil

Les conseillers à l'exportation de la CCC rencontrent les entreprises canadiennes pour connaître leurs produits et services, comprendre leurs défis, les orienter vers les services pertinents de l'écosystème de soutien aux entreprises du gouvernement du Canada et, dans certains cas, travailler avec elles pour trouver des pistes de vente sur les marchés publics du monde entier.

Produits de connaissance

La CCC publie des livres électroniques et des blogs pour améliorer les connaissances et les capacités canadiennes en matière d'exportation, en mettant l'accent sur l'autonomisation des petites et moyennes entreprises.

Bureaux de commerce extérieur

La CCC gère dix bureaux commerciaux canadiens pour le compte d'Affaires mondiales Canada (AMC). Situés dans les villes chinoises de second rang qui se développent rapidement, les bureaux soutiennent les entreprises canadiennes qui cherchent à pénétrer le marché chinois.

Piliers stratégiques et résultats

- 19 Accroître les exportations canadiennes grâce au commerce inclusif
- 28 Apporter de la valeur au Canada par l'excellence opérationnelle
- 32 Accroître l'apport de la CCC en mettant l'accent sur les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)

La stratégie de la CCC repose sur trois grands piliers : accroître les exportations canadiennes grâce au commerce inclusif, apporter de la valeur au Canada par l'excellence opérationnelle, et accroître l'apport de la CCC en mettant l'accent sur les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Ces trois piliers fonctionnent ensemble pour influencer la croissance du nombre d'entreprises canadiennes qui exportent activement, la croissance du nombre d'emplois canadiens créés et maintenus grâce à l'activité d'exportation ainsi que l'acceptation et la reconnaissance continues de la marque du Canada, afin qu'elle fournisse de plus en plus aux exportateurs canadiens un avantage concurrentiel par rapport aux vendeurs de produits ou de services similaires.





PILIER 1 :

Accroître les exportations canadiennes grâce au commerce inclusif



Accroître et maximiser les avantages de l'APPD en s'efforçant de mieux faire connaître à l'industrie l'APPD (et l'accord qui l'accompagne, l'Accord sur le partage du développement industriel pour la défense) et d'améliorer la coordination au sein du réseau commercial de défense du gouvernement du Canada, de sorte que le Canada soit en mesure de tirer parti de l'APPD pour souligner à nouveau la position du Canada en tant que partenaire stratégique du DoD en matière d'acquisitions, et renforcer la solidité de la relation bilatérale et les valeurs communes qui continuent de sous-tendre le commerce entre le Canada et les États-Unis.

Stimuler la demande du service MOI de manière ciblée en s'efforçant d'améliorer l'approche de la gestion des relations avec les clients, de renforcer la collaboration créative avec les partenaires et les parties prenantes, d'affiner la proposition de valeur de la Corporation pour les acheteurs et les exportateurs, de faire en sorte qu'il soit de plus en plus facile pour les exportateurs de faire des affaires avec la CCC, et de continuer à soutenir les PME canadiennes.



PILIER 2 :

Apporter de la valeur au Canada par l'excellence opérationnelle



Viser l'excellence dans l'exécution et l'amélioration continue en optimisant la main-d'œuvre distante et mobile à l'aide d'outils d'automatisation des flux de travail et d'amélioration de l'entreprise. Améliorer et atténuer les risques liés au partage des données en vue de réduire le gaspillage de papier et de minimiser les coûts de stockage de l'information tout en permettant une meilleure analyse, une meilleure planification et un meilleur rapport sur les résultats ; générer des économies grâce à l'optimisation des processus opérationnels ; et mettre en œuvre une plateforme d'apprentissage et de développement accessible pour les employés.

Poursuivre l'évolution du modèle commercial durable de la CCC axé sur l'engagement des clients, la recherche ciblée et disciplinée ciblées et disciplinées, et l'augmentation de l'offre de services lorsque de services lorsque cela se justifie d'un point de vue économique.



PILIER 3 :

Accroître l'apport de la CCC en mettant l'accent sur les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)



Environnement : soutenir la stratégie d'écologisation du gouvernement du Canada en définissant, et en mettant en œuvre une stratégie de lutte contre le changement climatique.

Social : soutenir la participation économique inclusive en mettant en œuvre des mesures pour relever les défis de la CCC en matière de parité hommes-femmes, et continuer à collecter et à communiquer des données sur la diversité de sa base d'exportateurs.

Gouvernance : promouvoir la conduite responsable des affaires auprès des exportateurs canadiens afin de préserver la réputation du Canada en lançant le Code de la CCC pour les exportateurs, et en continuant à communiquer les informations transactionnelles de la Corporation.



PILIER 1 :

Accroître les exportations canadiennes grâce au commerce inclusif

En 2022-2023, la stratégie de croissance de la CCC s'est concentrée sur l'augmentation du nombre de clients qu'elle soutient dans le cadre de l'Accord sur le partage de la production de défense (APPD) entre le Canada et les États-Unis, passant à 87 exportateurs cette année et à 885 millions de dollars en valeur de contrats signés. En tant qu'administrateur de l'APPD au Canada, aider les entreprises canadiennes à accéder aux opportunités de vente au Département de la défense des États-Unis (DoD) est un élément clé de notre mandat.



La CCC a également intensifié ses contacts avec les gouvernements étrangers en vue d'identifier davantage de possibilités de GÀG pour les exportateurs canadiens, en signant 12 nouveaux contrats GÀG – le plus grand nombre jamais enregistré en une seule année. Afin de soutenir l'approche « Pas de mauvaise porte » pour l'accès aux services gouvernementaux, la CCC a répondu aux besoins des petites et moyennes entreprises en collaborant continuellement avec d'autres entités du gouvernement du Canada afin de fournir des solutions accessibles aux entreprises canadiennes de toutes tailles.

Enfin, la CCC a veillé à ce que sa stratégie de croissance s'aligne sur les priorités du Canada en matière de commerce inclusif, qui visent à garantir que les avantages et les opportunités qui découlent du commerce sont partagés par tous.

Résultats globaux

Valeur des contrats signés

2,26 milliards

de dollars de nouveaux contrats d'exportation signés entre des entreprises et des gouvernements canadiens à l'échelle mondiale, **contre** 1,4 milliard de dollars en 2021-2022.

Transactions commerciales

3,55 milliards

de dollars d'exportations par les entreprises canadiennes dans le cadre des contrats internationaux de la CCC, **contre** 2,5 milliards de dollars en 2021-2022.

Un commerce inclusif et des opportunités économiques pour tous les Canadiens

761

entreprises canadiennes desservies, dont 75 % étaient des PME

Plus de 3 000

entreprises canadiennes ont utilisé l'Outil de recherche d'appels d'offres internationaux en 2022-2023 :

- 95% PME
- 30 % s'identifient soit comme femme, noir, autochtone, de couleur, de moins de 35 ans ou nouvel arrivant au Canada.

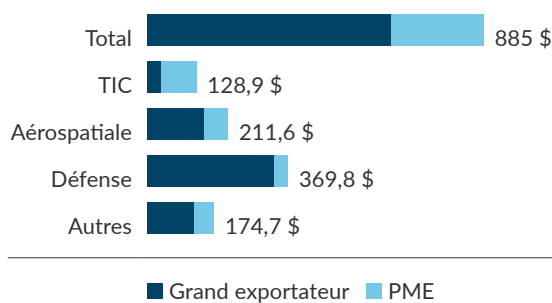


Par l'intermédiaire de APPD : le canal GÀG du Canada pour le ministère américain de la défense

VCS

885 millions

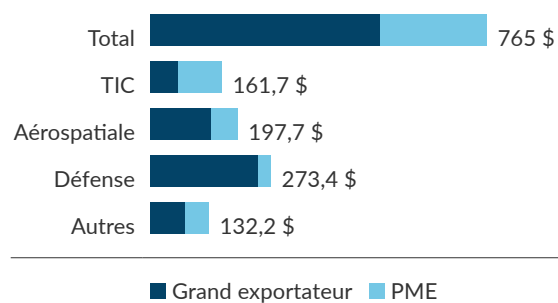
de dollars de nouveaux contrats d'exportation (VCS) en 2022-2023 contre 868 millions de dollars en 2021-2022



OC

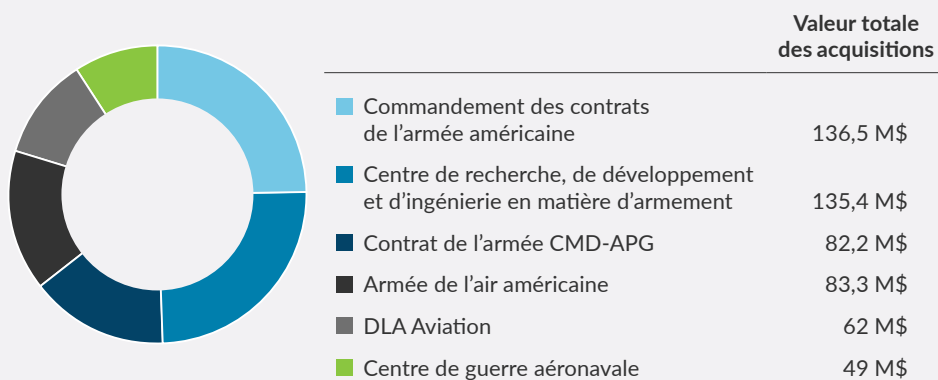
765 millions

de dollars d'exportations des entreprises canadiennes en 2022-2023, contre 804 millions de dollars en 2021-2022.



Environ **5 700** emplois canadiens ont été soutenus en 2022-2023

Principaux acheteurs de biens et services canadiens par le DoD américain dans le cadre de l'APPD



Entreprises canadiennes ayant conclu des contrats avec le ministère américain de la défense par l'intermédiaire du APPD

D'une valeur inférieure à 5 millions de dollars

(*peut inclure des contrats multiples)

Exportateur	Catégorie de produits
Armaterc Survivabilité	Véhicules de défense
Arnprior Aerospace	Pièces détachées et équipements auxiliaires pour avions
CMC Electronics	Systèmes d'équipement de navigation et de guidage des avions
DiPaolo Machine Tools	Machines
DRS Technologies Canada	Pièces et équipements auxiliaires d'avions
General Dynamics Mission Systems – Canada	Services aérospatiaux connexes, Produits de défense
Goodrich Aerospace Canada	Services aérospatiaux connexes, Produits de défense
Honeywell	Pièces détachées et équipements auxiliaires pour avions
Organisation de l'aviation civile internationale	Équipements et services d'éducation et de formation
LR Tech	Dispositifs de mesure et de contrôle
NWI Precision Tube ULC	Pièces détachées et équipements auxiliaires pour avions
Reivax Amérique du Nord	Ingénierie, approvisionnement et gestion de la construction
Rheinmetall Canada	Pièces détachées et équipements auxiliaires pour avions
RTDS Technologies	Logiciels et matériel d'information
Schaeffler Aerospace Canada	Pièces détachées et équipements auxiliaires pour avions
Shark Marine Technologies	Technologies des océans
Standard Aero Limited, Winnipeg	Moteurs de turbines à gaz et pièces détachées
Telops	Équipement d'imagerie et de contre-mesure

Valeur comprise entre 5 et 25 millions de dollars

(*peut inclure des contrats multiples)

Exportateur	Catégorie de produits
CaseWare Cloud	Logiciels et matériel d'information
EMS Technologies Canada	Pièces d'avions et équipements auxiliaires
Héroux-Devtek	Train d'atterrissage
Kenn Borek Air	Autres services aérospatiaux connexes
Patriot Forge	Autres services de défense connexes
Logiciel Uncharted	Logiciels et matériel d'information

Valeur supérieure à 25 millions de dollars

(*peut inclure plusieurs contrats)

Exportateur	Catégorie de produits
Emergent BioSolutions Canada	Produits pharmaceutiques et fournitures médicales
General Dynamics Land Systems – Canada	Véhicules de défense
General Dynamics OTS – Canada Valleyfield	Munitions
Indal Technologies	Pièces détachées et équipements auxiliaires pour avions
Groupe Valcom Manufacturing	Technologies de l'information et de la communication
Wescam	Équipement d'imagerie et de contre-mesure

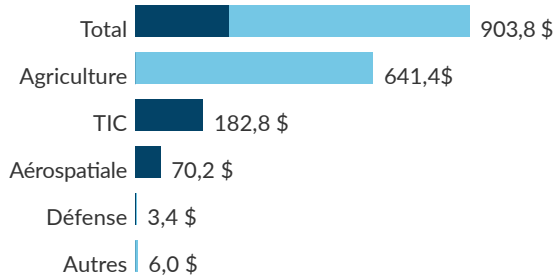


Par l'intermédiaire du MOI : Le service GÀG du Canada

VCS

903,8 millions

de dollars de nouveaux contrats d'exportation (VCS) en 2022-2023 contre 466 millions de dollars en 2021-2022.

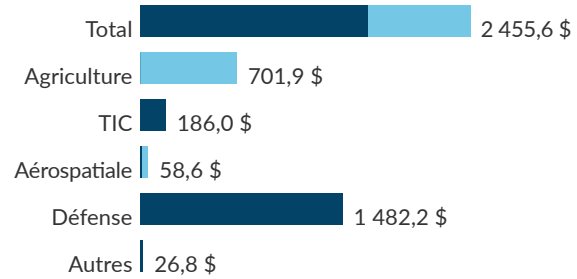


■ Grand exportateur ■ PME

OC

2,45 milliards

de dollars d'exportations (OC) par les entreprises canadiennes en 2022-2023, contre 1,6 milliard de dollars en 2021-2022.



■ Grand exportateur ■ PME

Environ **5 135** emplois canadiens ont été soutenus en 2022-2023

49

exportateurs servis



Augmentation des importations de potasse canadienne de plus de 200 % par rapport à l'année précédente

12

nouveaux contrats GÀG, une année record

Voici quelques-unes des entreprises canadiennes qui ont conclu de nouveaux contrats d'exportation par l'intermédiaire du MOI



Bell Textron Canada Monténégro

La CCC et le ministère de la Défense du Monténégro ont signé un contrat GÀG pour que Bell Textron Canada fournisse des services de maintenance et d'inspection sur ses avions Bell 412 exploités par l'armée de l'air du Monténégro. L'hélicoptère a été utilisé pour des opérations d'intervention d'urgence, y compris la lutte contre les incendies, et les services de Bell garantiront le maintien de la navigabilité de l'avion.



Canadian Bank Note El Salvador

Soutenue par le Service des délégués commerciaux du Canada, la Canadian Bank Note a obtenu un contrat GÀG à long terme par l'intermédiaire de la CCC pour mettre en place et exploiter une loterie électronique nationale ultramoderne au Salvador. Les recettes de la loterie serviront à financer des projets d'infrastructure municipale, à soutenir la santé publique et l'éducation, et à fournir une assistance sociale.



Canpotex Bangladesh

Par l'intermédiaire de la CCC, Canpotex a accepté d'augmenter la quantité de potasse canadienne fournie au Bangladesh en 2023. L'année dernière, la CCC a facilité la vente de plus de 500 millions de dollars de potasse de Canpotex à la Bangladesh Agricultural Development Corporation. Au Bangladesh, la quasi-totalité de la potasse est utilisée comme nutriment pour améliorer le rendement des cultures.



Coulson Argentine

La CCC a aidé Coulson Aircraft à accéder pour la première fois au marché public argentin. Dans le cadre d'un contrat GÀG avec le ministère argentin de l'environnement et du développement durable, Coulson fournira des services aériens de lutte contre les incendies. Coulson fournira les services d'un hélicoptère CH-47 Chinook qui peut larguer 10 000 litres d'eau en un seul passage, permettant ainsi au gouvernement de répondre rapidement aux incendies de forêt de grande ampleur.



 **Davie**
Chili

Dans le cadre d'un contrat GÀG entre la CCC et la marine chilienne, Davie Canada mettra à profit son expertise maritime pour fournir des services d'approvisionnement et de consultation. Davie obtiendra un navire de soutien extracôtier résistant aux glaces pour aider la marine chilienne à naviguer sur les côtes complexes du pays et à fournir des services de transport de personnel et de sauvetage.



 **SPTI**
Pays-Bas

La CCC s'est associée à l'International Test Pilot School (ITPS) pour un contrat de formation de pilotes avec la Royal Netherlands Air Force. ITPS fournira environ 500 heures de cours et 120 heures de démonstrations d'essais en vol dans des simulateurs. La formation se déroulera dans les locaux de l'ITPS à London, en Ontario.



 **GDMS**
Portugal


Grâce à un contrat de la CCC, General Dynamics Mission Systems-Canada aidera l'armée de l'air portugaise à moderniser sa flotte d'avions P-3C. General Dynamics fournira des améliorations à l'équipement et à la technologie qui appuient les activités de patrouille et de reconnaissance maritimes. Les améliorations apportées à la flotte de P3-C du Portugal s'inspirent des modernisations que General Dynamics fournit à l'Aviation royale du Canada.



 **OSI**
Chili

La CCC a facilité un contrat GÀG de suivi pour OSI Maritime Systems afin de fournir des systèmes de navigation tactique en plongée pour deux des sous-marins de classe SCROPÈNE de la marine chilienne. Le premier contrat, signé en 2020, prévoyait la mise à niveau de la capacité de navigation de deux sous-marins de la classe THOMPSON.



 **Raytheon ELCAN**
Chili

Avec l'aide de la CCC, Raytheon ELCAN fournira des viseurs de fusils tactiques à la marine chilienne.

La CCC ouvre
le marché
public argentin
à Coulson



Chinook CH-47D, Groupe Coulson

Ces dernières années, un nombre croissant d'incendies de forêt – exacerbés par des conditions plus sèches dues au changement climatique – causent des pertes économiques et environnementales dévastatrices en Argentine. Ces incendies se produisent principalement dans la région du Chaco, où les forêts abritent une faune variée et jouent un rôle essentiel en tant que puits de carbone. Le gouvernement argentin investit dans les capacités de lutte contre les incendies du pays afin d'atténuer ces feux de forêt.



Des membres de l'équipage de Coulson Aviation préparent deux hélicoptères Sikorsky S-61 sur un aérodrome de Los Leones, Chihuahua, Mexique, en vue d'un vol outre-mer vers l'Amérique du Sud. Source : Coulson Group Ltd.

En 2022, la CCC a signé un protocole d'entente avec le ministère de l'environnement et du développement durable de l'Argentine (MAyDS) pour aider le gouvernement argentin à bénéficier de l'expertise et de la technologie canadiennes en matière de lutte contre les incendies. L'accord a permis au MAyDS d'acquiescer ou de louer de l'équipement, des biens, des fournitures, des outils et de la formation en matière de lutte contre les incendies en provenance du Canada, et a permis à Coulson Aircraft d'obtenir son tout premier contrat avec le gouvernement de l'Argentine.

Fondée en 1960 sous le nom de Coulson Forest Products à Port Alberni, en Colombie-Britannique, cette entreprise familiale s'est transformée en un conglomérat d'entreprises connu aujourd'hui sous le nom de Coulson Group. En tant que société d'aviation internationale et leader mondial de la lutte contre les incendies aériens et des opérations de transport lourd, Coulson dispose d'une flotte diversifiée allant des avions-citernes aux grands hélicoptères.

En septembre 2019, la CCC s'est associée à Coulson pour fournir des capacités de lutte aérienne contre les incendies en Bolivie. La CCC a signé un contrat de gouvernement à gouvernement (GÀG) avec le gouvernement de la Bolivie pour que Coulson fournisse 18 membres d'équipage et trois hélicoptères – deux hélicoptères Sikorsky S-61 et un Chinook CH-47D personnalisé. Grâce à ce contrat, Coulson a réalisé une autre première en devenant la première entreprise canadienne à envoyer des aéronefs pour aider à lutter contre les incendies en Amazonie.

S'appuyant sur le succès du contrat GÀG de lutte contre les incendies avec la Bolivie, la CCC a mis Coulson en contact avec le pays voisin, l'Argentine. En 2023, la CCC a signé un contrat GÀG de 6,8 millions de dollars canadiens avec MAyDS afin que Coulson puisse fournir les services d'un hélicoptère CH-47 Chinook pour répondre aux besoins urgents du pays en matière de lutte contre les incendies. Le CH-47 peut larguer des charges de 10 000 litres d'eau en un seul passage, ce qui aide le gouvernement argentin à répondre rapidement aux incendies de forêt de grande ampleur. 🍁



PILIER 2 :

Apporter de la valeur au Canada par l'excellence opérationnelle

La CCC a mis en œuvre une approche plus robuste de la gestion des relations avec les clients en élaborant des stratégies proactives avec les entreprises canadiennes afin de mieux exploiter l'espace et le modèle GÀG dans leurs efforts de développement commercial sur des marchés clés du monde entier.

La CCC a également développé sa stratégie en matière de ressources humaines afin de s'assurer que sa main-d'œuvre possède les compétences nécessaires pour répondre aux besoins changeants des exportateurs dans un environnement commercial international de plus en plus concurrentiel, dans le but de constituer une main-d'œuvre orientée vers les résultats, diversifiée et engagée.

La Corporation s'est également efforcée de moderniser ses opérations afin de permettre aux exportateurs de faire plus facilement affaire avec la CCC. Les clients se sont déclarés de plus en plus satisfaits au cours de l'année, attribuant à la CCC un *Net Promoter Score (NPS)* de 71. Le NPS est une mesure de la fidélité des clients sur une moyenne mobile de 365 jours. Le score de 71 de cette année est une amélioration prometteuse par rapport au score de 64 de l'année dernière.

La volonté d'efficacité de la Corporation n'a pas seulement renforcé la satisfaction des clients, elle a également soutenu les engagements internationaux du Canada. Le service d'approvisionnement de la CCC fournit rapidement et efficacement l'aide canadienne en nature aux gouvernements étrangers. Au cours du dernier exercice, la CCC s'est associée à Affaires mondiales Canada et au ministère de la Défense nationale pour fournir une aide canadienne de **475,7 millions de dollars** au gouvernement ukrainien.

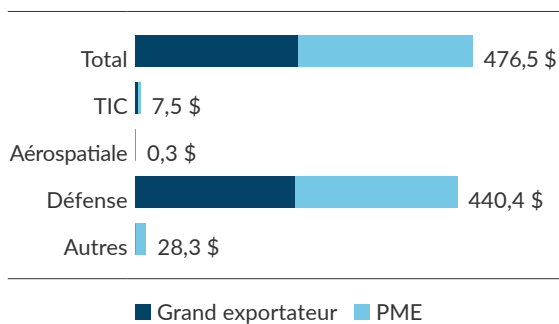


Respecter les engagements internationaux du Canada

VCS

476,5 millions

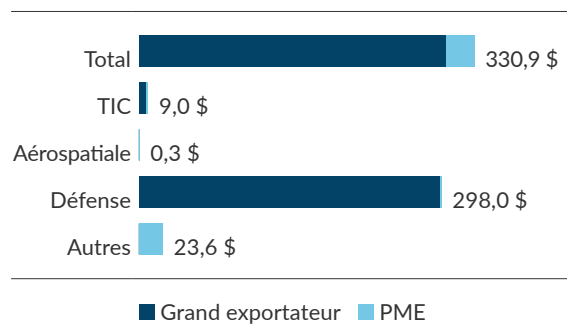
de dollars d'aide en nature achetée au nom d'autres entités du gouvernement du Canada par l'intermédiaire du service d'approvisionnement pour l'aide internationale canadienne.



OC

330,9 millions

de dollars d'aide en nature fournie au nom du gouvernement du Canada par l'intermédiaire du service d'approvisionnement pour l'aide internationale canadienne.



Environ **5 700** emplois canadiens ont été soutenus en 2022-2023





Un avion militaire canadien charge de l'aide en nature pour l'Ukraine. Source : MDN



Le Canada soutient fermement l'Ukraine depuis l'indépendance du pays en 1991, et ce soutien s'est poursuivi tout au long du conflit qui l'oppose à la Russie. Depuis février 2022, le Canada s'est engagé à verser plus d'un milliard de dollars d'aide militaire au gouvernement ukrainien. Une part importante de cette aide est achetée et livrée par la CCC.

L'expertise de la CCC en matière d'approvisionnement, son expérience du commerce international et sa capacité à faire preuve de diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs canadiens lui confèrent les compétences et l'expertise nécessaires pour répondre à des besoins d'achat complexes dans des environnements qui évoluent rapidement. Ainsi, à l'automne 2022, la ministre canadienne de la Défense nationale, Anita Anand, a demandé à la CCC de l'aider à acheter pour plus de 10 millions de dollars d'équipement et de vêtements d'hiver pour les forces armées ukrainiennes. La CCC a réussi à livrer les dons en nature, fournissant aux forces armées ukrainiennes 500 000 articles, y compris des vestes, des pantalons, des bottes, des gants, des parkas, des chaufferettes portatives, des couvertures thermiques et des sacs de couchage.

La CCC a passé un contrat avec onze entreprises canadiennes pour l'achat de ces articles afin de soutenir les forces armées ukrainiennes pendant l'hiver. 🍁



PILIER 2 :

Accroître l'apport de la CCC en mettant l'accent sur les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)

L'accent mis sur l'ESG aide la CCC et les exportateurs à maintenir un succès concurrentiel à long terme et reflète les valeurs qui contribuent à la solidité de l'image de marque du Canada à l'échelle mondiale.



Cette année, la CCC a élaboré un plan pour s'aligner sur la stratégie d'écologisation du gouvernement afin d'orienter et de mesurer les progrès de la Corporation dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, en vue de contribuer positivement dans les années à venir à l'objectif de zéro net d'ici 2050 du gouvernement du Canada.

Dans l'esprit des priorités commerciales inclusives du gouvernement du Canada, la CCC a continué de recueillir, d'analyser et de rendre compte de la diversité des Canadiens qui bénéficient le plus directement de ses services. Depuis 2021-2022, environ 60 % des clients de la CCC ont répondu à un sondage visant à déterminer la proportion de sa clientèle qui est détenue ou dirigée par un membre d'un groupe sous-représenté. Dans le cadre des engagements de la CCC en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, la Corporation a établi des relations avec plusieurs associations desservant des groupes sous-représentés, notamment le Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA). Les employés de la CCC ont été rejoints par les représentants du CCCA en septembre 2022 pour souligner l'importance de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation au Canada, et ont travaillé ensemble pour encourager la prise en compte d'un plus grand nombre d'entreprises autochtones dans l'approche commerciale GÀG de la CCC.

Cette année, la CCC a également introduit son propre code pour les exportateurs, qui définit des attentes et des normes de performance claires en matière de travail et de droits de l'homme, de santé et de sécurité, de protection de l'environnement, de chaînes d'approvisionnement transparentes et responsables, et de respect des lois internationales interdisant les pots-de-vin et la corruption.

Enfin, à la suite d'un rapport 2021-2022 de Gouvernance au féminin sur la parité hommes-femmes à la CCC, la Corporation a défini et mis en œuvre un programme de mentorat pour les employés appartenant à un ou plusieurs groupes sous-représentés. La cohorte pilote de ce nouveau programme a été lancée en février 2023.



Le lieutenant-général Frances Allen, vice-chef d'état-major de la défense des Forces armées canadiennes, s'est jointe à l'équipe de la CCC pour marquer la Journée internationale de la femme et pour partager ses idées sur le leadership au cours d'un panel de discussion.

Les membres du panel de discussion, de gauche à droite :

Karen McMullen,
directrice de la gestion
et de la technologie de l'information

Q. N. Peea,
Conseillère à l'exportation

Suzanne Wilkinson,
Directrice, APPD

Lieutenant général Frances Allen,
Vice-chef d'état-major de la défense

Cristina Amiama,
Gestionnaire de compte,
développement commercial mondial

Georgia Fox,
Chef de projet,
Génération de la demande numérique

Les clients de la CCC

761 entreprises canadiennes ont bénéficié des services de la CCC, dont 75 % étaient des PME

- 143 entreprises canadiennes sous contrat GÀG
- Utilisateurs du **GBOF**
 - 95 % sont des PME
 - 30 % sont détenus ou dirigés par des personnes s'identifiant soit comme femme, noir, autochtone, de couleur, de moins de 35 ans, personne handicapée, LGBTQI2+, ou nouvel arrivant au Canada.

Main-d'œuvre de la CCC

108 employés, y compris le personnel, la direction et les cadres supérieurs

 52 % de femmes  48 % d'hommes

- 1 % des employés de la CCC s'identifient comme autochtones
- 30 % des employés de la CCC s'identifient comme membres d'une minorité visible
- 6 % des employés de la CCC s'identifient comme une personne handicapée
- 73 employés sont membres de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada

Personnel

 57 % de femmes  43 % d'hommes

- 39 % du personnel de la CCC s'identifie comme membre d'une minorité visible ou comme une personne handicapée.

Direction (tous les niveaux de direction)

 35 % de femmes  65 % d'hommes

- 23 % des cadres de la CCC s'identifient comme autochtones ou membres d'une minorité visible.

Comité de direction

 60 % de femmes  40 % d'hommes

- 40 % des membres de l'équipe de direction de la CCC s'identifient comme membres d'une minorité visible ou comme une personne handicapée.

Conseil d'administration

 56 % de femmes  44 % d'hommes



Une stratégie efficace en matière de l'environnement, du sociale et de la gouvernance (ESG) est essentielle pour les entreprises dans l'économie mondiale d'aujourd'hui. La mise en œuvre d'une stratégie ESG efficace peut aider les entreprises à réduire les risques et les coûts associés aux dommages environnementaux ou aux problèmes de réputation, tout en étant socialement responsables et en créant de la valeur pour les parties prenantes. Selon une étude réalisée en 2021 par Ipsos, 65 % des personnes interrogées ont déclaré que les facteurs ESG jouaient un rôle influent dans leurs stratégies d'investissement et leurs décisions d'achat.

Dans le cadre de la stratégie ESG de la CCC, la Corporation a introduit le **Code pour les exportateurs, une ressource pour tous les exportateurs canadiens.**

Il décrit les attentes de la CCC vis-à-vis des entreprises canadiennes qui utilisent ses services en matière de travail et de droits de l'homme, de santé et de sécurité, de protection de l'environnement, de chaînes d'approvisionnement transparentes et responsables, et de respect des lois, y compris celles qui interdisent les pots-de-vin et la corruption, et qui renforcent l'importance des principes de conduite responsable des affaires dans toutes les relations commerciales.

Lorsque les entreprises canadiennes opérant à l'étranger reflètent les valeurs d'une économie forte, durable et compétitive, elles peuvent accéder à de nouveaux débouchés, renforcer les relations avec les partenaires commerciaux du Canada et améliorer la vie et les moyens de subsistance des populations, tant au pays qu'à l'étranger.⁵ > [Lire le code](#) 🍁

5 > <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/rbc-cre/strategy-2022-strategie.aspx?lang=fra>

Commentaires et analyse de la direction

- 37 Résumé
- 38 Fondement de la préparation et de la divulgation
- 39 Structure hiérarchique des secteurs d'activité
- 40 Valeur des contrats signés (VCS)
- 42 Opérations commerciales (OC)
- 44 Résumé des résultats financiers
- 48 Discussion sur le plan d'entreprise
- 50 Renseignements historiques
- 53 Engagement de la CCC à l'égard de la gestion du risque



Résumé

Les résultats financiers de la CCC s'appuient sur la stratégie à trois piliers énoncée dans le plan d'entreprise. La stratégie d'entreprise permet à la CCC de continuer à fournir aux exportateurs canadiens des services qui soutiennent l'expansion de leurs flux de revenus internationaux, d'harmoniser les ententes commerciales avec les priorités internationales du gouvernement du Canada, et de mener ses activités tout en adhérant aux normes les plus élevées en matière de conduite éthique des affaires.



Pilier 1: Croissance

La CCC a enregistré une croissance de la valeur des contrats signés, des opérations commerciales et des produits tirés des frais de service. L'un des principaux moteurs de ces résultats a été l'aide continue de la CCC à l'Ukraine et la facilitation des exportations agricoles clés du Canada en réponse à la perturbation des chaînes d'approvisionnement causée par le conflit. Ces activités soulignent la capacité de la CCC à réagir aux développements géopolitiques et à soutenir les politiques commerciales et étrangères du gouvernement du Canada.

En 2022–2023, la CCC :

- a signé 2,3 milliards de dollars de nouveaux contrats commerciaux, dépassant les objectifs du plan d'entreprise (de 905,3 millions de dollars) et les résultats de l'exercice précédent (de 872,0 millions de dollars);
- a réalisé 3,6 milliards de dollars en opérations commerciales, reflétant les biens et les services livrés dans le cadre des contrats de la CCC au cours de l'année, dépassant à la fois le plan d'entreprise et les résultats de l'exercice précédent de 1,1 milliard de dollars respectivement; et
- a gagné 27,5 millions de dollars en produits tirés des frais de service, dépassant les objectifs du plan d'entreprise (de 12,4 millions de dollars) et les résultats de l'exercice précédent (de 13,4 millions de dollars).



Pilier 2: L'excellence opérationnelle

Le cycle de vente des contrats gouvernementaux internationaux se mesure souvent en années et est influencé par les événements politiques, économiques et géopolitiques étrangers. Pour surveiller et gérer les incertitudes et assurer la viabilité financière de la CCC, la CCC évalue continuellement les possibilités d'améliorer les processus, les systèmes et les résultats financiers.

En 2022–2023, la CCC :

- a réalisé un bénéfice net de 20,5 millions de dollars, dépassant les objectifs du plan d'entreprise (de 19,2 millions de dollars) et les résultats de l'exercice précédent (de 17,6 millions de dollars). Ce résultat est dû aux 27,5 millions de dollars de frais de service gagnés sur les livraisons de contrats, et a été renforcé par le calendrier des encaissements et la hausse des taux d'intérêt, ce qui a entraîné une augmentation des intérêts gagnés de 6,9 millions de dollars sur les soldes de trésorerie détenus par la CCC. Les bénéfices non répartis ont ainsi augmenté à 34,6 millions de dollars, ce qui a permis au Conseil d'administration de la CCC de déclarer un dividende de 4,0 millions de dollars;
- a mis en œuvre une politique de gestion financière pour améliorer le suivi et la prise de décision en vue d'une viabilité financière à long terme face à des réalités commerciales changeantes ;
- a ratifié une nouvelle convention collective avec l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC), abordant un élément clé de la structure de coûts largement fixes de la CCC pour les deux prochaines années ; et
- a continué à faire des progrès pour améliorer l'efficacité opérationnelle grâce à des investissements stratégiques dans l'innovation et la transformation du lieu de travail.

Pilier 3 : Considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)

Les considérations et les initiatives ESG sous-tendent tous les aspects du modèle d'entreprise de la CCC. La CCC continue de mettre en œuvre et d'appliquer les meilleures pratiques en matière de gestion des risques, de conduite responsable des affaires et de gouvernance interne, et s'efforce d'être un employeur de choix.

- Les bases solides de la CCC en matière de conduite responsable des affaires, en particulier la diligence raisonnable en matière des droits de la personne, continuent de se développer. Dans un rapport d'août 2022 du groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme⁶, la CCC est mentionnée pour avoir appliqué les principes directeurs des Nations Unies au secteur de la défense, et pour avoir adopté un questionnaire de diligence raisonnable en matière de droits de la personne pour les entreprises du secteur de la défense qui est conforme aux principes directeurs des Nations Unies.

Fondement de la préparation et de la divulgation

Les commentaires et l'analyse de la direction qui suivent doivent être lus parallèlement avec les états financiers annuels audités de la Corporation et les notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2023. Tous les montants présentés sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Énoncés prospectifs

Le présent document contient des projections et d'autres énoncés prospectifs. De tels énoncés exigent que la direction pose des hypothèses qui sont assujetties à des risques et à des incertitudes. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer significativement des attentes évoquées dans ces énoncés prospectifs. L'explication de ces risques et incertitudes figure à la section sur les risques qui suit l'analyse financière.

Normes internationales d'information financière

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) comme référence pour les principes comptables généralement reconnus (PCGR). Selon les normes IFRS, les résultats financiers de la Corporation commerciale canadienne (CCC ou la Corporation) sont présentés à titre de mandataire. Toutefois, dans son rôle de maître d'œuvre, la CCC a l'obligation contractuelle de s'assurer de l'exécution des contrats conclus avec les acheteurs étrangers et de veiller à ce que les conditions des contrats soient respectées, quelle que soit la qualité du rendement de l'exportateur canadien.

Mesures non conformes aux PCGR

Dans l'analyse qui suit, la Corporation utilise également certaines mesures financières non définies par les PCGR pour évaluer son rendement. Les mesures non définies par les PCGR sont précisées et nuancées chaque fois qu'elles sont présentées.

6 > <https://www.ohchr.org/en/documents/tools-and-resources/responsible-business-conduct-arms-sector-ensuring-business-practice>

Contrats de valeur élevée

Auparavant, les contrats d'une valeur élevée ont eu une incidence importante sur les états financiers de la Corporation; ils peuvent souvent entraîner des écarts considérables, d'un exercice à l'autre, tant dans l'état de la situation financière que dans l'état du résultat global. Le plus important de ces contrats est le contrat pluriannuel du Programme des brigades blindées (PBB) d'une valeur de plusieurs milliards de dollars. En raison de l'importance de ce contrat, le PBB est présenté séparément dans certaines sections des commentaires et de l'analyse de la direction.

Taux de change

Les contrats que la Corporation conclut avec des acheteurs étrangers sont dans la même devise que les contrats correspondants signés avec des exportateurs canadiens. Cette concordance des devises pour les rentrées de fonds et les paiements contractuels limite le risque de change de la CCC. Dans les cas où le paiement entre les parties est effectué en monnaie différente, la Corporation peut conclure des contrats de change à terme. La majorité des opérations de la CCC sont effectuées en dollar américain. Comme la monnaie de référence de la CCC est le dollar canadien, les résultats présentés peuvent être touchés par les fluctuations des taux de change.

Structure hiérarchique des secteurs d'activité

La CCC exploite trois grands secteurs d'activité et travaille avec des exportateurs de tous les secteurs industriels du Canada.

Accord sur le partage de la production de défense (APPD)

La CCC soutient une importante activité d'exportation canadienne dans le cadre de l'Accord sur le partage de la production de défense (APPD). L'APPD permet aux exportateurs canadiens de participer à des appels d'offres en faisant partie de la base d'approvisionnement national du département de la Défense (DoD) des États-Unis. En facilitant l'accès de cette manière, la CCC offre aux exportateurs canadiens des occasions d'affaires qui stimulent les exportations et les emplois au Canada, tout en générant des avantages économiques au Canada et aux États-Unis.

L'APPD continue de soutenir à la sécurité collective du Canada et des États-Unis en tirant parti des forces industrielles et technologiques de chaque pays pour répondre aux besoins respectifs en matière d'approvisionnement de matériel de défense. Le commerce transfrontalier lié à l'APPD offre également d'importantes possibilités aux entreprises de certains des secteurs les plus innovateurs du Canada.

La CCC ne facture pas de frais de service du secteur d'activité lié à l'APPD. Le budget fédéral de 2021 a rétabli un crédit annuel de 13,0 millions de dollars pour l'administration de l'APPD.

Maître d'œuvre international (MOI)

Le secteur d'activité du service de maître d'œuvre international (MOI) de la Corporation est un service tarifé qui consiste à établir des contrats de gouvernement à gouvernement (GÀG) avec des acheteurs gouvernementaux étrangers et des contrats correspondants avec des exportateurs canadiens. La Corporation travaille avec des exportateurs canadiens de toutes tailles, dans des secteurs industriels canadiens diversifiés. L'objectif de ces activités commerciales est d'accroître le volume des exportations et le nombre d'exportateurs que la CCC sert, tout en appuyant un vaste éventail de priorités du gouvernement du Canada. Chaque contrat est unique et la garantie d'exécution des contrats de la CCC incite davantage les gouvernements étrangers à faire appel à l'expertise canadienne pour des projets stratégiques prioritaires (sécurité alimentaire, transport, infrastructure, sécurité nationale, etc).

Les accords de concession portent sur l'exploitation de loteries électroniques par un exportateur canadien dans divers pays.

Approvisionnement pour le compte d'autres ministères du gouvernement du Canada (Approvisionnement)

La CCC aide les ministères et les organismes du gouvernement du Canada à répondre aux besoins urgents et complexes en matière d'approvisionnement. Pour ce faire, elle doit trouver des biens et des services qui permettent de respecter divers engagements internationaux ou de répondre à des besoins de programmes. La Corporation perçoit des frais pour couvrir les coûts de gestion de ces programmes.

De plus, la CCC gère dix bureaux commerciaux canadiens en Chine au nom d'Affaires mondiales Canada (AMC). Situés dans des villes chinoises de second rang qui se développent rapidement, ces bureaux fournissent du soutien aux entreprises canadiennes qui cherchent à pénétrer le marché chinois, tout en offrant une solution de représentation commerciale rentable pour AMC. La CCC recouvre tous les coûts de ce programme et facture des frais à AMC pour ses services.

Secteurs industriels canadiens

La CCC ventile ses contrats avec les exportateurs canadiens dans les secteurs industriels suivants : les produits manufacturés et services de pointe, l'aérospatiale, l'agriculture, technologie propre, la construction et l'infrastructure, la défense, les technologies de l'information et des communications (TIC), et autres.

Valeur des contrats signés (VCS)

La valeur des contrats signés (VCS) est une mesure non définie par les PCGR, utilisée par la Corporation, qui représente la valeur des contrats conclus et de leurs modifications pendant un exercice financier donné. Elle mesure la valeur totale des biens et services à fournir pendant toute la durée d'un contrat et, par la même occasion, représente la valeur totale du contrat au moment de sa signature.

Le cycle de vente des contrats gouvernementaux internationaux se mesure souvent en années et est influencé par les événements politiques, économiques et géopolitiques étrangers. Il en résulte un cycle commercial difficile à prévoir avec précision et à répéter avec constance.

Au cours de l'exercice 2022–2023, en réponse au conflit en Ukraine et à l'évolution des contextes économiques et géopolitiques, la CCC a continué à travailler avec les exportateurs canadiens pour soutenir à la fois la sécurité mondiale et les approvisionnements agricoles essentiels.

Comparaison d'un exercice à l'autre

La VCS totale pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 est de 2,3 milliards de dollars, soit une augmentation de 871,8 millions de dollars (environ 63 %) par rapport à 1,4 milliard de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

L'augmentation est attribuable à :

- la hausse de la VCS du MOI (448,3 millions de dollars), principalement attribuable à une augmentation de la VCS dans le secteur de l'agriculture pour soutenir la sécurité alimentaire mondiale;
- la hausse de la VCS provenant de l'approvisionnement (417,0 millions de dollars), attribuable au soutien de la CCC à l'aide internationale du gouvernement du Canada à l'Ukraine, principalement dans le secteur de la défense; et
- la hausse de la VCS dans l'APPD (17,2 millions de dollars), attribuable à des augmentations de la VCS dans le secteur des produits manufacturés et services de pointe et dans le secteur de la défense.

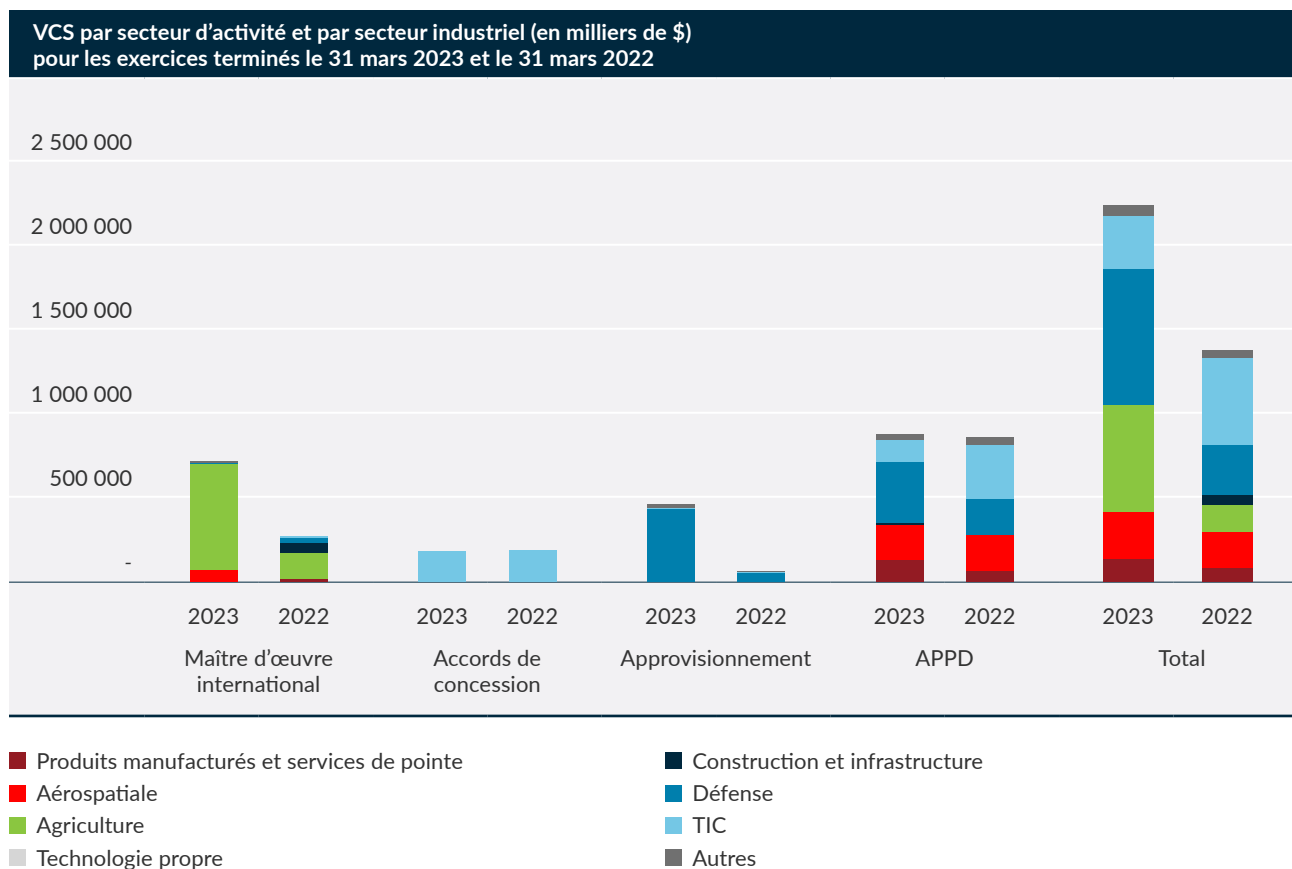
Les augmentations de la VCS ont été partiellement compensées par :

- la diminution de la VCS dans MOI provenant du programme de Cuba, en raison d'une libération d'obligation de contrat (3,1 millions de dollars); et
- la diminution de la VCS dans les accords de concessions (10,3 millions de dollars), qui est évaluée sur la base des ventes brutes de billets du programme de loterie, suite à la résiliation d'un contrat de loterie.

Le tableau ci-dessous présente la VCS par secteur d'activité pour les exercices terminés le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022.

VCS par secteur d'activité (en milliers de \$)	Pour l'exercice terminé le 31 mars,					
	2023	2022	Écart en \$	Écart en %	En % du total	
					2023	2022
Maître d'œuvre international	721 913 \$	273 631 \$	448 282 \$	> 100 %	32 %	20 %
Accords de concession	181 893	192 144	(10 251)	(5 %)	8 %	14 %
Approvisionnement	476 500	59 903	416 597	> 100 %	21 %	4 %
APPD	884 989	867 839	17 150	2 %	39 %	62 %
Total	2 265 295 \$	1 393 517 \$	871 778 \$	63 %	100 %	100 %

Le graphique ci-dessous présente la VCS par secteur d'activité et par secteur industriel pour les exercices terminés le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022.



Opérations commerciales (OC)

Les opérations commerciales (OC) sont une mesure de l'activité économique non définie par les PCGR, utilisée par la Corporation. Elles représentent la valeur des biens et des services livrés dans le cadre d'un contrat au cours de la période de référence. Étant donné le statut de mandataire de la Corporation pour la présentation de l'information selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), les OC ne sont pas comptabilisées comme produit. La Corporation continue de saisir les données des OC comme mesure de son incidence sur l'économie canadienne et un facteur déterminant des produits tirés des frais de service. Les produits tirés des frais de service de la CCC sont généralement proportionnels à ceux des OC et les explications des écarts détaillées dans la section ci-dessous s'appliquent également à l'analyse des écarts de frais.

Comparaison d'un exercice à l'autre

Le total des OC pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 s'élève à 3,6 milliards de dollars, soit une augmentation de 1,1 milliard de dollars (environ 45 %) par rapport aux 2,4 milliards de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

L'augmentation est attribuable:

- à la hausse des OC du MOI (614,5 millions de dollars), provenant des livraisons dans le secteur de l'agriculture pour soutenir la sécurité alimentaire mondiale;
- à la hausse des OC provenant de l'approvisionnement (270,8 millions de dollars), attribuable à l'aide internationale du gouvernement du Canada à l'Ukraine, principalement dans le secteur de la défense; et
- au calendrier des livraisons et des activités de facturation liées au programme PBB (270,0 millions de dollars).

Les augmentations des OC ont été partiellement compensées par :

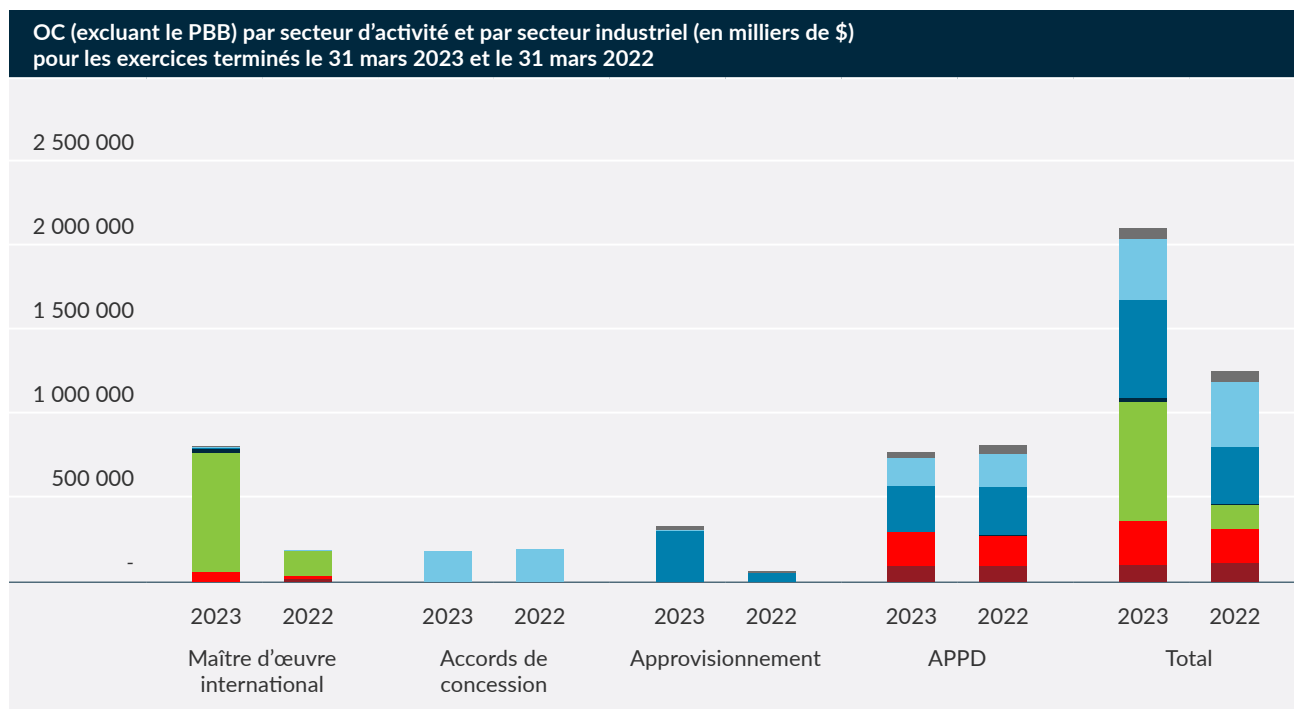
- une baisse des OC dans les accords de concessions (10,3 millions de dollars), suite à la résiliation d'un contrat de loterie; et
- une baisse des OC dans l'APPD (39,0 millions de dollars), basée sur le calendrier des livraisons et comparable à la baisse de la VCS au cours de la même période.

Des variations importantes des OC sont attendues lors de la comparaison des résultats d'une période à l'autre, compte tenu de l'échéancier des exigences contractuelles et des calendriers de livraison connexes.

Le tableau ci-dessous reflète les OC par secteur d'activité pour les exercices terminés le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022.

OC par secteur d'activité (en milliers de \$)	Pour l'exercice terminé le 31 mars,					
	2023	2022	Écart en \$	Écart en %	En % du total	
					2023	2022
Maître d'œuvre international	802 881 \$	188 335 \$	614 546 \$	> 100 %	23 %	8 %
Accords de concession	181 893	192 217	(10 325)	(5 %)	5 %	8 %
Approvisionnement	330 969	60 212	270 758	> 100 %	9 %	2 %
APPD	764 928	803 913	(38 984)	(5 %)	22 %	33 %
Total excluant PBB	2 080 671 \$	1 244 677 \$	835 995 \$	67 %	59 %	51 %
PBB	1 470 830	1 200 810	270 020	22 %	41 %	49 %
Total incluant PBB	3 551 501 \$	2 445 487 \$	1 106 015 \$	45 %	100 %	100 %

Le graphique ci-dessous présente les OC (non liées au PBB) par secteur d'activité et par secteur industriel pour les exercices se terminant le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022.



- Produits manufacturés et services de pointe
- Aérospatiale
- Agriculture
- Technologie propre
- Construction et infrastructure
- Défense
- TIC
- Autres

Résumé des résultats financiers

En 2022-2023, la Corporation a dépassé les objectifs du Plan d'entreprise ainsi que les résultats financiers de l'exercice précédent grâce au volume et à l'activité importants des secteurs du MOI et de l'Approvisionnement.

Politique de gestion financière

Le cycle de vente des contrats gouvernementaux internationaux se mesure souvent en années et est influencé par les événements géopolitiques et économiques. En conséquence, la CCC planifie la viabilité financière et gère les excédents et les déficits sur des horizons pluriannuels.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le Conseil d'administration de la CCC a approuvé une politique de gestion financière qui définit les conditions nécessaires au maintien d'un modèle d'autosuffisance financière à long terme. Dans le cadre de cette politique, la CCC est tenue de maintenir des fonds propres suffisants pour faire face à ses engagements, et entreprendre des investissements en capital appropriés pour garantir l'efficacité et l'efficience opérationnelles, et pour maintenir les effectifs, les installations, les systèmes et les processus de la Corporation. Le cadre tient compte de quatre facteurs pour la gestion du capital et pour le suivi de la viabilité financière : le calendrier des revenus et des dépenses contractuels, les résultats nets des opérations, les besoins en fonds de roulement et la valeur nette.

Discussion sur le résultat global

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, la Corporation a enregistré un bénéfice net de 20,5 millions de dollars, soit une augmentation de 17,6 millions de dollars par rapport au bénéfice net de 3,0 millions de dollars de l'exercice précédent. L'écart favorable est principalement dû à l'augmentation de la VCS et des OC, comme indiqué dans les sections précédentes, ce qui a entraîné une augmentation des produits tirés des frais de service (27,5 millions de dollars) par rapport à l'exercice précédent.

Résultat global (en milliers de \$)	Pour l'exercice terminé le 31 mars,			
	2023	2022	Écart en \$	Écart en %
Produits tirés des frais de service	27 497 \$	14 076 \$	13 421 \$	95 %
Produits financiers et Autres produits	7 053	443	6 610	> 100 %
Financement public	13 000	13 000	-	0 %
Charges	27 794	24 457	3 337	14 %
Gain (perte) de change	762	(111)	873	> 100 %
Résultat net	20 518 \$	2 951 \$	17 567 \$	> 100 %
Autres éléments du résultat global	21	30	(9)	(30) %
Résultat global total	20 539 \$	2 981 \$	17 558 \$	> 100 %

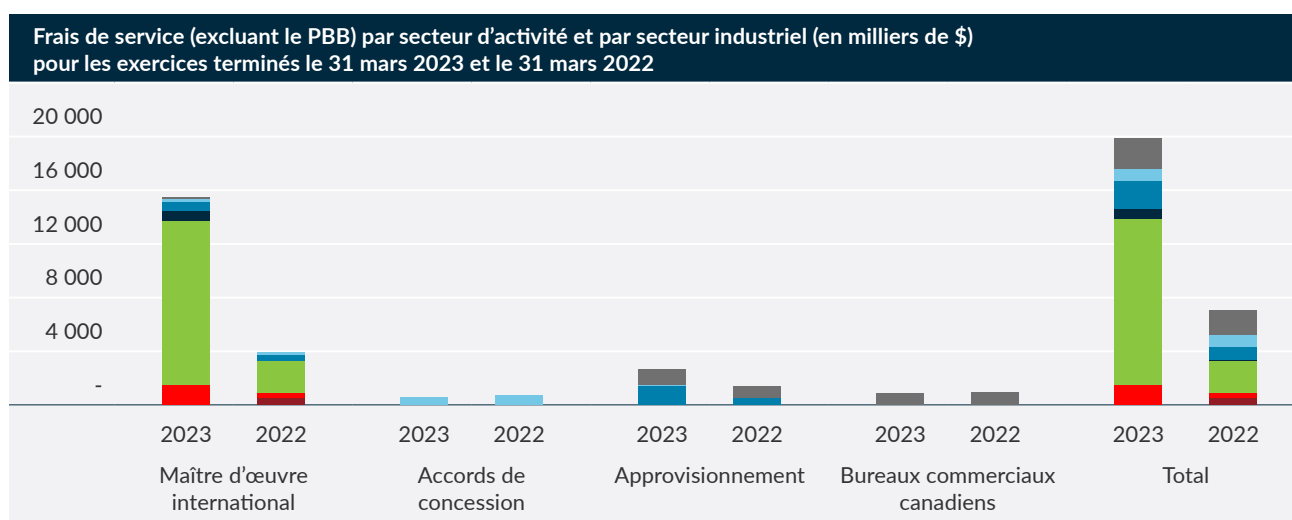
PRODUITS TIRÉS DES FRAIS DE SERVICE

La Corporation facture des frais de service sur tous les programmes, à l'exception de l'APPD. Pour le secteur du MOI, les frais sont généralement calculés en pourcentage de la valeur du contrat. Les frais sont négociés contrat par contrat et, dans une fourchette acceptable, reflètent généralement le profil de risque d'un projet et les conditions du marché concurrentiel. Les frais sont comptabilisés comme produits différemment, dépendamment de l'obligation de prestation se rapportant aux différents secteurs d'activité. Toutefois, la grande majorité des frais sont comptabilisés selon l'exécution de toutes les activités requises pour que l'exportateur canadien obtienne le droit d'être payé selon les modalités du contrat de maître d'œuvre. Ce montant est généralement proportionnel à celui des OC. Pour l'Approvisionnement, les frais sont comptabilisés sur une base linéaire.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, les produits tirés des frais de service s'élèvent à 27,5 millions de dollars, soit une augmentation de 13,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les frais de service sont généralement proportionnels aux OC, et les explications des écarts détaillées dans la section Opérations commerciales s'appliquent également à l'analyse des écarts de frais.

Frais de service par secteur d'activité (en milliers de \$)	Pour l'exercice terminé le 31 mars,					
	2023	2022	Écart en \$	Écart en %	En % du total	
					2023	2022
Maître d'œuvre international	15 567 \$	4 058 \$	11 509 \$	> 100 %	57 %	29 %
Accords de concession	573	737	(165)	(22 %)	2 %	5 %
Approvisionnement	2 725	1 459	1 267	87 %	10 %	10 %
Bureaux commerciaux canadiens	864	981	(117)	(12 %)	3 %	7 %
Total excluant PBB	19 729 \$	7 235 \$	12 494 \$	> 100 %	72 %	51 %
PBB	7 768	6 841	928	14 %	28 %	49 %
Total incluant PBB	27 497 \$	14 076 \$	13 422 \$	95 %	100 %	100 %

Le graphique ci-dessous présente les frais de service (non liés au PBB) par secteur d'activité et par secteur industriel pour les exercices se terminant le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022.



- Produits manufacturés et services de pointe
- Aérospatiale
- Agriculture
- Technologie propre
- Construction et infrastructure
- Défense
- TIC
- Autres

FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT

Le budget fédéral de 2021 a reconnu l'importance du rôle de la CCC dans l'administration de l'APPD et rétabli un crédit parlementaire annuel de 13,0 millions de dollars à compter de l'exercice 2022-2023. Comme la CCC ne perçoit pas de frais de service sur les contrats de l'APPD, ce crédit servira exclusivement à financer les dépenses administratives engagées pour l'APPD. Au cours de l'exercice 2021-2022, un transfert forfaitaire unique du gouvernement du Canada a été reçu à cette fin. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, la Corporation a constaté un financement public de 13,0 millions de dollars, le même montant que pour l'exercice précédent, en compensation des coûts encourus pour l'administration de l'APPD.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration totaux de la Corporation, qui s'élevaient à 27,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, ont augmenté de 3,4 millions de dollars par rapport au niveau de l'exercice précédent, qui était de 24,2 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable aux charges liées à la rémunération du personnel, aux consultants et aux communications, ainsi qu'aux frais de déplacement. Au cours de l'année fiscale 2022-2023, la CCC a enregistré une augmentation des dépenses liées à la main-d'œuvre et à la rémunération (812 mille dollars) en raison de la dotation de postes vacants et des ajustements salariaux liés à la ratification d'une nouvelle convention collective avec l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC). La CCC a également enregistré une augmentation des dépenses de consultants et de communications (1,6 million de dollars) liées à l'élaboration de stratégies de croissance commerciale visant à renforcer le marketing en ligne de la CCC, les capacités et la sécurité des systèmes d'information, ainsi que des investissements supplémentaires dans la transformation numérique. Avec l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie, la CCC a également encouru une augmentation des frais de déplacement (780 mille dollars) pour créer des occasions d'affaires dans le secteur d'activité de MOI.

Frais d'administration (en milliers de \$)	Pour l'exercice terminé le 31 mars,					
	2023	2022	Écart en \$	Écart en %	En % du total	
					2023	2022
Rémunération du personnel et charges connexes	18 044 \$	17 232 \$	812 \$	5 %	66 %	71 %
Consultants	3 099	1 667	1 432	86 %	11 %	7 %
Services de gestion des contrats	2 192	2 270	(78)	(3 %)	8 %	9 %
Frais de déplacement et accueil	1 028	248	780	> 100 %	4 %	1 %
Loyer et frais connexes	930	923	7	< 1 %	3 %	4 %
Logiciels, matériel informatique et soutien	820	788	32	4 %	3 %	3 %
Amortissement	583	585	(2)	> (1 %)	2 %	2 %
Communications	402	258	144	56 %	1 %	1 %
Autres charges	479	257	222	86 %	2 %	2 %
Total	27 577 \$	24 228 \$	3 349 \$	14 %	100 %	100 %

La CCC évalue constamment les niveaux de dépenses pour faire des gains d'efficacité dans la mesure du possible. Elle assure une gestion constante de ses budgets à compter du début de l'exercice en vue de contrôler les dépenses en les comparant aux prévisions en volumes d'affaires et en revenus. En outre, la CCC continue de renforcer sa culture de l'innovation, d'investir dans la transformation numérique et de mettre en œuvre des changements de processus pour améliorer l'efficacité et accroître la capacité des ressources existantes.

Analyse de l'état de la situation financière

Les actifs et les passifs comprennent les paiements effectués aux exportateurs canadiens avant de les recouvrer des acheteurs étrangers, ainsi que les montants reçus des acheteurs étrangers et autres qui n'ont pas encore été transférés aux exportateurs canadiens. Au fur et à mesure que les obligations contractuelles sont remplies, les postes de trésorerie, des créances, des créditeurs et charges à payer, qui représentent des montants à un moment précis, peuvent fluctuer considérablement, souvent sur une base quotidienne.

POSITIONS DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Au 31 mars 2023, le total des actifs de 268,3 millions de dollars avait augmenté de 171,6 millions de dollars, soit de plus de 100 % par rapport à la fin de l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable :

- à une hausse de la trésorerie de 183,2 millions de dollars, provenant principalement de paiements d'avances de ministères du gouvernement du Canada et d'acheteurs étrangers. Ceci a été renforcé par les différences temporelles entre les rentrées de fonds d'acheteurs étrangers et les paiements correspondant aux exportateurs canadiens, les fluctuations favorables des taux de change sur les soldes de trésorerie de la CCC, et les rendements plus élevés obtenus sur les soldes détenus en dépôt; et
- cette augmentation a été compensée par une diminution des créances de 11,2 millions de dollars, attribuable à des différences temporelles entre le paiement à l'exportateur canadien et la rentrée de fonds d'un acheteur étranger, comme expliqué ci-dessus.

Le total des passifs de 223,6 millions de dollars a augmenté de 152,1 millions de dollars, soit de plus de 100 % par rapport à la fin de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à :

- une hausse des avances de 164,5 millions de dollars, principalement attribuable à des paiements d'avances reçus de ministères du gouvernement du Canada; et
- cette augmentation a été compensée par une diminution de 12,5 millions de dollars des créditeurs et charges à payer, attribuable à des différences temporelles entre les rentrées de fonds des acheteurs étrangers et les paiements aux exportateurs canadiens, comme expliqué ci-dessus.

Les augmentations semblables du total des actifs et des passifs reflètent la nature des contrats gérés et l'incidence sur les soldes dû au calendrier des montants reçus et des paiements effectués.

POSITION DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres pour la période ont augmenté de 19,5 millions de dollars, reflétant le bénéfice net de 20,5 millions de dollars depuis le début de l'exercice, diminué par dividende de 1,0 million de dollars déclaré et payé au cours de l'exercice. L'amélioration des capitaux propres renforcera davantage le modèle de viabilité financière de la CCC.

Aux (en milliers de \$)	31 mars 2023	31 mars 2022	Écart en \$	Écart en %
Total des actifs	268 263 \$	96 676 \$	171 587 \$	> 100 %
Total des passifs	223 652	71 604	152 048	> 100 %
Total des capitaux propres	44 611	25 072	19 539	78 %
Total des passifs et des capitaux propres	268 263 \$	96 676 \$	171 587 \$	> 100 %

DÉCLARATION DE DIVIDENDES

Le 7 juin 2023, conformément à sa politique de gestion financière et à sa politique en matière de dividendes, le Conseil d'administration de la Corporation a approuvé l'émission d'un dividende de 4,0 millions de dollars payable à son actionnaire.

Discussion sur le plan d'entreprise

En plus de l'APPD, la Corporation opère sur des marchés mondiaux difficiles où les budgets gouvernementaux sont dynamiques et font l'objet de fréquents changements. La demande de solutions provenant du Canada varie en fonction de facteurs économiques et géopolitiques. Cela accroît la complexité de la réussite des ventes à l'exportation de G&G et peut allonger le cycle de vente. Face à cette incertitude, la Corporation s'est engagée à mettre en place un modèle financier commercial durable et prévoit que ses secteurs d'activité générateurs de frais atteindront au minimum le seuil de rentabilité chaque année. À cette fin, la CCC s'engage dans une gestion financière prudente, investit stratégiquement dans des capacités essentielles et se concentre sur la création de valeur pour les intervenants canadiens.

Comparaison des résultats financiers avec le Plan d'entreprise de 2022–2023

Le Plan d'entreprise de 2022–2023 à 2026–2027 de la CCC a été approuvé par le Conseil d'administration de la Corporation. Tel que requis, il a été soumis à la ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise et du Développement économique et est en attente d'approbation.

Les résultats financiers favorables de la Corporation pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 provient d'une augmentation de l'activité des secteurs MOI et Approvisionnement, attribuable à la guerre en Ukraine. La CCC a enregistré un bénéfice net de 20,5 millions de dollars pour l'exercice, soit un écart favorable de 19,2 millions de dollars par rapport au bénéfice net de 1,3 million de dollars prévu dans le Plan d'entreprise (Plan).

Plusieurs facteurs ont contribué à ces résultats :

- L'écart favorable des frais de service (12,4 millions de dollars) par rapport au plan résulte de l'augmentation des livraisons dans les secteurs de l'agriculture et de la défense. Les transactions de facturation générant de frais de service peuvent varier considérablement en raison de l'évolution rapide de l'environnement commercial géopolitique et du calendrier des signatures de contrat et/ou des livraisons sur les grands contrats internationaux de la CCC.
- La variation favorable des produits financiers et autres produits (6,6 millions de dollars) par rapport au plan est le résultat de taux d'intérêt plus élevés combinés à des soldes de trésorerie plus importants que prévu en raison du calendrier de la réception de paiements d'avances.
- L'écart défavorable (196 mille dollars) par rapport au plan est principalement dû à l'augmentation de la rémunération du personnel et des charges connexes, à des déplacements d'affaires plus nombreux que prévu et à des dépenses liées à l'innovation.
- Le financement public est comptabilisé comme une compensation des coûts encourus pour l'administration de l'APPD.
- Le gain de change favorable (762 mille dollars).

Le tableau ci-dessous présente les résultats financiers comparés au Plan d'entreprise pour l'exercice terminé le 31 mars 2023. Il présente également une vision prospective du Plan d'entreprise 2023-2024.

	2022-2023	2022-2023	Écart		2023-2024
	Montant réel	Budget	En \$	En %	Budget
VCS (en milliers de \$)	2 265 295 \$	1 360 000 \$	905 295 \$	67 %	2 419 298 \$
OC (en milliers de \$)	3 551 501 \$	2 439 212 \$	1 112 289 \$	46 %	3 171 864 \$

Résultat net (en milliers de \$)	Montant réel	Budget	En \$	En %	Budget
Produits					
Frais de service	27 497 \$	15 068 \$	12 429 \$	82 %	22 100 \$
Produits financiers et Autres produits	7 053	507	6 546	> 100 %	2 658
	34 550	15 575	18 975	> 100 %	24 758
Financement public	13 000	13 000	-	0 %	13 000
Charges					
Charges liées à l'APPD	13 366	13 000	(366)	(3 %)	13 000
Charges non liées à l'APPD	14 428	14 232	(196)	(1 %)	20 462
	27 794	27 232	(562)	(2 %)	33 462
Gain de change	762	-	762	> 100 %	-
Résultat net	20 518 \$	1 344 \$	19 174 \$	> 100 %	4 296 \$

Perspectives du Plan d'entreprise 2023-2024

Le Plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028 de la CCC a été approuvé par le Conseil d'administration de la Corporation. Tel que requis, il a été soumis à la ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise et du Développement économique et est en attente d'approbation.

En 2023-2024, la CCC prévoit d'atteindre les objectifs de bénéfices du Plan d'entreprise grâce à l'augmentation des signatures de contrats dans les secteurs MOI et Approvisionnement. Les résultats réels obtenus seront influencés par l'évolution du paysage géopolitique et son incidence sur la demande des acheteurs étrangers pour les solutions canadiennes contractées par l'intermédiaire de la CCC. Les produits financiers et autres produits devraient être supérieurs au plan de 2022-2023 en raison d'une augmentation combinée des rendements et des soldes de trésorerie. Les dépenses devraient être supérieures à celles du plan 2022-2023, car les opérations reviennent aux niveaux d'avant la pandémie et la CCC investit dans le personnel, les processus et la technologie dans le cadre d'un engagement plus large visant à accroître les exportations canadiennes. La direction suivra et contrôlera de manière proactive les dépenses par rapport aux prévisions de revenus tout au long de l'année.














Renseignements historiques

Les tendances sur cinq ans de certains indicateurs financiers (VCS, OC et Frais de service) sont présentées ci-dessous, suivies des tendances sur cinq ans du résultat global et des capitaux propres.

VCS, OC et Frais de service

Au cours de la période de cinq ans commençant le 1 avril 2018 et se terminant le 31 mars 2023, la CCC a signé de nouveaux contrats d'exportation d'une valeur de 7,6 milliards de dollars avec des entreprises canadiennes et a facilité la livraison de 15,5 milliards de dollars de biens et de services du Canada à des gouvernements du monde entier. Au cours de cette période, la CCC a perçu 112,4 millions de dollars en frais de service. Il convient de noter que les frais de la CCC provenant du PBB représentent 48,2 millions de dollars, soit 43 % du total des frais perçus au cours de cette période. Comme ce programme prendra fin, la CCC va investir dans une croissance ciblée et des gains d'efficacité afin de compenser la perte de revenus attendue.

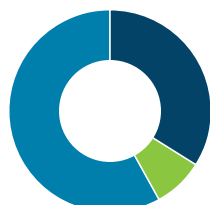
En général, les tendances en matière de la VCS et des OC sont corrélées et sujet à des différences de calendrier contrat par contrat, entre la signature des contrats et les livraisons effectuées dans le cadre du contrat. L'évolution des frais de service de la CCC est généralement proportionnelle à celle des livraisons des OC.

VCS, OC, Frais de service (en milliers de \$)	Tendance	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total sur 5 ans
VCS		1 296 742 \$	1 249 635 \$	1 345 669 \$	1 393 517 \$	2 265 295 \$	7 550 858 \$
APPD		816 154	927 874	921 685	867 839	884 989	4 418 541
Maître d'œuvre international		468 720	306 601	402 245	465 775	903 806	2 547 147
Approvisionnement		11 868	15 160	21 739	59 903	476 500	585 170
OC		3 415 663 \$	3 170 830 \$	2 921 315 \$	2 445 487 \$	3 551 501 \$	15 504 796 \$
APPD		711 371	738 942	850 043	803 913	764 928	3 869 197
Maître d'œuvre international		750 685	575 276	376 526	380 552	984 774	3 067 813
PBB		1 938 848	1 837 498	1 674 629	1 200 810	1 470 830	8 122 615
Approvisionnement		14 759	19 114	20 117	60 212	330 969	445 171
Frais de service		28 391 \$	24 068 \$	18 400 \$	14 076 \$	27 497 \$	112 432 \$
Maître d'œuvre international		14 571	9 412	6 619	4 795	16 140	51 537
PBB		11 591	12 337	9 666	6 841	7 768	48 203
Approvisionnement		2 229	2 319	2 115	2 440	3 589	12 692

Désagrégation du total quinquennal de la VCS

Au cours de la période de cinq ans commençant en 2018–2019 et se terminant en 2022–2023, la CCC a signé de nouveaux contrats d'exportation pour un montant total de 7,6 milliards de dollars. Ces contrats ont été signés dans les trois principaux secteurs d'activité de la CCC, avec des exportateurs de tous les secteurs industriels canadiens, pour répondre aux besoins d'acheteurs gouvernementaux du monde entier.

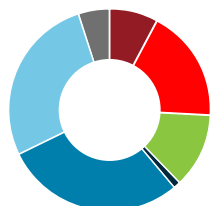
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Secteur d'activité	En millions de \$	%
Maître d'œuvre international	2 547	34 %
Approvisionnement	585	8 %
APPD	4 419	58 %
	7 551	100 %

Au cours de la période de cinq ans, la CCC a signé 58 % des nouveaux contrats (totalisant 4,4 milliards de dollars) dans le cadre de l'APPD, ce qui témoigne de l'importance durable des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis dans le domaine de la défense. Parmi les nouveaux contrats, 42 % (pour un total de 3,1 milliards de dollars) ont été conclus dans le cadre des secteurs d'activité Maître d'œuvre international et Approvisionnement avec divers gouvernements du monde entier et avec le gouvernement du Canada.

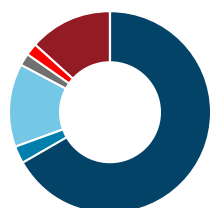
PAR SECTEUR INDUSTRIEL DES EXPORTATEURS CANADIENS



Secteur de l'industrie	En millions de \$	%
Produits manufacturés et services	631	8 %
Aérospatiale	1 328	18 %
Agriculture	919	12 %
Construction et infrastructure	67	1 %
Défense	2 185	29 %
Technologies de l'information et de la communication	2 039	27 %
Autres	382	5 %
	7 551	100 %

La CCC a conclu des contrats d'exportation avec des exportateurs canadiens de tous les secteurs industriels du Canada, 74 % des nouveaux contrats, (totalisant 5,6 milliards de dollars) étant concentrés dans les secteurs de la défense, des technologies de l'information et de la communication et de l'aérospatiale.

PAR RÉGION DE GOUVERNEMENT ACHETEUR ÉTRANGER



Région de l'acheteur	En millions de \$	%
Amérique du Nord	4 968	66 %
Amérique du Nord (Caraïbes)	226	3 %
Amérique du Nord (Amérique centrale)	1 014	13 %
Amérique du Sud	126	2 %
Afrique	170	2 %
Europe	31	0 %
Asie	1 015	13 %
	7 551	100 %

Les acheteurs d'Amérique du Nord et d'Asie représentaient la majorité des nouveaux contrats signés par la CCC au cours de la période de cinq ans, l'Amérique du Nord représentant 82 % (6,2 milliards de dollars) et l'Asie 13 % (1,0 milliard de dollars).

Résultat global et capitaux propres

Au cours de la période historique de cinq ans, la CCC a obtenu un résultat global positif au cours de quatre des cinq années et a augmenté ses capitaux propres de 21,3 millions de dollars en 2018-2019 à 44,6 millions de dollars en 2022-2023. La CCC vise à maintenir ses capitaux propres suffisamment élevés pour résister aux effets des vents contraires du commerce international et des différences de calendrier contractuel qui peuvent entraîner des chocs de revenus potentiels et des pertes d'exploitation. Le Conseil d'administration de la CCC prend compte de ces questions et de la viabilité financière de la Corporation, son fonds de roulement ou sa trésorerie, ainsi que ses besoins financiers futurs liés aux investissements en capital et à la couverture des risques, lorsqu'il envisage de verser un dividende au gouvernement du Canada.

Résultat global total (en milliers de \$)	Tendance	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Produits						
Frais de service		28 391 \$	24 068 \$	18 400 \$	14 076 \$	27 497 \$
Produits financiers et Autres produits		2 563	1 584	395	443	7 053
		30 954	25 652	18 795	14 519	34 550
Financement public		-	4 500	4 000	13 000	13 000
Charges						
Frais d'administration		27 005	27 279	23 746	24 228	27 577
Charges financières		-	343	228	229	217
		27 005	27 622	23 974	24 457	27 794
Gain (perte) de change		167	47	(658)	(111)	762
Résultat net		4 116	2 577	(1 837)	2 951	20 518
Autres éléments du résultat global		1	(12)	14	30	21
Résultat global total		4 117 \$	2 565 \$	(1 823) \$	2 981 \$	20 539 \$

Capitaux propres (en milliers de \$)	Tendance	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capitaux propres – Début de l'exercice		17 232 \$	21 349 \$	23 914 \$	22 091 \$	25 072 \$
Résultat global total		4 117	2 565	(1 823)	2 981	20 539
Dividende payé au gouvernement du Canada		-	-	-	-	(1 000)
Capitaux propres – Fin de l'exercice		21 349 \$	23 914 \$	22 091 \$	25,072 \$	44,611 \$

Engagement de la CCC à l'égard de la gestion du risque

Gestion du risque

Le cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE) de la CCC permet de gérer une gamme de risques tout en aidant la Corporation à s'acquitter de son mandat de faciliter le commerce international au nom des exportateurs canadiens. Le cadre est conforme au Cadre de gestion des risques du Secrétariat du Conseil du Trésor et aux Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État, comme établis par le ministre des Finances. Les principaux risques auxquels fait face la CCC sont définis selon trois catégories de risques : risques d'entreprise, risques organisationnels et risques transactionnels. La gouvernance et la culture du risque, la définition de stratégies et d'objectifs, le rendement, la communication et l'établissement de rapports sont couverts par le cadre de GRE. Chaque année, le Comité de vérification passe en revue le programme de GRE et recommande au Conseil d'administration des modifications qui devraient être apportées, le cas échéant.

Il est essentiel d'être proactif dans la gestion des risques et des possibilités pour s'assurer que les objectifs globaux de la Corporation sont atteints et que les exportateurs reçoivent le meilleur niveau de service et de soutien. Les limites des risques sont surveillées en partie par le modèle d'affectation du capital de la CCC et par un contrôle rigoureux de la gouvernance par le Comité du risque et des occasions d'affaires (CROA), dont les membres votants comprennent les quatre vice-présidents de la CCC.

Gouvernance en matière de risque

La gestion du risque est un processus collectif au sein de la Corporation. Le Conseil d'administration joue un rôle clé en s'assurant que le programme de gestion des risques de la Corporation est à jour et efficace. La haute direction et le CROA sont chargés de veiller à ce que les structures, les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques soient mises en œuvre. Le portefeuille de transactions d'exportation de la CCC présente des risques qui sont gérés au sein des unités opérationnelles (première ligne de défense), surveillés par les équipes juridiques et de gestion du risque (deuxième ligne de défense) et finalement vérifiés par des vérificateurs internes et externes (troisième ligne de défense).

La culture de gestion du risque de la CCC favorise la collaboration. Chaque employé joue un rôle important dans la gestion des risques d'entreprise et fait partie de l'équipe élargie de gestion du risque.

Principaux risques auxquels la CCC est confrontée

Les paragraphes suivants mettent en évidence les principaux risques qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation des objectifs du Plan d'entreprise. Ces risques sont régulièrement examinés avec le Conseil d'administration dans le cadre du processus d'élaboration de rapports trimestriels. À tout moment, le Conseil d'administration doit être informé lorsque les risques dépassent les seuils de tolérance acceptables.

RISQUE ASSOCIÉ À L'ENVIRONNEMENT COMMERCIAL

Ce risque est lié à « l'évolution des conditions économiques, sociales, juridiques ou environnementales susceptibles d'entraîner des changements dans la demande de services de la CCC »⁷. La Corporation fixe les objectifs de son Plan d'entreprise dans le contexte de l'environnement commercial prévu et adapte les stratégies et les processus si nécessaire en fonction des changements. Au cours de l'année, les risques liés à l'environnement commercial ont reflété la poursuite de la guerre en Ukraine, les effets de la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt sur les exportateurs et les acheteurs étrangers, les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement et la tendance à un plus grand protectionnisme à l'échelle internationale.

RISQUE D'ATTEINTE À LA RÉPUTATION

Ce risque est lié au fait que « les actions ou inactions de la CCC ont pour effet de ternir la réputation de la CCC auprès des parties prenantes, des acheteurs et/ou des exportateurs canadiens ». Ce risque est atténué par une solide vérification préalable des transactions qui intègre les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), y compris la conduite responsable des affaires (CRA). Le rôle de la CCC dans la vente de produits et services de défense à l'échelle internationale peut entraîner des problèmes de réputation auprès de certains groupes de la société civile. Par conséquent, la Corporation communique régulièrement avec toutes ses parties prenantes et veille à ce que ses activités soient conformes à la politique commerciale internationale du gouvernement du Canada.

RISQUE ASSOCIÉ AUX RESSOURCES HUMAINES ET À L'ORGANISATION

Ce risque reflète la possibilité de « ne pas posséder a) la structure organisationnelle adéquate ou b) le bon nombre de personnes et/ou les compétences requises pour répondre aux attentes des clients et aux objectifs généraux de l'entreprise ». La Corporation a déjà constaté les effets de l'augmentation du nombre de départs à la retraite et de compétitivité du marché du travail, ce qui a entraîné une perte de connaissances de l'entreprise et d'expérience globale au sein de la main-d'œuvre de la CCC. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des cinq prochaines années. Le manque de personnel peut également contribuer au risque d'exécution lié aux priorités de la CCC. La Corporation s'est concentrée sur l'élaboration d'un plan stratégique triennal pour les ressources humaines, qui aborde des solutions fondamentales. La CCC a également négocié le renouvellement de la convention collective, ce qui assure la stabilité de la main-d'œuvre pour l'avenir.

RISQUE ASSOCIÉ À LA SÉCURITÉ

Ce risque est lié à une défaillance potentielle concernant « la sauvegarde du personnel de la Corporation, de ses biens de valeur (notamment les renseignements) et la prestation continue des services essentiels ». Une main-d'œuvre hybride suscite des préoccupations quant à l'accès à distance des employés aux données et renseignements de la CCC et à la manipulation de documents papier en dehors des bureaux de la CCC. Le risque de sécurité reflète également la montée en puissance d'acteurs malveillants, étatiques et non étatiques, dans le sillage de la crise actuelle en Ukraine. Une formation obligatoire a été offerte à tous les employés, qui met en évidence les principaux risques en matière de sécurité de l'information, capitalisant sur la « Semaine de sensibilisation à la sécurité » organisée chaque année par le gouvernement du Canada. L'équipe chargée de la gestion et de la technologie de l'information a élaboré des directives supplémentaires à l'intention du personnel concernant les exigences en matière de gestion et de destruction des renseignements sur support papier dans les bureaux et les bureaux à domicile.

RISQUE ASSOCIÉ AU RENDEMENT DES EXPORTATEURS

Ce risque est lié à l'éventuelle « incapacité à fournir les biens et services promis à la CCC au titre de ses responsabilités dans le cadre du contrat domestique ». Le processus de diligence raisonnable de la Corporation consiste à examiner tous les exportateurs potentiels afin de confirmer que leurs capacités financières, administratives et techniques sont solides et qu'il n'y a pas d'enjeux d'intégrité. Au cours de l'année, le risque lié au rendement des exportateurs est demeuré élevé en raison de la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, et des pénuries sur le marché du travail. Dans certaines circonstances, la CCC a travaillé avec les acheteurs et les exportateurs sur les contrats existants de la CCC pour renégocier les prix ou trouver d'autres solutions pour aider à ajuster les pressions inflationnistes.

⁷ Toutes les citations relatives aux définitions des risques sont tirées du cadre de gestion du risque d'entreprise de la CCC.

Catégories de risques restantes

Les paragraphes suivants décrivent les autres catégories de risques surveillées dans le cadre du programme de gestion des risques d'entreprise.

RISQUES D'ENTREPRISE

Les risques d'entreprise suivants sont ceux qui sont susceptibles d'entraver la capacité de la Corporation d'atteindre ses objectifs généraux.

Risque associé au mandat

Ce risque est lié au fait que la CCC opère « dans des activités qui dépassent son mandat, ou que ses services ne lui permettent pas d'adéquatement remplir son mandat avec succès ». L'harmonisation des activités de la CCC avec les directives de sa Ministre par le biais de l'Énoncé des priorités et des responsabilités garantit que les opérations restent dans le cadre du mandat de la CCC. La transparence de cette harmonisation est assurée par le Plan d'entreprise, qui définit les secteurs d'activité proposés et les principales activités pour la période de planification. En outre, le CROA examine les opérations proposées dans l'ensemble de ses projets potentiels pour s'assurer que le mandat de la CCC est respecté.

Risque financier

Ce risque est lié au fait que « la situation financière de la CCC n'est pas suffisamment solide pour répondre à ses besoins de liquidité ou ceux en matière de capital compte tenu de l'exposition au risque de la Corporation ». Le modèle d'allocation du capital de la Corporation mesure l'exposition aux risques à travers trois portefeuilles de risques, à savoir le risque associé au rendement des exportateurs, le risque transactionnel et le risque de crédit. Le modèle compare l'exposition au risque combinée de ces trois portefeuilles au capital disponible de la CCC. Les résultats sont transmis au Conseil d'administration sur une base trimestrielle. Au cours de l'année, la CCC n'a connu aucun cas de déficit de capital. Selon les projections actuelles du Plan d'entreprise, la CCC continuera d'avoir une position de capital appropriée dans l'avenir.

En outre, au cours de l'exercice 2022-2023, le conseil d'administration de la CCC a approuvé une politique de gestion financière qui définit les éléments clés de l'autonomie financière à long terme. Cette politique informe les activités de planification de la Corporation, y compris les décisions relatives aux dividendes, et contribue à atténuer les risques financiers.

Risque lié à la conduite responsable des affaires (CRA)

Le risque lié à la CRA est lié à l'éventuelle « incapacité d'agir de manière responsable, d'atténuer les problèmes liés à la corruption, de garantir le respect des droits de la personne et/ou de protéger l'environnement contre des retombées négatives susceptibles d'entraîner une mauvaise perception de l'organisation par le public ».

Les sujets de préoccupation concernent la participation de la CCC à des transactions d'exportation dans le cadre desquelles l'exportation proposée a des répercussions néfastes sur les droits de la personne ou le droit humanitaire, et/ou dans le cadre desquelles des actes de corruption sont présumés avoir été commis.

Au cours de l'année, la Corporation a élaboré et publié un « Code pour les exportateurs » basé sur l'engagement de la CCC envers les critères ESG et le soutien aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Ce Code s'applique à tous les exportateurs travaillant avec la CCC, à leurs employés et sous-traitants. La CCC attend des exportateurs qu'ils mènent leurs activités d'une manière conforme à ce Code en intégrant des pratiques commerciales responsables dans l'ensemble de leurs opérations et de leurs chaînes d'approvisionnement. La CCC s'engage à travailler en collaboration avec les exportateurs pour aborder les aspects de ce Code, reconnaissant que ces valeurs inspirent la confiance et des normes élevées aux exportateurs, au gouvernement du Canada et aux acheteurs des gouvernements étrangers, tout en permettant aux exportateurs d'atténuer les risques, de renforcer la résilience contre les perturbations et de rester compétitifs, conformément à l'approche du gouvernement du Canada en matière de commerce inclusif et aux Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies⁸.

La Corporation continue d'affiner ses processus en matière de respect des droits de la personne et de l'intégrité. La formation continue à la CRA dispensée aux employés permet de s'assurer que les critères ESG restent une priorité lorsque la Corporation cherche à conclure de nouveaux contrats d'exportation.

RISQUES ORGANISATIONNELS

Les risques organisationnels forment la deuxième grande catégorie de risques gérés par la CCC. Il s'agit des risques liés à la gestion de l'information de la Corporation, aux systèmes d'information, aux personnes, à ses politiques et procédures et à la planification de la continuité des opérations. Les risques d'entreprise suivants sont gérés par chaque unité opérationnelle et fonctionnelle, sous la responsabilité des vice-présidents.

Risque lié à la gestion de l'information et à la gouvernance des données

Ce risque est lié au fait que « les renseignements (électroniques et sur papier) ne sont pas gérés de manière sécuritaire afin d'en protéger l'intégrité et la conservation, entraînant des inefficacités et une prise de décision inefficace ». En tant que facilitateur du commerce international de gouvernement à gouvernement pour le gouvernement du Canada, la CCC est le gardien d'informations sensibles provenant de gouvernements étrangers, de clients canadiens et de ministères et organismes du gouvernement du Canada. En 2022–2023, la CCC est demeurée vigilante en ce qui concerne la protection de ses ressources numériques et l'alignement de son dispositif de sécurité sur le cadre de cybersécurité de l'Institut national des normes et de la technologie. Au cours de l'année, la Corporation s'est concentrée sur l'élaboration d'une nouvelle feuille de route pour la gestion et la gouvernance des données, afin de donner une orientation stratégique aux améliorations et aux investissements dans le domaine des technologies de l'information. En outre, la création d'un comité directeur interfonctionnel pour la gestion de l'information et des technologies de l'information permet de renforcer la surveillance et de garantir qu'une vision globale des priorités en matière de gestion de l'information et des technologies de l'information est en place.

Risque associé au système d'information

Ce risque est lié au fait que « les systèmes d'information appropriés deviennent indisponibles ou ne génèrent pas les données pertinentes de manière adéquate pour la prise de décision d'une manière efficace et efficiente ». En 2022-2023, le risque d'accès non autorisé aux systèmes de la CCC par des tiers sophistiqués a augmenté, donnant lieu à un risque de violation. L'adhésion de la CCC au Centre canadien de sensibilisation à la cybersécurité garantit que la Corporation est informée de toute menace, réelle ou perçue, et amplifie l'évaluation et l'adaptation continues de ses systèmes et processus. La croissance des attaques par hameçonnage et de rançon amplifie également le risque cybernétique au sein de la base d'employés ; le programme de sensibilisation et de formation à la cybersécurité de la CCC à l'intention des employés a contribué à atténuer le risque cybernétique et à maintenir un environnement informatique exempt d'incidents en 2022–2023.

8 > [Les dix principes – Pacte mondial des Nations Unies](#)

Risques liés aux politiques, aux processus et à la passation de contrats

Le risque de « pertes financières ou d'utilisation inefficace des ressources pouvant découler de lacunes dans la mise en place de politiques, de systèmes et de processus adéquats ». La fonction de vérification interne examine les principaux domaines de risque pour la Corporation et transmet à la direction et au Conseil d'administration les conclusions relatives au respect des politiques, des processus et de l'efficacité des contrôles. Au cours de l'année, les principaux risques dans ce domaine ont continué à refléter ceux liés au travail à distance et ont été traités par le biais d'une formation à la cybersécurité.

Risque associé à la fraude

Ce risque est lié à la possibilité que la Corporation soit la « cible d'une supercherie intentionnelle à des fins de profit personnel ». Des politiques et des procédures assorties de contrôles internes pour s'assurer de réduire le plus possible ce risque ont été établis. Au cours de l'année, la direction a mis à jour son autoévaluation annuelle des risques de fraude et a informé le personnel des principaux domaines d'intervention, notamment la vigilance continue concernant l'authenticité et l'exactitude des factures liées aux contrats d'exportation de la CCC et la fraude liée aux menaces en matière de cybersécurité.

RISQUES TRANSACTIONNELS

Les risques transactionnels sont la troisième grande catégorie de risques gérés par la CCC, qui concerne les risques associés aux exportations. La Corporation est soucieuse du besoin de protéger son actionnaire au moyen d'une gestion efficace et prudente de ce type de risques. Avant de conclure un contrat à l'exportation, la CCC évalue les risques transactionnels suivants :

Risque lié à l'intégrité et aux droits de la personne

Ce risque fait référence à la possibilité que « les projets internationaux de la CCC donnent lieu à de la corruption; qu'ils aient une incidence négative sur les droits de la personne; et/ou qu'ils ne soient pas conformes aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies ». La CCC a mis en place un Comité de conformité en matière d'intégrité et un Comité des droits de la personne pour garantir la diligence raisonnable et effectuer des évaluations des risques qui éclairent la prise de décision liée aux opérations d'exportations. Comme indiqué précédemment, la Corporation a élaboré un « Code pour les exportateurs » qui décrit les attentes de la CCC en matière de travail et de droits de la personne, de santé et de sécurité, de protection de l'environnement, de chaînes d'approvisionnement transparentes et responsables, et de respect des lois, notamment celles qui interdisent la corruption. Le Code pour les exportateurs est disponible sur le site Web de la CCC.⁹

Risque lié aux projets, aux contrats et à l'environnement étranger

Il s'agit des risques particuliers liés aux « transactions d'exportation envisagées ou en cours. Les sous-catégories de ce risque comprennent des questions nationales telles que la capacité et le comportement de l'acheteur en matière de crédit, le cadre juridique local et les différences sociales et culturelles ».

Le risque de crédit de l'acheteur représente une sous-catégorie de ce risque. La Corporation accepte les crédits non garantis des gouvernements et des parties commerciales possédant la cote AAA, ce qui a pour effet de réduire le risque de crédit de l'acheteur. La CCC peut aussi accepter des garanties de paiement pour assurer le respect des obligations de paiement des clients dont la cote de crédit est inférieure à AAA. Dans tous les autres cas, la Corporation transfère ce risque à l'exportateur. Ce transfert s'effectue au moyen d'un mécanisme de crédit adossé selon lequel l'exportateur ne peut être payé que lorsque la CCC reçoit le paiement d'acheteur étranger. Dans bien des cas, l'exportateur fera appel aux services d'Exportation et développement Canada pour atténuer le risque de crédit des acheteurs étrangers.

⁹ > [Code CCC pour les exportateurs](#)

États financiers

59	Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers		3. Principales conventions comptables	72
60	Rapport de l'auditeur indépendant		4. Trésorerie	83
64	États financiers en date du 31 mars 2023		5. Créances	84
	État de la situation financière	64	6. Autres actifs	84
	État du résultat global	65	7. Immobilisations corporelles	85
	État des variations des capitaux propres	66	8. Actifs au titre de droits d'utilisation	86
	État des flux de trésorerie	67	9. Créiteurs et charges à payer	86
68	Notes aux États financiers		10. Produits différés	87
	1. Nature, organisation et financement	68	11. Obligations locatives	87
	2. Normes de présentation	68	12. Prestations de retraite et avantages sociaux	88
			13. Gestion du capital	91
			14. Gestion du risque et instruments financiers	92
			15. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	97
			16. Autres produits	98
			17. Financement du gouvernement du Canada	98
			18. Frais d'administration	98
			19. Opérations entre parties liées	99
			20. Éventualités	102



Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers de la Corporation commerciale canadienne ainsi que tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la responsabilité de la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à partir des meilleures estimations et du jugement éclairé de la direction, le cas échéant. Les données financières présentées ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les états financiers.

Pour pouvoir assumer sa responsabilité, la direction a établi et maintient des registres et documents comptables, des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information ainsi que des pratiques de gestion. Ces mesures visent à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégrité et la fiabilité des données financières, que les éléments d'actif sont protégés et contrôlés et que les opérations de la Corporation sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et aux règlements qui en découlent et, selon le cas, à la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne*, aux règlements administratifs de la Corporation ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la LGFP.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction consistant à tenir des systèmes de contrôle adéquats et à assurer la qualité des rapports financiers. Le Comité de vérification se réunit avec les membres de la direction ainsi que les vérificateurs internes et externes afin de passer en revue la façon dont ces groupes s'acquittent de leurs responsabilités et de discuter des processus de vérification, des contrôles internes et de toute autre question financière pertinente. Le Comité de vérification a examiné les états financiers avec l'auditeur externe et a présenté son rapport au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a examiné et, sur recommandation du Comité de vérification, a approuvé les états financiers.

L'auditeur externe de la Corporation, c'est-à-dire la vérificatrice générale du Canada, effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et donne son opinion sur les états financiers.



Bobby Kwon
Président et
chef de la direction



Juliet Woodfield
Vice-présidente, Services corporatifs
et chef de la direction financière

Ottawa, Canada
Le 7 juin 2023



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise et du Développement économique

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Corporation commerciale canadienne (la « Corporation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie

- 2 -

significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Corporation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Corporation;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Corporation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Corporation commerciale canadienne dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne*, les règlements administratifs de la Corporation commerciale canadienne ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Corporation commerciale canadienne dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Corporation commerciale canadienne aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Corporation commerciale canadienne à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sophie Bernard', written in a cursive style.

Sophie Bernard, CPA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 7 juin 2023

État de la situation financière

Au 31 mars	Notes	2023	2022
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie	4	250 037 \$	66 814 \$
Créances	5, 14	13 070	24 268
Autres actifs	6	764	752
		263 871	91 834
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	1 748	1 893
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	2 644	2 949
		4 392	4 842
Total des actifs		268 263 \$	96 676 \$
PASSIFS			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	9, 14	26 159 \$	38 669 \$
Avances		189 557	25 073
Produits différés	10	1 360	607
Obligations locatives	11	521	505
Avantages du personnel	12	963	1 110
		218 560	65 964
Passifs non courants			
Obligations locatives	11	4 946	5 467
Avantages du personnel	12	146	173
		5 092	5 640
Total des passifs		223 652	71 604
CAPITAUX PROPRES			
Capital d'apport		10 000	10 000
Bénéfices non répartis		34 611	15 072
Total des capitaux propres		44 611	25 072
Total des passifs et des capitaux propres		268 263 \$	96 676 \$
Engagements locatifs	11		
Éventualités	20		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La publication de ces états financiers a été approuvée par le Conseil d'administration le 7 juin 2023



Douglas J. Harrison
Le président du Conseil d'administration



Guy Desrochers
Le président du Comité de vérification

État du résultat global

Exercice clos le 31 mars	Notes	2023	2022
PRODUITS			
Frais de service	15	27 497 \$	14 076 \$
Produits financiers		6 851	181
Autres produits	16	202	262
		34 550	14 519
FINANCEMENT PUBLIC			
Crédit parlementaire	17	13 000	-
Transferts du gouvernement du Canada	17	-	13 000
		13 000	13 000
CHARGES			
Frais d'administration	18	27 577	24 228
Charges financières	11	217	229
		27 794	24 457
Résultat net avant gain (perte) de change		19 756	3 062
Gain (perte) de change		762	(111)
Résultat net		20 518 \$	2 951 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS DANS LE RÉSULTAT NET			
Gain actuariel sur l'obligation des avantages du personnel	12	21	30
Résultat global total		20 539 \$	2 981 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023	Notes	Capital d'apport	Bénéfices non répartis	Total
SOLDE AU 31 MARS 2022		10 000 \$	15 072 \$	25 072 \$
Résultat net			20 518	20 518
Gain actuariel sur l'obligation des avantages du personnel	12		21	21
Résultat global total			20 539	20 539
Dividende	13		(1 000)	(1 000)
SOLDE AU 31 MARS 2023		10 000 \$	34 611 \$	44 611 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022	Note	Capital d'apport	Bénéfices non répartis	Total
SOLDE AU 31 MARS 2021		10 000 \$	12 091 \$	22 091 \$
Résultat net			2 951	2 951
Gain actuariel sur l'obligation des avantages du personnel	12		30	30
Résultat global total			2 981	2 981
SOLDE AU 31 MARS 2022		10 000 \$	15 072 \$	25 072 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	Notes	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net		20 518 \$	2 951 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation:			
Amortissement d'immobilisations corporelles	7	278	277
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	8	305	308
Charges (recouvrement des charges) pour avantages du personnel	12	(93)	64
Avantages du personnel payés	12	(60)	(54)
(Gain) perte de change		(2 350)	726
Variation du fonds de roulement provenant des:			
Créances	5, 14	11 198	(434)
Autres actifs	6	(12)	(185)
Créditeurs et charges à payer	9, 14	(12 510)	11 822
Avances		164 484	2 933
Produits différés	10	753	202
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation		182 511	18 610
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7	(133)	(72)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement		(133)	(72)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement sur le principal des obligations locatives	11	(505)	(446)
Dividende payé	13	(1 000)	-
Sorties de fonds liées aux activités de financement		(1 505)	(446)
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie		2 350	(726)
Augmentation nette de la trésorerie		183 223	17 366
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		66 814	49 448
Trésorerie à la fin de l'exercice		250 037 \$	66 814 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Intérêts encaissés		6 601 \$	181 \$
Intérêts payés		177 \$	199 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Nature, organisation et financement

La Corporation commerciale canadienne (la Corporation) a été établie en 1946 en vertu de la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* (Loi sur la CCC). Étant une société d'État mandataire, appartenant entièrement au gouvernement du Canada, la Corporation est visée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). La Corporation est responsable de ses affaires devant le Parlement par l'entremise de la ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise et du Développement économique (la Ministre). La Corporation est établie et exerce ses activités au Canada avec son siège social se trouvant au 350, rue Albert à Ottawa, en Ontario.

La Corporation agit comme maître d'œuvre pour les exportateurs canadiens lorsque des gouvernements étrangers, des organisations internationales ou des acheteurs étrangers du secteur privé veulent acheter des produits et services du Canada par l'entremise du gouvernement du Canada. La Corporation conclut des contrats de maître d'œuvre avec ces acheteurs étrangers ainsi que des contrats domestiques correspondants avec des exportateurs canadiens. De plus, la Corporation conclut certains accords de services d'approvisionnement visant à fournir des biens et des services destinés aux utilisateurs à l'échelle internationale au nom du gouvernement du Canada et de gouvernements étrangers.

Les activités de la Corporation sont financées au moyen des produits générés par les frais de service facturés et complétés par du financement du gouvernement du Canada.

En septembre 2008, la Corporation, de même qu'un certain nombre d'autres sociétés d'État, a fait l'objet d'une instruction (C.P. 2008-1598) en application de l'article 89 de la LGFP, intitulée *Décret d'instruction pour les sociétés d'État mères impliquées dans des prêts commerciaux à prendre en considération l'intégrité personnelle de ceux à qui ils prêtent ou offrent des avantages en accord avec la politique du gouvernement pour améliorer la responsabilité et l'intégrité des institutions fédérales*. La Corporation a mis en œuvre l'instruction, entrée en vigueur le 1 janvier 2010 et est demeurée en règle avec cette directive depuis.

En juillet 2015, la Corporation a fait l'objet d'une instruction (C.P. 2015-1110) en application de l'article 89 de la LGFP, afin d'harmoniser ses pratiques, directives et politiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor. Le tout devant se faire de manière cohérente avec les obligations juridiques de la Corporation et la mise en application devant être présentée dans son prochain Plan d'entreprise. La Corporation a mis en œuvre la directive en août 2016 et est demeurée en règle avec cette directive depuis.

La Corporation n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Normes de présentation

a) Conformité aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

Les présents états financiers ont été établis conformément aux IFRS tel que présentées dans le manuel de comptabilité des comptables professionnels agréés (CPA) Canada, en date du 31 mars 2023 et pour l'exercice clos à cette date.

b) Base d'évaluation

Les états financiers sont fondés sur la base du coût historique, à l'exception des postes qui suivent tel que permis par les IFRS et dans la mesure où ils sont importants:

- Les passifs liés aux avantages du personnel accumulés relatifs aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, comptabilisés à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies.

c) Établissement d'estimations et exercice du jugement

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement, établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les conventions comptables, sur les montants des actifs et des passifs déclarés, sur l'information à fournir sur les actifs éventuels et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et charges déclarés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de façon notable de ces estimations pouvant avoir un impact significatif sur les montants s'y reliant dans les états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'un examen approfondi de façon régulière, en date des états financiers. Tout changement aux estimations est comptabilisé dans les états financiers pour la période où il est constaté et pour les périodes futures si celles-ci sont également visées.

SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS

Les sources principales d'incertitude relatives aux estimations au cours de la période de référence qui peuvent présenter un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant sont présentées ci-après :

i) Dépréciation des créances et des produits non facturés

Lorsqu'elle mesure les pertes de crédit attendues pour ses créances et ses produits non facturés, la Corporation se fonde sur l'expérience passée en matière de pertes de crédit et détermine si le risque de crédit des acheteurs étrangers a changé en incorporant des informations prospectives qui sont disponibles sans devoir engager des coûts ou d'efforts déraisonnables. Des changements tels qu'une détérioration importante de la cote de crédit externe des acheteurs étrangers, des changements défavorables dans la situation financière ou économique des acheteurs étrangers ou l'impact de tout problème contractuel non résolu influeraient sur le montant des pertes de crédit attendues et la valeur comptable des créances et des produits non facturés. De plus amples renseignements sur la détermination des pertes de crédit attendues de la Corporation figurent dans la note 3 (h).

ii) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilité est déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est fondée sur les estimations de la direction quant aux périodes de service des actifs. Les durées d'utilité de ces actifs sont examinées chaque année pour s'assurer du maintien de leur pertinence. Les changements apportés aux estimations de la durée d'utilité auraient une incidence sur le calendrier de la charge d'amortissement future et sur la valeur comptable future des actifs. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles à la fin des exercices de référence sont présentées à la note 7.

iii) Hypothèses utilisées pour déterminer la valeur comptable des avantages du personnel

La détermination de l'obligation de la Corporation au titre des avantages du personnel dépend de certaines hypothèses, notamment le choix du taux d'actualisation, les hausses salariales liées à l'ancienneté et à l'avancement, les taux de cessation d'emploi, de retraite, d'invalidité ouvrant droit à pension et de mortalité, ainsi que les facteurs d'amélioration de la longévité, tirées du rapport actuariel sur le régime de retraite de la fonction publique du Canada. Les hypothèses sous-jacentes adoptées pour mesurer l'obligation au titre des avantages du personnel sont revues annuellement par la direction. Des changements dans ces hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur la valeur comptable du passif de la Corporation au titre des avantages du personnel. De plus amples renseignements sur les avantages du personnel de la Corporation figurent dans la note 12.

iv) Obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement)

Les obligations de prestation non remplies, ou remplies partiellement, sont principalement attribuables aux services qui n'ont pas encore été fournis par la Corporation pour la durée résiduelle du contrat. Les montants réels peuvent différer des prix des transactions estimatifs attribués aux obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement) en raison de divers facteurs, notamment la nature imprévisible du comportement des clients, la réglementation du secteur et le contexte économique et politique dans lequel la Corporation exerce ses activités. De plus amples renseignements sur les obligations de prestation non remplies, ou partiellement non remplies de la Corporation sont fournis à la note 15 (b).

v) Provisions et passifs éventuels

La nécessité d'avoir une provision pour les frais de remédiation des contrats ou d'autres passifs liés aux contrats est analysée en date de l'état de la situation financière. Une provision est nécessaire lorsque la Corporation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à la suite d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit requise pour éteindre l'obligation, et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. La Corporation peut également être tenue de divulguer un passif éventuel, qui est une obligation juridique ou implicite potentielle résultant d'un événement passé, ou une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, mais qui n'est pas comptabilisée parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou parce qu'une estimation fiable de l'obligation ne peut être faite. Pour déterminer une estimation fiable de l'obligation, la direction doit faire des hypothèses sur le montant et la probabilité des sorties, le calendrier des sorties et le taux d'actualisation à utiliser. Si le montant réel ou le calendrier des sorties s'écartent des hypothèses formulées par la direction, il pourrait y avoir une incidence importante sur le passif de la Corporation. De plus amples renseignements sur la provision et les passifs éventuels de la Corporation figurent dans la note 3 (k).

vi) Affectation des charges pour administrer l'APPD

L'affectation des charges pour administrer le programme de l'Accord sur le partage de la production de défense (APPD) est basée sur les ressources utilisées pour son administration. L'évaluation de comment la Corporation utilise ses ressources à travers ses divers secteurs d'activité est revue périodiquement afin de s'assurer qu'elle demeure appropriée. Des changements dans la façon dont la Corporation utilise ses ressources auraient une incidence sur l'affectation des charges liées à l'APPD et, par conséquent, pourraient avoir une incidence sur la comptabilisation des produits liés au financement du gouvernement du Canada, car le financement doit être utilisé exclusivement pour les charges liées à l'administration de l'APPD. De plus amples informations sur l'affectation des charges liées à l'APPD et le financement connexe du gouvernement du Canada sont fournies dans la section « Exercice du Jugement » de la présente note, à la note 3 (b) et la note 17.

EXERCICE DU JUGEMENT

L'analyse qui suit présente les jugements critiques portés par la direction lors de l'application des conventions comptables de la Corporation et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

i) Détermination de la comptabilisation, du montant et du calendrier de la comptabilisation des produits et des charges connexes

La direction a fait appel à son jugement pour déterminer que la Corporation devrait comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de tous les contrats conclus avec les clients à titre de mandataire, puisqu'elle ne contrôle pas les biens ou services qui sont transférés directement par les exportateurs canadiens aux acheteurs étrangers. La présentation à titre de mandataire donne la représentation la plus fidèle des avantages économiques que la Corporation tire de ces opérations.

La Corporation a également déterminé qu'elle a une obligation de prestation dans les contrats conclus avec les clients, et que les produits de frais de service sont comptabilisés progressivement au fur et à mesure que les obligations de prestation sont remplies. La direction a également déterminé que ses obligations de prestation comptabilisées progressivement sont mesurées selon une méthode fondée sur des extraits sur les étapes spécifiées des contrats ou sur le temps écoulé, selon les modalités des contrats. Pour obtenir l'information supplémentaire sur les conventions comptables touchées par ces jugements, voir la note 3 (a).

ii) Transactions de recouvrement des coûts

La direction a exercé son jugement pour déterminer la méthode la plus appropriée pour comptabiliser les éléments de recouvrement des coûts de certains contrats. Étant donné que la Corporation présente l'information financière en tant que mandataire, dans les situations où elle reçoit des fonds aux fins du remboursement de dépenses selon le principe du recouvrement des coûts, les fonds reçus sont comptabilisés en réduction des charges.

iii) Affectation des charges indirectes liées à l'administration de l'APPD

La direction a exercé son jugement pour déterminer que la méthode la plus appropriée d'affecter les charges indirectes à l'administration de l'APPD est selon la quote-part des salaires et avantages sociaux directs reliés à celui-ci. Les charges indirectes affectées à l'APPD, qui sont incluses dans les frais d'administration de la Corporation, ont une incidence sur la comptabilisation des produits liés au financement du gouvernement du Canada, car les produits sont comptabilisés dans la période où les charges connexes sont engagées alors que le financement de l'exercice actuel doit être utilisé exclusivement pour les charges liées à l'administration de l'APPD (voir note 3 (b) et note 17).

iv) Dépréciation des créances et des produits non facturés

La Corporation évalue une provision pour pertes sur les créances et les produits non facturés égale aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'actif financier. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour en date de la période de référence pour refléter les changements dans le risque de crédit; il faut faire preuve de jugement pour évaluer si le risque de crédit lié à un actif financier a augmenté ou diminué de manière importante. Dans son évaluation, la direction prend en compte le risque de défaut de paiement des créances et des produits non facturés en date de la période de référence en examinant l'historique des pertes de crédit de la Corporation auprès de l'acheteur étranger, le classement chronologique des créances, l'incidence de tout problème contractuel non résolu sur les créances et produits non facturés, et en déterminant l'incidence possible d'une amélioration ou d'une détérioration de la cote de crédit d'un acheteur étranger ou de changements dans sa situation financière ou économique sur les pertes de crédit attendues de la Corporation. De plus amples renseignements sur la détermination des pertes de crédit attendues de la Corporation et la provision correspondante figurent dans la note 3 (h) et la note 14 (a).

v) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

La direction a fait preuve de jugement pour déterminer les éléments suivants liés aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux obligations locatives :

- Si un contrat contient un contrat de location ou un service, et s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Les facteurs utilisés par la direction pour déterminer si un contrat répond à la définition d'un contrat de location comprennent, sans toutefois s'y limiter :
 - L'existence d'un bien déterminé – le bien peut être précisé explicitement ou implicitement, et doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité d'un bien physiquement distinct. Si le fournisseur dispose d'un droit de substitution substantiel, alors le bien ne peut pas être déterminé;
 - S'il existe un droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques;
 - Si la Corporation a le droit de décider de l'utilisation du bien. La Corporation a ce droit lorsqu'elle dispose des droits de décision les plus pertinents pour modifier la manière dont le bien est utilisé et à quelle fin il est utilisé.
- La durée appropriée du contrat de location, en tenant compte des options de résiliation anticipée ou de prolongation, à prendre en considération pour évaluer l'obligation locative. Pour procéder à cette évaluation, la direction prend en compte un certain nombre de facteurs, notamment les pratiques passées, les conditions du marché, les améliorations locatives récentes, les avantages économiques liés à l'exercice des options et les clauses de résiliation propres au contrat. La Corporation réévalue s'il est raisonnablement certain qu'une option sera exercée lorsqu'un événement important se produit ou lorsque les circonstances changent considérablement.

- Le taux d'emprunt marginal utilisé pour actualiser les paiements de loyers lorsque le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt que la Corporation aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation visé par le contrat de location. Le taux d'emprunt marginal de la Corporation est fondé sur les rendements des obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada dont l'échéance se rapproche de la durée du contrat de location, ajustée en fonction de l'écart de financement de la Corporation.
- La durée appropriée sur laquelle l'actif au titre du droit d'utilisation doit être amorti; et si les actifs au titre de droits d'utilisation existants font l'objet d'une dépréciation. Certains indices de dépréciation que la direction peut prendre en considération incluent les changements dans l'utilisation actuelle et future prévue de l'actif au titre du droit d'utilisation et l'obsolescence ou les dommages physiques causés à l'actif au titre du droit d'utilisation. De plus amples renseignements sur les obligations locatives et les actifs au titre de droits d'utilisation de la Corporation figurent dans la note 3 (j).

vi) Provisions et passifs éventuels

La direction doit faire preuve de jugement pour déterminer si un élément est comptabilisé dans les états financiers comme une provision ou s'il est divulgué comme un passif éventuel dans les notes. Ces jugements portent notamment sur la question de savoir si l'obligation est une obligation actuelle ou potentielle, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et si une estimation fiable de l'obligation peut être faite. Pour prendre cette décision, la direction peut s'appuyer sur l'expérience passée, sur des précédents externes et sur l'avis et les opinions d'un conseiller juridique. De plus amples renseignements sur la provision et les passifs éventuels de la Corporation figurent dans la note 3 (k).

d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Corporation sont le dollar canadien.

3. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables de la Corporation sont résumées ci-après. Ces conventions ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés, à moins d'avis contraire.

La Corporation fonctionne selon un modèle d'affaires bien particulier. La Corporation agit comme maître d'œuvre pour tous les contrats conclus avec des acheteurs de gouvernements étrangers, afin de leur offrir la garantie d'exécution du gouvernement du Canada. Les exportateurs canadiens, par le biais d'un contrat domestique qui comprend toutes les spécifications des contrats de maître d'œuvre, exécutent les travaux précisés dans lesdits contrats de maître d'œuvre. Les fonds reçus de l'acheteur étranger, à l'exception de la portion des frais de service, sont remis par la Corporation aux exportateurs canadiens. Étant donné que les biens et les services sont livrés directement de l'exportateur canadien à l'acheteur étranger, sans que la Corporation ne les contrôle avant leur transfert à l'acheteur étranger, la direction a conclu que la Corporation est un mandataire aux fins de la présentation de l'information financière, selon la norme comptable *IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)*. Bien qu'elle présente l'information financière à titre de mandataire, la Corporation maintient sa garantie d'exécution envers les acheteurs étrangers. En ce qui concerne les initiatives du gouvernement du Canada, la Corporation présente également l'information financière à titre de mandataire lorsqu'elle conclut des contrats de services d'approvisionnement pour le compte d'autres organismes gouvernementaux.

a) Contrats

La section suivante discute de la méthode de comptabilisation des produits provenant des contrats générant des frais de service pour la Corporation.

PRODUITS TIRÉS DES FRAIS DE SERVICE

Obligations de prestation

La Corporation tire, de ses obligations de prestation, des produits provenant des frais de service. Ces obligations de prestation, ainsi que les autres éléments et soldes liés à la comptabilisation des produits sont décrits par type de contrat comme suit :

Contrats de maître d'œuvre internationaux

Les obligations de prestation liées aux contrats de maître d'œuvre internationaux sont établies par l'entremise de contrats domestiques conclus avec les exportateurs canadiens. En ce qui concerne ces contrats, la Corporation a identifié une obligation de prestation, soit la promesse d'exécuter toutes les activités requises pour que l'exportateur canadien obtienne le paiement selon les modalités du contrat de maître d'œuvre. Étant donné que la Corporation a conclu qu'elle n'a qu'une seule obligation de prestation à l'égard de ces contrats, il n'est pas nécessaire de répartir le prix de transaction entre plusieurs obligations de prestation.

Le prix de transaction relatif aux produits tirés des frais de service est généralement établi sous forme de pourcentage de la valeur du contrat de maître d'œuvre. Les frais de service sont négociés avec les exportateurs canadiens et représentent le prix de transaction de l'obligation de prestation de la Corporation envers l'exportateur canadien.

Les frais de service sont comptabilisés progressivement, au fur et à mesure que la Corporation exécute les activités requises pour remplir son obligation de prestation envers l'exportateur canadien. Cela se produit tout au long de la durée des contrats, à mesure que les exportateurs canadiens bénéficient des services de la Corporation. Les frais de service sont évalués sous forme de pourcentage des montants facturés à l'acheteur étranger une fois que la Corporation a exécuté toutes les activités requises pour que l'exportateur canadien reçoive le paiement. Une fois le paiement reçu de la part de l'acheteur étranger, la Corporation verse les fonds à l'exportateur canadien, déduction faite des frais de service, selon les modalités de paiement stipulées dans le contrat domestique. Tout montant reçu d'un acheteur de gouvernement étranger payable à l'exportateur canadien à la fin de la période de présentation est inclus dans les créditeurs à titre de passif.

Les créances représentent principalement les montants dus à la Corporation par les acheteurs étrangers. Ces montants peuvent comprendre les frais tirés des services fournis aux exportateurs canadiens, qui sont perçus à même les paiements effectués par les acheteurs étrangers. Les créances comprennent également des montants sans lien avec les frais, qui sont des montants que la Corporation a payés aux exportateurs canadiens avant de recevoir le montant correspondant de la part des acheteurs étrangers.

Dans le cadre des contrats de maître d'œuvre internationaux, la Corporation a conclu des contrats de concession pour l'exploitation de loteries électroniques dans divers pays par un exportateur canadien. En vertu de ce programme, la Corporation a une obligation de prestation envers l'exportateur canadien qui consiste à tirer parti de sa capacité, en tant qu'organisation du gouvernement du Canada, de gérer les contrats de maître d'œuvre pour les loteries électroniques conclus avec des gouvernements étrangers pendant toute la durée du contrat, ce qui permet à l'exportateur canadien de profiter de ces activités à l'étranger et d'en tirer des revenus.

Le prix de transaction des programmes de loterie comprend une contrepartie fixe et une contrepartie variable. La contrepartie fixe est incluse dans le prix de transaction à la date de passation du contrat; elle est comptabilisée progressivement dans les produits et évaluée de manière linéaire. Étant donné que les contreparties variables dépendent du rendement futur des ventes de billets et qu'on ne peut l'estimer de façon fiable à la date de passation du contrat, les produits sont évalués à la fin de chaque période de présentation et comptabilisés comme une modification du prix de transaction. Puisqu'il n'existe qu'une seule obligation de prestation, le prix de transaction n'est pas réparti entre plusieurs obligations de prestation.

Approvisionnement

La Corporation agit à titre de mandataire pour le compte de ministères ou agences du gouvernement du Canada afin de fournir des services d'approvisionnement à l'appui des programmes d'aide internationale et des contrats d'approvisionnement auprès d'autres entités du gouvernement du Canada.

La Corporation a identifié une obligation de prestation envers les ministères ou agences du gouvernement du Canada ayant trait aux frais de service, qui consiste à fournir une assistance continue et à maintenir les ressources disponibles pendant la durée des accords d'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA).

Le prix de transaction de ces arrangements comprend une contrepartie fixe et, dans certains cas, une contrepartie variable. La contrepartie fixe et la contrepartie variable, pour lesquelles la probabilité d'un ajustement à la baisse des produits découlant d'événements futurs incertains est faible, sont incluses dans le prix de transaction à la date de passation du contrat. Les autres contreparties variables, pour lesquelles la probabilité d'un ajustement à la baisse des produits est incertaine, sont évaluées à la fin de chaque période de présentation, les produits étant comptabilisés comme une modification du prix de transaction. Étant donné que la Corporation n'a qu'une seule obligation de prestation à l'égard des AMA, il n'est pas nécessaire de répartir le prix de transaction entre plusieurs obligations de prestation.

En raison de la nature de ces contrats, les produits tirés des frais de service sont comptabilisés progressivement et évalués de manière linéaire, dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés, à mesure que la Corporation remplit son obligation de prestation. En ce qui concerne la contrepartie variable des frais de service inconnue à la date de passation du contrat, les produits tirés des frais de service sont comptabilisés comme une modification du prix de transaction dans la période au cours de laquelle le montant devient certain.

De plus, la Corporation fournit des services à l'appui d'un programme du gouvernement du Canada visant à maintenir des bureaux de représentation canadiens à l'étranger. La Corporation gagne des frais de service, qui sont fixés à un taux négocié pour les services fournis dans le cadre de ce programme. En outre, à la suite de cette initiative, la Corporation engage des frais d'administration liés aux bureaux à l'étranger, qui sont entièrement remboursés par le ministère du gouvernement du Canada concerné. Dans de telles situations, les fonds reçus pour remboursement sont comptabilisés en réduction des frais d'administration.

APPD

La Corporation administre, au nom du gouvernement du Canada, l'Accord sur le partage de la production de défense (APPD), un accord bilatéral avec les États-Unis dans le secteur de la défense. À titre de mandataire, la Corporation ne présente pas la vente de biens et la prestation de services issues des contrats dans le cadre de l'APPD. Cependant, la Corporation continue de présenter les mouvements des fonds entre l'acheteur étranger et les exportateurs canadiens en vertu de ces contrats. Ceci peut avoir une incidence sur les soldes de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances, des créditeurs et charges à payer et des avances de la Corporation à la fin d'une période de référence en raison des différences temporelles entre l'encaissement des paiements reçus de l'acheteur étranger et les paiements aux exportateurs canadiens. De plus, selon les modalités de l'APPD, la Corporation ne reçoit pas de frais de service sur les contrats liés à l'APPD. Les charges engagées par la Corporation pour l'administration de l'APPD sont financées par le gouvernement du Canada.

ACTIFS AU TITRE DES PRODUITS NON FACTURÉS ET PASSIFS AU TITRE DES PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits non facturés sont des actifs financiers représentant le droit de la Corporation de recevoir des frais de service pour des obligations de prestation remplies qui ne sont pas encore facturés à la date de clôture. Les produits non facturés sont inclus dans le poste autres actifs de l'état de la situation financière.

Les passifs au titre des produits différés représentent la contrepartie reçue des clients pour laquelle les produits tirés des frais de service n'ont pas encore été gagnés et sont comptabilisés à titre de soldes non monétaires.

Lorsque le même contrat comporte à la fois des actifs au titre des produits non facturés et des passifs au titre des produits différés, ils sont présentés sur une base nette.

AVANCES

Les avances sont des passifs financiers et représentent les fonds reçus d'acheteurs étrangers et d'autres parties détenus par la Corporation aux fins de versements futurs aux exportateurs canadiens et à d'autres parties. La Corporation comptabilise les avances reçues de la part des acheteurs étrangers et d'autres parties dans les passifs à titre d'avances, lesquels sont réduits au fur et à mesure que les montants deviennent payables aux exportateurs canadiens et à d'autres parties.

b) Financement du gouvernement du Canada

CRÉDIT PARLEMENTAIRE

Un crédit parlementaire qui n'est pas considéré comme un capital d'apport est comptabilisé comme produit dans l'exercice pour lequel il a été autorisé, lorsque consenti par le Parlement du Canada. Un crédit parlementaire restreint par la loi et lié aux charges des périodes futures est reporté et comptabilisé comme produit dans la période où les charges connexes sont engagées.

Le crédit parlementaire doit être utilisé exclusivement pour les charges liées à l'administration de l'APPD. Tout crédit non utilisé à la fin d'un exercice doit être retourné au gouvernement.

Un crédit parlementaire autorisé qui est utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est reporté et amorti selon la même méthode que l'actif connexe.

TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Les transferts du gouvernement du Canada en 2021-2022 sont des fonds reçus devant être utilisés exclusivement pour l'administration de l'APPD.

Un transfert du gouvernement du Canada qui n'est pas considéré comme un capital d'apport est comptabilisé comme produit dans la période où le gouvernement a autorisé le transfert et les charges connexes sont engagées. Un transfert lié aux charges des périodes futures est reporté et comptabilisé comme produit dans la période où les charges connexes sont engagées.

c) Autres produits et paiements anticipés versés aux exportateurs

Les autres produits comprennent principalement les produits provenant de paiements anticipés versés par la Corporation aux exportateurs canadiens pour les travaux exécutés, mais dont le paiement n'est pas encore exigible de l'acheteur étranger. Les paiements anticipés sont versés principalement aux exportateurs associés à l'APPD, mais ils peuvent également être versés aux exportateurs qui ne sont pas liés à l'APPD. Les paiements anticipés sont versés aux exportateurs canadiens à des montants escomptés et comptabilisés dans les créances dans l'état de la situation financière, auquel moment les revenus d'escompte sont également comptabilisés comme produits gagnés par la Corporation. Les créances sont réduites à mesure que les montants sont perçus auprès de l'acheteur étranger ou recouverts auprès de l'exportateur canadien. Le montant d'escompte des paiements anticipés est calculé sur la base d'un pourcentage déterminé pouvant varier de 0,01 %, pour un jour de paiement anticipé, à 0,40 %, pour 29 jours de paiement anticipé. En outre, les autres produits comprennent également des montants divers, principalement liés à des ajustements relatifs aux contrats.

d) Produits financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts gagnés sur les soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus au cours de l'exercice ainsi que les intérêts facturés aux acheteurs étrangers sur les paiements en souffrance. Les produits financiers présentés sont réduits des intérêts versés sur les soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus au nom des acheteurs étrangers ou exportateurs canadiens conformément aux modalités des contrats sous-jacents avec la Corporation.

e) Charges financières

Les charges financières comprennent les frais d'intérêts encourus en lien avec les facilités de crédit renouvelable de la Corporation, les charges d'intérêt sur les obligations locatives et les autres charges d'intérêt imputées à la Corporation dues aux paiements tardifs.

f) Conversion de monnaies étrangères

Les actifs et les passifs monétaires et les régularisations de fin d'exercice libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la fin de la période. Les montants des produits et des charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant le mois en cours. Les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique en utilisant le taux de change à la date de transaction ne sont pas reconvertis. Les montants des produits comptabilisés lors de la décomptabilisation des passifs non monétaires sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur au moment où les passifs connexes ont été comptabilisés. Tous les gains et pertes de change sont comptabilisés en tant que gain ou perte de change au résultat net dans l'état du résultat global.

g) Évaluation de la juste valeur

Tous les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière. La juste valeur d'un actif ou d'un passif financier est le prix qui serait obtenu pour la vente d'un actif, ou payé pour le transfert d'un élément de passif, dans le cadre d'une transaction entre des participants au marché, à la date de l'évaluation. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux, comme suit :

- Niveau 1 – Données qui reflètent les prix cotés non rajustés dans des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels la Corporation peut avoir accès au moment de l'évaluation.
- Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement, y compris les données sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.
- Niveau 3 – Données qui ne sont pas observables compte tenu d'une faible activité ou d'une activité inexistante du marché. Données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur nécessitant des exercices importants de jugement ou d'estimation de la part de la direction.

La juste valeur des créances, produits non facturés, avances et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable compte tenu de leur nature à court terme.

h) Instruments financiers

Un instrument financier désigne tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour un parti et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre.

Tous les actifs et passifs financiers (y compris les actifs et passifs désignés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais de résultat net) sont comptabilisés initialement à la date à laquelle la Corporation devient un parti aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Corporation décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou lorsqu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à cet actif financier dans le cadre d'une opération prévoyant le transfert d'essentiellement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Toute participation dans des actifs financiers transférés qui est créée ou retenue par la Corporation est comptabilisée comme un actif ou un passif distinct.

La Corporation décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont résiliées, annulées ou expirées.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté à l'état de la situation financière, que lorsque la Corporation a le droit légal de compenser les montants et qu'elle entend procéder au règlement sur la base du solde net ou réaliser l'actif et acquitter le passif simultanément.

INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie détenus au cours de l'exercice comprennent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements temporaires venant à échéance dans un délai de moins de trois mois suivant la date d'acquisition et sont comptabilisés à leur juste valeur, nets de tout découvert bancaire. Lorsque applicable, les équivalents de trésorerie sont considérés hautement liquides, pouvant être convertis facilement en un montant connu de trésorerie et ne sont pas sujet à un risque significatif de changement de valeur. Tous les produits, gains et pertes d'intérêts sont comptabilisés dans les produits financiers au cours de la période où ils se produisent. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur maturité à court terme. Ils sont utilisés afin de gérer les besoins de trésorerie. La Corporation gagne des produits d'intérêts sur les soldes de trésorerie non requis pour les besoins opérationnels immédiats. La Corporation a comptabilisé sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Toute variation de la juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères est comptabilisée au cours de la période où elle se produit, comme gain ou perte de change au résultat net dans l'état du résultat global.

ii) Créances

Les créances sont désignées au coût amorti et sont initialement comptabilisées à leur juste valeur. Après la comptabilisation initiale, la valeur comptable des créances est mesurée en fonction du coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur. La Corporation dispose d'un recours contractuel, à tous égards significatifs, par lequel l'exportateur canadien assume le risque de non-paiement de la part de l'acheteur étranger pour les biens et services contractuels.

Toutefois, dans le cas improbable où un acheteur étranger ferait défaut sur des paiements contractuels, la Corporation ne percevrait pas de frais de service des exportateurs canadiens tant qu'un règlement favorable ne soit reçu de l'acheteur étranger. En tant que société d'État, établie afin d'appuyer les exportateurs canadiens, la Corporation partage le risque de non-paiement de la part des acheteurs étrangers avec les exportateurs canadiens ce qui a une incidence directe sur le recouvrement de ses frais de service. La Corporation surveille de près le classement chronologique des créances et l'incidence de tout problème contractuel non résolu sur les créances, et si une provision s'avérait nécessaire, elle serait comptabilisée dans ses états financiers.

iii) Crédoeurs et charges à payer et avances

Les crédoeurs et charges à payer et les avances sont désignés au coût amorti et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Après la comptabilisation initiale, la valeur comptable de ces passifs financiers est comptabilisée en fonction du coût amorti, calculé selon de la méthode du taux d'intérêt effectif.

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES ET DES PRODUITS NON FACTURÉS

La Corporation mesure une provision pour pertes sur les créances et les produits non facturés égale aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie de ces actifs financiers. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie représentent les pertes de crédit attendues qui découleront de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour en date de chaque période de référence pour refléter les changements dans le risque de crédit de l'actif financier en question. Les pertes attendues sur les créances et les produits non facturés sont estimées sur la base de l'historique des pertes sur les créances de la Corporation, ajusté en fonction de facteurs propres aux acheteurs étrangers ou autres entités, notamment la cote de crédit, les conditions économiques générales, l'évaluation des conditions actuelles et les prévisions en date de la période de référence, ainsi que l'incidence de tout problème contractuel non résolu sur la recouvrabilité des créances et produits non facturés.

i) Évolution du risque de crédit

Pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier a augmenté ou diminué de manière importante, la Corporation prend en compte le risque de défaillance sur l'instrument financier en date de la période de référence. Pour procéder à cette évaluation, la Corporation prend en compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience historique et les informations prospectives qui sont disponibles sans engager des coûts ou d'efforts déraisonnables. Les informations prospectives prises en compte comprennent des informations économiques réelles et prévisionnelles provenant de diverses sources externes concernant l'acheteur étranger.

En particulier, les informations suivantes sont prises en compte pour évaluer si le risque de crédit a augmenté ou diminué de manière importante :

- Une amélioration ou une détérioration importante, réelle ou prévue, de la cote de crédit externe de l'acheteur étranger;
- Les changements existants ou prévus dans la situation financière ou économique qui devraient entraîner une augmentation ou une diminution importante de la capacité de l'acheteur étranger à remplir ses obligations contractuelles; et
- Tout problème contractuel non résolu susceptible d'avoir une incidence sur le règlement des actifs financiers.

En raison de l'environnement étranger dans lequel elle mène ses opérations, il est normal que la Corporation accuse des retards dans le recouvrement de certaines créances. Par conséquent, la Corporation a réfuté la présomption selon laquelle il y a une augmentation importante du risque de crédit lorsque ses créances sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

ii) Politique de radiation

La Corporation radie un actif financier lorsqu'il existe des informations indiquant qu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrement. Les actifs financiers radiés peuvent encore faire l'objet des mesures de mise en application en vertu des procédures de recouvrement de la Corporation. Tout recouvrement effectué est comptabilisé au résultat net dans l'état du résultat global.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût moins l'amortissement et les pertes de valeur accumulés. Lorsque les composantes d'une même immobilisation corporelle ont différentes durées de vie utile, elles sont comptabilisées comme des composantes distinctes d'immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles comprennent les coûts liés au matériel et aux systèmes d'exploitation des systèmes d'information, aux améliorations locatives, ainsi qu'aux meubles et équipement, y compris tous les coûts directement attribuables à l'apport de ces éléments d'actifs au sein de la Corporation, dans les conditions nécessaires à leur exploitation par celle-ci de la manière prévue par la direction.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'un actif moins sa valeur résiduelle amorti sur la durée de vie utile de l'actif. Le matériel et les systèmes d'exploitation des systèmes d'information ainsi que les meubles et équipement sont amortis, une fois qu'ils sont en mesure d'être exploités, selon la méthode linéaire, sur leur durée de vie utile prévue de quatre ans et cinq ans respectivement. Les améliorations locatives font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie utile ou sur la durée restante du contrat de location, selon la moins longue des deux.

Les gains et pertes liés à la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés en comparant les produits découlant de la cession et la valeur comptable et ils sont comptabilisés au résultat net dans l'état du résultat global pour la période.

La durée de vie utile et le mode d'amortissement d'un actif sont examinés à la fin de chaque exercice et, si les attentes diffèrent des estimations antérieures, le ou les changements seront comptabilisés comme un changement d'estimations comptables.

DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilité est déterminée sont examinées à chaque date de présentation de l'information financière de manière à déterminer s'il existe ou non des indices de dépréciation. Le cas échéant, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur recouvrable estimative. La valeur recouvrable est déterminée en fonction de la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif moins les coûts de sa vente, et sa valeur d'utilité.

Les pertes de valeur comptabilisées dans les périodes antérieures sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière de manière à déterminer s'il existe ou non des indices que la perte de valeur n'existe plus ou qu'elle a diminué. Le cas échéant, la Corporation évalue la nouvelle valeur recouvrable et une reprise de perte de valeur est comptabilisée. La valeur comptable augmentée en raison d'une reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des dépréciations ou amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Cette reprise est comptabilisée au résultat net dans l'état du résultat global.

j) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

Au début d'un contrat, la Corporation évalue si un contrat est, ou contient, un contrat de location en déterminant si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. S'il est établi que le contrat contient un contrat de location, la Corporation comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué comme étant la somme des éléments qui suivent :

- le montant initial de l'obligation locative;
- tous paiements de loyers versés à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
- tous coûts directs initiaux engagés; et
- une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement du bien sous-jacent ainsi que la restauration du lieu ou pour la remise du bien sous-jacent dans l'état exigé par les termes et conditions du contrat de location.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite évalué à son coût diminué du cumul d'amortissement et du cumul des pertes de valeur, et ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative, le cas échéant.

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée de vie utile estimée du bien sous-jacent ou sur la durée restante du contrat de location, selon la période la plus courte. La durée du contrat de location comprend les périodes visées par une option de prolongation du contrat de location si la Corporation est raisonnablement certaine d'exercer cette option ainsi que les périodes visées par une option de résiliation du contrat de location si la Corporation est raisonnablement certaine de ne pas exercer cette option.

OBLIGATIONS LOCATIVES

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début du contrat de location, calculée au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Corporation.

Notes aux États financiers en date du 31 mars 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative sont composés des paiements suivants qui se rapportent au droit d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location et qui n'ont pas encore été versés à la date de début du contrat :

- les paiements fixes (y compris en substance, le cas échéant), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début du contrat;
- les sommes que la Corporation s'attend à devoir payer au bailleur au titre des garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat s'il est raisonnablement certain que la Corporation exercera cette option; et
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par la Corporation de l'option de résiliation du contrat de location.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux, et qui ne sont pas fixes en substance, ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative et, par conséquent, de l'actif au titre du droit d'utilisation. Ces paiements sont comptabilisés comme charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt que la Corporation aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation visé par le contrat de location. Le taux d'emprunt marginal de la Corporation est fondé sur les rendements des obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada dont l'échéance se rapproche de la durée du contrat de location, ajustés en fonction de l'écart de financement de la Corporation.

L'obligation locative est ensuite évaluée au coût amorti, calculé au moyen du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsque :

- La durée du contrat de location change, y compris lorsqu'il y a un changement dans l'évaluation visant à déterminer si une option de prolongation sera exercée, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés en fonction de la durée révisée du contrat de location au moyen d'un taux d'actualisation révisé;
- Les paiements de loyers changent en raison de la variation d'un indice ou d'un taux, ou d'une variation des paiements attendus dans le cadre d'une garantie de valeur résiduelle, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen du taux d'actualisation initial; et
- Un contrat de location est modifié, et la modification du contrat de location n'est pas comptabilisée comme un contrat de location distinct, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé.

La Corporation a choisi d'appliquer les mesures de simplification suivantes :

- Appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques relativement similaires.
- Ne pas reconnaître d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour les contrats de location à court terme dont la durée est inférieure à 12 mois et les contrats de location visant des biens de faible valeur. Les paiements de loyers associés à ces contrats de location sont comptabilisés comme charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.
- Comptabiliser les composantes locatives et les composantes non locatives comme une seule composante, de nature locative.

k) Provisions et passifs éventuels

La nécessité d'une provision pour dépenses de remédiation des contrats ou pour d'autres passifs liés aux contrats est analysée en date de l'état de la situation financière. Des dépenses de remédiation des contrats peuvent devoir être engagées par la Corporation si des exportateurs canadiens ne parviennent pas à remplir les obligations aux termes du contrat domestique avec la Corporation. Il incombe à la Corporation de veiller à ce que les modalités contractuelles des contrats de maître d'œuvre avec l'acheteur étranger soient satisfaites, quel que soit le rendement de l'exportateur canadien. Ces dépenses de remédiation de contrat, et la provision prévue à cette fin, sont déterminées en fonction de chaque contrat et comprennent des frais d'achèvement et de réapprovisionnement ainsi que des frais juridiques et autres frais connexes, fondés sur des devis ou des estimations fiables.

Une provision est comptabilisée lorsque la Corporation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à la suite d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit requise pour remplir l'obligation, et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

À tous égards significatifs, les provisions sont calculées en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus suivant un taux qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques particuliers relatifs au passif. S'il est déterminé qu'une sortie de ressources n'est plus probable pour régler l'obligation, la provision sera alors reprise.

l) Prestations de retraite et avantages sociaux

PRESTATIONS DE RETRAITE

Essentiellement tous les employés de la Corporation sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime contributif de prestations définies établi par la loi et administré par le gouvernement du Canada. Des cotisations sont requises à la fois de la part de l'employé et de la Corporation pour couvrir les coûts des services rendus. Conformément à la législation en vigueur, la Corporation n'a pas l'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations additionnelles relatives à tous services antérieurs rendus ou à toute insuffisance actuarielle du Régime. Les cotisations sont donc considérées comme des frais d'administration au résultat net dans l'état du résultat global, dans l'exercice où les employés rendent les services.

INDEMNITÉS DE DÉPART

Depuis 2013, la Corporation a mis un terme au plan des indemnités de départ des employés au moment de leur démission ou de leur départ à la retraite. Par conséquent, les employés et les cadres n'accumulent plus ces indemnités de départ. Selon la convention collective, les employés qui comptaient moins de dix années de service continu à la date de cessation des indemnités de départ ont eu droit à un montant forfaitaire unique correspondant à la totalité de l'indemnité de départ cumulée. Les employés qui comptaient dix années ou plus de service continu et les cadres de direction avaient le choix de se voir verser immédiatement la totalité ou une partie de l'indemnité de départ cumulée ou d'en reporter le versement au moment de leur départ à la retraite ou leur démission. Les employés continuent toutefois de bénéficier d'une indemnité de départ lors d'un renvoi pour incapacité ou lors d'un décès et par conséquent, continuent d'accumuler pour ces indemnités de départ. Lors d'un renvoi pour incapacité ou lors d'un décès, les indemnités de départ sont déterminées en fonction des années de service depuis la date de la cessation du régime et du salaire final.

Le coût de l'obligation relative aux indemnités cumulées non versées auxquelles les employés ont droit est déterminé par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. L'évaluation du passif est fondée sur un taux d'actualisation déterminé en fonction du rendement du marché à la fin de la période de référence sur des obligations de sociétés de première catégorie. Les gains (pertes) actuariels sur les indemnités de départ des employés sont enregistrés sous la rubrique Autres éléments du résultat global et immédiatement transférés aux bénéficiaires non répartis.

L'obligation au titre des indemnités de départ non payées est évaluée annuellement au moyen d'une évaluation actuarielle complète.

INDEMNITÉS DE CONGÉS DE MALADIE

Tel que stipulé dans les conventions collectives et dans leurs conditions d'emploi, les employés peuvent cumuler des congés de maladie non utilisés. Par contre, les droits à ces congés sont non acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Le coût de cet autre avantage du personnel à long terme est comptabilisé au moment où les employés fournissent les services nécessaires pour y avoir droit. L'évaluation du passif est fondée sur un taux d'actualisation déterminé en fonction du rendement du marché à la fin de la période de référence sur des obligations de société de première catégorie. Les gains ou pertes actuariels sont considérés comme de la rémunération du personnel et charges connexes et sont comptabilisés sous le poste des frais d'administration au résultat net dans l'état du résultat global.

L'obligation au titre des indemnités de congé de maladie non payées est évaluée annuellement au moyen d'une évaluation actuarielle complète.

AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Le gouvernement fédéral administre divers autres régimes d'avantages futurs dont les employés et les anciens employés peuvent se prévaloir durant leur emploi ou à leur retraite. Le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime d'assurance dentaire de la Corporation sont les deux principaux régimes offerts aux employés et aux retraités de la Corporation. La responsabilité de la Corporation à l'égard de ces deux régimes se limite à ses cotisations, qui sont considérées comme de la rémunération du personnel et charges connexes et inscrites sous le poste des frais d'administration au résultat net dans l'état du résultat global.

m) Application de normes internationales d'information financière, nouvelles et révisées

NORMES ADOPTÉES EN DATE DU 1 AVRIL 2022

En mai 2020, l'IASB a publié *Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire (modifications d'IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels)* qui vient modifier la norme en ce qui concerne les coûts qu'une entité devrait inclure dans les coûts d'exécution d'un contrat lorsqu'elle détermine si ce contrat est déficitaire. Les modifications précisent que les « coûts d'exécution » d'un contrat comprennent les « coûts directement liés au contrat ». Les coûts directement liés au contrat peuvent être des coûts marginaux liés à l'exécution de ce contrat ou une affectation des autres coûts directement liés à l'exécution du contrat. L'adoption des modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Corporation car la Corporation n'avait pas de contrats répondant à la définition d'un contrat déficitaire.

En Septembre 2020, l'IASB a publié une modification d'*IFRS 9 – Instruments financiers* concernant les honoraires dans le test de « 10 pour cent » pour la décomptabilisation des passifs financiers. La modification précise les honoraires que l'entité doit prendre en considération, lorsqu'elle applique le test des « 10 pour cent », afin de savoir si elle doit ou non décomptabiliser un passif financier. L'entité doit seulement inclure les honoraires échangés entre le prêteur et elle-même, notamment les honoraires que l'une de ces deux parties a versés ou reçus au nom de l'autre. L'adoption de la modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Corporation car la Corporation n'a pas de passifs financiers à long terme pour lesquels le test des « 10 pour cent » pour la décomptabilisation s'applique.

NORMES ET MODIFICATIONS NON ENCORE EN VIGUEUR

Les nouvelles normes, modifications et améliorations annuelles publiées par l'IASB qui suivent ont été cernées comme pouvant avoir un effet potentiel sur la Corporation dans le futur.

En mai 2017, l'IASB a publié *IFRS 17 – Contrats d'assurance*. La nouvelle norme exige que les passifs d'assurance soient évalués à une valeur d'acquittement actuelle et fournit une approche d'évaluation et de présentation plus uniforme pour tous les contrats d'assurance. En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à *IFRS 17* visant à répondre aux préoccupations et aux défis de mise en place soulevés par les parties prenantes. En septembre 2022, l'IASB a amendé *IFRS 17* pour ajouter une disposition transitoire facultative portant sur les informations comparatives relatives aux actifs financiers présentés lors de la première application d'*IFRS 17*. *IFRS 17* telle que modifiée entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2023. L'évaluation d'*IFRS 17* est en cours. Selon l'analyse préliminaire, la CCC ne s'attend pas à ce que *IFRS 17* ait une incidence importante sur les états financiers de la Corporation.

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants (modifications d'IAS 1)* afin d'établir une approche plus générale à l'égard du classement des passifs selon *IAS 1*, fondée sur l'analyse des contrats existants à la date de clôture. Les modifications touchent seulement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière, et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un revenu ou d'une charge, ou les informations que les entités fournissent à leur sujet. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2023 ou après et ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la Corporation.

En juin 2021, l'IASB a publié des modifications à *IAS 1 – Présentation des états financiers*. Les modifications visent à exiger que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables. L'IASB a élaboré des indications et des exemples qui aideront les entités à porter des jugements sur l'importance relative des informations à fournir concernant les méthodes comptables. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2023 et ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la Corporation.

En juin 2021 l'IASB a publié des modifications à *IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Les modifications introduisent une définition des estimations comptables et apportent des précisions visant à aider les entités à distinguer les méthodes comptables des estimations comptables. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2023 et ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la Corporation.

4. Trésorerie

Les soldes de trésorerie comprennent les avances reçues de la part des acheteurs étrangers et d'autres parties et qui n'ont pas encore été versées aux exportateurs canadiens, ainsi que, lorsque applicable, les montants retenus des exportateurs canadiens devant être versés à des dates ultérieures conformément aux modalités des contrats. De plus, se référer à la note 14 pour consulter la description de la marge de crédit renouvelable de la Corporation, qui est incluse dans le solde de trésorerie.

En date du 31 mars, le solde de trésorerie est libellé dans les monnaies suivantes :

	2023		2022	
	Monnaie originale	Dollars canadiens	Monnaie originale	Dollars canadiens
Dollars canadiens	142 257	142 257 \$	32 827	32 827 \$
Dollars américains	70 331	95 052	26 793	33 478
Euros	8 344	12 225	–	–
Renminbis chinois	2 553	503	2 587	509
		250 037 \$		66 814 \$

5. Créances

Les créances comprennent les montants dus à la Corporation pour les frais de service facturés et non encore recouvrés, les montants dus par les acheteurs étrangers relativement à des montants déjà versés aux exportateurs canadiens et d'autres montants provenant principalement d'organismes gouvernementaux canadiens. Ces montants sont basés sur des conditions normales en commerce international et ne portent habituellement pas intérêt.

En date du 31 mars, les créances de la Corporation sont constituées de :

	2023	2022
Créances	12 820 \$	24 329 \$
Produits à recevoir	250	11
Provision pour pertes de crédit attendues	-	(72)
	13 070 \$	24 268 \$

En date du 31 mars, les créances de la Corporation sont libellées dans les monnaies suivantes :

	2023		2022	
	Monnaie originale	Dollars canadiens	Monnaie originale	Dollars canadiens
Dollars américains	8 603	11 627 \$	18 231	22 779 \$
Dollars canadiens	1 443	1 443	1 489	1 489
		13 070 \$		24 268 \$

Les risques de crédit et de marché liés aux créances sont divulgués à la note 14.

6. Autres actifs

Au 31 mars, les autres actifs de la Corporation comprennent :

	2023	2022
Charges payées d'avance	662 \$	657 \$
Produits non facturés	102	95
	764 \$	752 \$

7. Immobilisations corporelles

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023	Meubles et équipement	Améliorations locatives	Systèmes d'information - Matériel	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2022	1 001 \$	2 802 \$	660 \$	4 463 \$
Acquisitions	-	-	133	133
Solde au 31 mars 2023	1 001 \$	2 802 \$	793 \$	4 596 \$
Amortissement cumulé				
Solde au 31 mars 2022	998 \$	1 115 \$	457 \$	2 570 \$
Amortissement	3	174	101	278
Solde au 31 mars 2023	1 001 \$	1 289 \$	558 \$	2 848 \$
Valeurs comptables				
Solde au 31 mars 2022	3 \$	1 687 \$	203 \$	1 893 \$
Solde au 31 mars 2023	- \$	1 513 \$	235 \$	1 748 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022	Meubles et équipement	Améliorations locatives	Systèmes d'information - Matériel	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2021	1 001 \$	2 802 \$	588 \$	4 391 \$
Acquisitions	-	-	72	72
Solde au 31 mars 2022	1 001 \$	2 802 \$	660 \$	4 463 \$
Amortissement cumulé				
Solde au 31 mars 2021	980 \$	940 \$	373 \$	2 293 \$
Amortissement	18	175	84	277
Solde au 31 mars 2022	998 \$	1 115 \$	457 \$	2 570 \$
Valeurs comptables				
Solde au 31 mars 2021	21 \$	1 862 \$	215 \$	2 098 \$
Solde au 31 mars 2022	3 \$	1 687 \$	203 \$	1 893 \$

8. Actifs au titre de droits d'utilisation

Le tableau suivant présente le rapprochement des actifs au titre de droits d'utilisation de la Corporation :

	2023			2022		
	Bureaux	Équipement	Total	Bureaux	Équipement	Total
Solde au début de l'exercice	2 949 \$	- \$	2 949 \$	3 255 \$	2 \$	3 257 \$
Amortissement	(305)	-	(305)	(306)	(2)	(308)
Solde à la fin de l'exercice	2 644 \$	- \$	2 644 \$	2 949 \$	- \$	2 949 \$

9. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent les montants dus liés aux frais d'administration et aux charges d'exploitation de la Corporation, les montants payables aux exportateurs canadiens provenant des sommes perçues des acheteurs étrangers ainsi que d'autres montants divers dus. Ces montants sont exigibles selon les conditions normales de commerce.

En date du 31 mars, les crédoiteurs et charges à payer de la Corporation sont constitués de :

	2023	2022
Crédoiteurs	22 187 \$	35 994 \$
Charges à payer	3 972	2 675
	26 159 \$	38 669 \$

En date du 31 mars, les crédoiteurs et charges à payer de la Corporation sont libellés dans les monnaies suivantes :

	2023		2022	
	Monnaie originale	Dollars canadiens	Monnaie originale	Dollars canadiens
Dollars américains	10 136	13 697 \$	27 050	33 799 \$
Dollars canadiens	12 437	12 437	4 831	4 831
Renminbis chinois	127	25	199	39
		26 159 \$		38 669 \$

Les risques de marché et de liquidité liés aux crédoiteurs et charges à payer sont divulgués à la note 14.

10. Produits différés

Le tableau suivant présente le rapprochement des produits différés de la Corporation:

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	607 \$	405 \$
Plus: Produits différés supplémentaires	2 804	141
Plus: Produits différés supplémentaires provenant d'un ajustement cumulatif	-	169
Moins: Montants des frais de service comptabilisés	(2 041)	(209)
Impact du montant net des produits non facturés et différés provenant d'un même contrat	(10)	101
Solde à la fin de la l'exercice	1 360 \$	607 \$

11. Obligations locatives

Les activités de location de la Corporation sont reliées à ses bureaux et équipement de bureaux.

En novembre 2014, la Corporation a conclu un bail de 15 ans pour les bureaux de son emplacement actuel. Les paiements liés à ce bail ont débuté le 1 décembre 2016 et le bail expirera à la fin de novembre 2031. Celui-ci est assorti d'une option de prolongation pour une période additionnelle de cinq ans. L'option de prolongation de la durée du contrat de location n'est pas incluse dans l'évaluation initiale de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative puisque, à la passation du contrat, la CCC n'avait pas la certitude raisonnable d'exercer l'option.

Le tableau suivant présente le rapprochement des obligations locatives de la Corporation :

	2023			2022		
	Bureaux	Équipement	Total	Bureaux	Équipement	Total
Solde au début de l'exercice	5 972 \$	- \$	5 972 \$	6 416 \$	2 \$	6 418 \$
Charge d'intérêts	177	-	177	192	-	192
Paiements de loyers	(682)	-	(682)	(636)	(2)	(638)
Solde à la fin de l'exercice	5 467 \$	- \$	5 467 \$	5 972 \$	- \$	5 972 \$

En date du 31 mars, les obligations locatives de la Corporation sont présentées à l'état de la situation financière comme suit :

	2023		2022	
	Bureaux	Total	Bureaux	Total
Courant	521 \$	521 \$	505 \$	505 \$
Non courant	4 946	4 946	5 467	5 467
	5 467 \$	5 467 \$	5 972 \$	5 972 \$

Les charges d'intérêts liées aux obligations locatives sont incluses dans les charges financières. Les frais d'administration de la Corporation comprennent 804 \$ (773 \$ en 2022) liés aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives. Pour les exercices clos le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022, il n'y a pas eu de charges importantes liées aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et aux contrats de location à court terme pour lesquels l'exemption relative à la comptabilisation a été appliquée.

Le profil d'échéance des obligations locatives de la Corporation en date du 31 mars 2023 était le suivant :

	Bureaux	Total
Moins de 5 ans	- \$	- \$
5 à 12 ans	5 467	5 467
	5 467 \$	5 467 \$

La Corporation est exposée à des sorties de trésorerie futures (non actualisées) estimées à 7 598 \$ liées aux paiements de loyers variables et à des paiements de loyers potentiels totalisant 8 459 \$ dans l'éventualité où elle exercerait l'option de prolongation reliée à son bail pour les bureaux de son emplacement actuel. Ces montants ne sont pas inclus dans l'évaluation des obligations locatives de la Corporation.

12. Prestations de retraite et avantages sociaux

a) Prestations de retraite

Essentiellement tous les employés de la Corporation sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime contributoire de prestations définies établi par la loi et administré par le gouvernement du Canada. Des cotisations sont requises à la fois de la part de l'employé et de la Corporation. Le président du Conseil du Trésor du Canada définit les cotisations requises de la part de l'employeur à partir d'un pourcentage de cotisations requises de la part d'employé. Le taux de contribution actuel de la Corporation en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,02 fois la contribution requise des employés pour les membres du Régime qui y cotisaient avant le 1 janvier 2013 (1,02 fois en 2022) et 1,0 fois pour les membres qui y cotisaient à compter du 1 janvier 2013 (1,0 fois en 2022). Les contributions totales de la Corporation en 2023 sont de 1 464 \$ (1 488 \$ en 2022) et ont été comptabilisées comme de la rémunération du personnel et charges connexes sous Frais d'administration au résultat net dans l'état du résultat global dans l'année où les employés ont rendu le service.

Le gouvernement du Canada est responsable du versement des prestations relatives au Régime aux termes de la loi. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Elles sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec et indexées sur l'inflation.

b) Avantages sociaux

Les employés de la Corporation ont droit à des congés de maladie non acquis qui s'accumulent, tel que prévu dans les conventions collectives et les conditions d'emploi.

La Corporation a éliminé le cumul des indemnités de départ de ses employés en cas de démission ou de départ à la retraite; par conséquent, ces indemnités de départ ont cessé de s'accumuler. Pour les employés qui ont reporté la totalité de leur versement de leur indemnité de départ, la portion de l'obligation au titre des indemnités constituées est établie en fonction de leurs années de service au moment de la cessation du régime et de leur salaire final. Les employés continuent toutefois de bénéficier d'une indemnité de départ lors d'un renvoi pour incapacité ou lors d'un décès. Les indemnités de départ, lors d'un renvoi pour incapacité ou lors d'un décès, sont établies en fonction des années de service depuis la date de la cessation du régime et du salaire final.

Ces régimes d'avantages sociaux sont sans capitalisation et n'ont donc pas d'actifs, ce qui résulte en des déficits qui sont égaux aux obligations au titre des prestations constituées. Les indemnités de congés de maladie et les indemnités de départ sont présentées dans l'état de la situation financière en date du 31 mars comme suit :

	2023			2022		
	Indemnités de congés de maladie	Indemnités de départ	Indemnités totales	Indemnités de congés de maladie	Indemnités de départ	Indemnités totales
Courant	929 \$	34 \$	963 \$	1 075 \$	35 \$	1 110 \$
Non courant	-	146	146	-	173	173
	929 \$	180 \$	1 109 \$	1 075 \$	208 \$	1 283 \$

La réduction prévue du passif des indemnités de congés de maladie au cours des douze prochains mois est de 63 \$ (74 \$ en 2022).

L'information concernant le régime relatif aux congés de maladie à long terme et le régime d'avantages postérieurs à l'emploi relatif aux indemnités de départ, en date du 31 mars, est la suivante :

	Indemnités de congés de maladie		Indemnités de départ	
	2023	2022	2023	2022
Obligations au titre des indemnités constituées				
Solde au début de l'exercice	1 075 \$	1 085 \$	208 \$	218 \$
Coût des services rendus	129	132	13	14
Intérêts débiteurs	44	34	8	6
Avantages payés	(32)	(54)	(28)	-
Gains actuariels	(287)	(122)	(21)	(30)
Total des obligations au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	929 \$	1 075 \$	180 \$	208 \$

Les frais d'administration liés à la rémunération du personnel et aux charges connexes incluent un recouvrement de 114 \$ (charge de 44 \$ en 2022) au titre des indemnités des congés maladie et une charge de 21 \$ (20 \$ en 2022) au titre des indemnités de départ. Ces montants sont liés au changement dans le passif de ces prestations durant la période de référence et à des changements dans les estimations de la direction.

Notes aux États financiers en date du 31 mars 2023
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les (gains) actuariels nets du régime relatif aux indemnités de congés de maladie à long terme sont comptabilisées au résultat net dans l'état du résultat global et les (gains) actuariels nets du régime d'avantages postérieurs à l'emploi relatif aux indemnités de départ sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat global. Les composantes des pertes actuarielles (gains actuariels) nets comptabilisées dans l'état du résultat global étaient les suivantes :

	Indemnités de congés de maladie		Indemnités de départ	
	2023	2022	2023	2022
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant de:				
Changements dans les hypothèses démographiques	(47) \$	2 \$	- \$	(3) \$
Changements dans les hypothèses économiques	(88)	(38)	(9)	(8)
Ajustements liés à l'expérience	(152)	(86)	(12)	(19)
Total des (gains) actuariels	(287) \$	(122) \$	(21) \$	(30) \$

Au 31 mars 2023, les pertes actuarielles nettes cumulatives au titre des obligations liées aux indemnités de départ, comptabilisées au titre des Autres éléments du résultat global et immédiatement transférées dans les bénéfices non répartis ont été de 629 \$ (650 \$ en 2022).

	Indemnités de congés de maladie		Indemnités de départ	
	2023	2022	2023	2022
Hypothèses économiques				
Obligations au titre des indemnités constituées au 31 mars				
Taux d'actualisation	4,81 %	3,90 %	4,79 %	3,77 %
Taux d'augmentation économique du barème de rémunération	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Coût des indemnités pour l'exercice terminé le 31 mars				
Taux d'actualisation	3,90 %	3,05 %	3,77 %	2,60 %
Taux d'augmentation économique du barème de rémunération	2,00 %	2,50 %	2,00 %	2,50 %

Les hypothèses démographiques, y compris les hausses salariales liées à l'ancienneté et à l'avancement, les taux de cessation d'emploi, de retraite, d'invalidité ouvrant droit à pension, de mortalité et les facteurs d'amélioration de la longévité, tirés du rapport actuariel sur le régime de retraite de la fonction publique du Canada, sont également considérées dans les évaluations actuarielles des indemnités de congé de maladie et des indemnités de départ accumulées. Les hypothèses adoptées pour évaluer les indemnités des congés de maladie et les indemnités de départ sont révisées annuellement par la direction et sont appliquées d'une façon consistante. Tout changement à ces hypothèses peut avoir un impact significatif sur les montants s'y reliant dans les états financiers.

L'analyse de sensibilité des principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des indemnités constituées au 31 mars se présente comme suit :

	Indemnités de congés de maladie		Indemnités de départ	
	2023	2022	2023	2022
Effet d'une augmentation de 1 %				
Taux d'actualisation	(90) \$	(103) \$	(9) \$	(11) \$
Taux d'augmentation économique du barème de rémunération	113 \$	127 \$	9 \$	12 \$
Effet d'une diminution de 1 %				
Taux d'actualisation	107 \$	122 \$	10 \$	12 \$
Taux d'augmentation économique du barème de rémunération	(96) \$	(109) \$	(9) \$	(11) \$

L'analyse de sensibilité est hypothétique et doit être utilisée avec circonspection. Les fluctuations des montants en fonction des variations indiquées ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que le rapport entre la variation de l'hypothèse et celle du montant n'est peut-être pas linéaire. Les sensibilités ont été calculées indépendamment des variations des autres hypothèses. Les variations d'un facteur peuvent entraîner la variation d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou réduire certaines sensibilités. Les méthodes qui ont servi à l'établissement de cette analyse de sensibilité sont conformes à celles qui avaient été retenues pour calculer les obligations au titre des indemnités constituées des régimes relatifs aux indemnités de congés de maladie à long terme et aux avantages postérieurs à l'emploi relatifs aux indemnités de départ au 31 mars 2023.

Les durées moyennes pondérées des obligations au titre des indemnités constituées des régimes relatifs aux indemnités de congés de maladie à long terme et aux avantages postérieurs à l'emploi étaient respectivement de 11,08 ans (10,84 ans en mars 2022) et 5,3 ans (5,6 ans en mars 2022).

13. Gestion du capital

L'objectif de la Corporation en matière de gestion du capital est de fonctionner de manière autonome financièrement et de remplir le mandat qui lui a été confié par la loi dans le cadre de la continuité de l'exploitation. Cet objectif et la mise en œuvre de stratégies visant à optimiser les excédents d'exploitation garantissent que le capital est disponible pour honorer les engagements lorsqu'ils arrivent à échéance, entreprendre des investissements pour assurer l'efficacité et l'efficacité des opérations, soutenir les effectifs, les installations, les systèmes et les processus de la Corporation et veiller à ce que la Corporation conserve un capital suffisant pour couvrir les expositions financières aux pertes potentielles liées au risque opérationnel, au risque lié au rendement et au risque de crédit.

La Corporation définit le capital comme étant le capital d'apport reçu du gouvernement du Canada et ses bénéfices non répartis.

La Corporation n'est pas sujette à des exigences externes en matière de capital.

La CCC tient compte de quatre facteurs pour gérer son capital et déterminer sa viabilité financière : le calendrier des revenus et des dépenses contractuels, les résultats nets des opérations, les besoins en fonds de roulement et la valeur nette. Les stratégies clés utilisées par la Corporation pour gérer son capital incluent : le contrôle des dépenses de remédiation de contrats, le maintien d'un équilibre entre une croissance et les charges d'exploitation, la réduction au minimum de l'exposition au risque de change et l'optimisation des produits d'intérêts.

Chaque année, le Conseil d'administration de la CCC envisage l'émission d'un dividende ou d'autres formes de rapatriement de capital au gouvernement du Canada, sur la base d'une analyse de la viabilité financière de la CCC, de son fonds de roulement ou de sa trésorerie, et de ses besoins financiers futurs en matière d'investissements et de couverture des risques. En outre, à la discrétion du gouvernement du Canada, la Corporation peut être tenue de retourner au gouvernement du Canada toute partie du capital considérée excédentaire au montant nécessaire pour les fins pour lesquelles la Corporation a été constituée.

Le 7 juin 2023, le Conseil d'administration de la Corporation a approuvé l'émission d'un dividende de 4,0 millions de dollars payable à son actionnaire.

Au 31 mars, la répartition des capitaux propres de la Corporation était la suivante :

	2023	2022
Capital d'apport	10 000 \$	10 000 \$
Bénéfices non répartis	34 611	15 072
	44 611 \$	25 072 \$

14. Gestion du risque et instruments financiers

Les instruments financiers que détient la Corporation l'exposent au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité. Le Conseil d'administration exerce une surveillance sur le cadre de gestion du risque de la Corporation, dont il examine, approuve et suit les politiques en la matière. Cela comprend le développement d'un programme de gestion du risque d'entreprise, dans le cadre duquel on détermine la tolérance au risque de l'organisation, on identifie et évalue les effets de divers risques et développe des plans d'action de gestion de risque afin d'atténuer les risques qui excèdent le seuil de tolérance de la Corporation.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration surveille le respect par la direction des politiques et des procédures de la Corporation en matière de gestion du risque, et il examine périodiquement la pertinence du cadre de gestion du risque en fonction des risques auxquels s'expose la Corporation. Le Comité de vérification est appuyé dans son rôle de surveillance par la fonction de vérification interne de la Corporation. Les vérifications internes prennent la forme à la fois d'examens réguliers et d'examens spéciaux des contrôles et des procédures de gestion des risques, et les rapports qui en résultent sont présentés au Comité de vérification.

La section qui suit décrit les risques les plus importants associés aux instruments financiers de la Corporation et la façon dont celle-ci gère son exposition aux risques.

a) Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Ce risque est principalement associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux créances et aux produits non facturés qui comprennent les frais de service dus à la Corporation. La valeur comptable des actifs financiers figurant dans les états financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La Corporation investit ses fonds excédentaires pour toucher des produits financiers en vue de maintenir le principal et de fournir suffisamment de liquidités pour répondre à ses besoins de trésorerie. Au cours de l'exercice, la Corporation réduit au minimum son exposition au risque de crédit découlant du placement de la trésorerie et équivalents de trésorerie en respectant sa politique en matière de placement, laquelle spécifie des mécanismes de placement approuvés par le Conseil d'administration et des limites de portefeuille. Selon la politique en matière de placement, la Corporation est autorisée à investir des fonds de trésorerie et équivalents de trésorerie dans des dépôts à vue et des placements temporaires très liquides qu'elle effectue auprès d'une banque à charte canadienne. Les placements doivent maintenir les cotes de crédit aux seuils, ou au-dessus des seuils, définis par au moins deux des agences énumérées ci-dessous :

- Cote de Moody's : P1
- Cote de Standard and Poor's (S&P): A1
- Cote de Dominion Bond Rating Service (DBRS) : R1 (faible)

CRÉANCES

La Corporation a un risque de crédit lié aux créances qui comprend les produits tirés des frais de service ainsi que d'autres montants dus à la Corporation. Les autres montants comprennent les situations où la Corporation, à la demande des exportateurs canadiens, peut accepter de payer les factures liées à l'APPD ou non liées à l'APPD avant de recevoir les fonds du département de la Défense des États-Unis ou d'autres acheteurs étrangers.

Étant donné que l'acheteur étranger assujéti à l'APPD bénéficie d'une cote de crédit AAA par des agences d'évaluation du crédit reconnues, l'exposition au risque de crédit est ramenée à un niveau acceptable. En ce qui concerne les acheteurs étrangers qui ne sont pas assujétis à l'APPD, la Corporation évalue le risque de crédit pour s'assurer qu'il est également ramené à un niveau acceptable.

Au 31 mars 2023, 89 % (63 % en 2022) des créances de la Corporation provenaient de contreparties ayant une cote de crédit AAA.

La Corporation évalue une provision pour perte sur ses créances à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'actif financier. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont estimées en fonction de l'expérience historique de la Corporation en matière de pertes de crédit, ajustées en fonction des facteurs propres aux acheteurs étrangers ou autres entités y compris la cote de crédit, les conditions économiques générales et une évaluation, à la fois, de la conjoncture actuelle et des prévisions à la date de clôture ainsi que l'incidence de tout problème contractuel non résolu sur la recouvrabilité des créances. La provision pour pertes de crédit attendues est liée aux risques de crédit identifiés qui sont associés à des soldes individuels de créances.

Notes aux États financiers en date du 31 mars 2023
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente la variation des pertes de crédit attendues pour la durée de vie comptabilisées pour les créances selon la méthode simplifiée énoncée dans *IFRS 9* :

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	72 \$	146 \$
Réévaluation de la provision pour pertes attendues, montant net	16	(32)
Montants radiés	(89)	(42)
Perte de change	1	-
Solde à la fin de l'exercice	- \$	72 \$

Lorsque applicable, les variations de la provision pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans la composante autres charges des frais d'administration.

La Corporation a comptabilisé une provision pour pertes de crédit attendues de 16 \$ (15 \$ en 2022) reliée à des créances à recevoir des acheteurs étrangers et autres entités découlant des contrats conclus avec des clients. Il n'y eu aucun changement dans les techniques d'estimation ni dans les hypothèses importantes utilisées au cours de l'exercice considéré.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances par région géographique en date du 31 mars se répartit comme suit :

	2023	2022
États-Unis	8 732 \$	14 032 \$
Canada	2 949	1 329
Amérique centrale et Caraïbes	594	484
Afrique	519	192
Amérique du Sud	276	-
Asie*	-	8 231
	13 070 \$	24 268 \$

*Inclut le Moyen-Orient

Les créances sont considérées comme étant en souffrance quand le payeur n'a pas versé la somme due avant la date d'échéance prévue par le contrat. Le classement chronologique des créances en souffrance de la Corporation en date du 31 mars était le suivant :

	2023	2022
< 30 jours	3 455 \$	1 277 \$
> 30 jours et < 180 jours	2 245	1 344
> 180 jours	1 738	2 941
	7 438 \$	5 562 \$

Toutes les créances en souffrance sont considérées comme entièrement recouvrables en date du 31 mars 2023. Il est normal que la Corporation encoure des retards dans le recouvrement de certaines créances en raison de l'environnement étranger dans lequel elle opère.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Il comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. La Corporation n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt ou à d'autres risques de prix significatifs. Cependant, tel que décrit ci-dessous, elle est exposée au risque de change.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La Corporation est exposée au risque de change sur ses créances et ses créditeurs libellés en monnaies étrangères en raison de la différence temporelle entre leur comptabilisation initiale et l'encaissement ou le versement réel du montant correspondant. En supposant que toutes les autres variables demeurent les mêmes, une appréciation hypothétique de 5 % de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien diminuerait le résultat net de la Corporation d'environ 104 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (551 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022). Une dépréciation hypothétique de 5 % du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait un effet contraire d'environ la même ampleur. Afin de gérer le risque de change, les contrats avec des acheteurs étrangers et les contrats réciproques avec des exportateurs canadiens sont ordinairement conclus dans la même monnaie. Dans certains cas où le paiement entre les parties est effectué en monnaie différente, la Corporation peut conclure des contrats de change à terme. En général, la Corporation a recours à ces techniques pour transférer le risque de change à l'exportateur canadien.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition de la Corporation à ce risque vient du fait qu'elle investit des fonds de trésorerie et équivalents de trésorerie. La Corporation réduit au minimum les risques associés aux fluctuations des taux d'intérêt en investissant dans des dépôts à vues et des placements temporaires très liquides qu'elle effectue auprès d'une banque à charte réputée. La Corporation n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt significatif.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La Corporation réduit au minimum le risque de liquidité en respectant sa politique en matière de placement, laquelle prévoit des mécanismes de placement des fonds de trésorerie et équivalents de trésorerie dans des dépôts à vue et des placements temporaires très liquides qu'elle effectue auprès d'une institution financière canadienne afin de répondre à ses obligations financières en temps opportun.

Une demande d'indemnisation potentielle suite à un manquement sur ses contrats résiduels pourrait créer un risque de liquidité pour la Corporation. Afin d'atténuer ce risque, la Corporation dispose d'un recours contractuel, découlant, à tous les égards importants, des obligations prévues dans les contrats réciproques avec les exportateurs canadiens de même valeur que les contrats de maître d'œuvre. En outre, la Corporation reçoit une indemnité de la part de l'exportateur pour tout coût supplémentaire engagé en concluant des contrats réciproques. Pour atténuer davantage son exposition au risque de liquidité global suite à des manquements contractuels, la Corporation peut aussi exiger que les exportateurs canadiens fournissent des garanties commerciales, y compris des retenues de garantie, des garanties bancaires, des cautions, des cautions de la société mère, des cessions d'indemnités d'assurance, des privilèges sur biens, des garanties personnelles et des espèces des actionnaires placées en fiducie auprès de la Corporation.

Dans le cours normal de ses activités, la direction évalue la probabilité de tout passif éventuel. Les passifs éventuels relatifs à certains problèmes contractuels non résolus sont divulgués à la note 20 (b).

Aux termes des modalités des contrats, autres que ceux liés à l'APPD, les paiements aux exportateurs canadiens ne sont généralement pas faits avant la réception du paiement provenant des acheteurs étrangers et de ce fait n'expose pas la Corporation à un risque de liquidité.

La Loi sur la CCC permet à la Corporation d'emprunter auprès du Trésor ou de conclure d'autres ententes de crédit ou des indemnités avec d'autres sources pour un montant ne dépassant pas 90,0 millions de dollars.

La Corporation a une marge de crédit renouvelable lui donnant accès à des fonds de l'ordre de 40,0 millions de dollars canadiens (40,0 millions de dollars en 2022) ou l'équivalent en dollars américains. La marge de crédit est utilisée exclusivement pour les besoins en fonds de roulement de la Corporation afin de faciliter les paiements aux exportateurs canadiens dans le cadre du secteur d'activité visé par l'APPD.

Selon les modalités contractuelles pour le secteur d'activité visé par l'APPD, la Corporation s'engage à verser des paiements aux exportateurs canadiens dans les trente jours, pour la plupart des contrats. En ce qui concerne les contrats d'affaires internationales, la Corporation s'engage à effectuer les paiements dans les deux à cinq jours ouvrables suivant la réception des paiements de la part de l'acheteur étranger. Il arrive parfois que le recouvrement des montants auprès de l'acheteur étranger dans le cadre des contrats découlant de l'APPD prenne plus de 30 jours. Par conséquent, la Corporation peut à l'occasion utiliser la marge de crédit dans le cours normal de ses activités. L'endettement dans le cadre de cette entente est non sécurisé, et ce mécanisme de crédit vient à échéance le 30 juin 2023 sous réserve d'une prolongation par le ministre des Finances ou de l'approbation d'un plan d'entreprise. Au 31 mars 2023, le montant prélevé sur cette marge de crédit était nul (nul en 2022).

CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créditeurs et charges à payer sont exigibles selon les conditions normales de commerce. Le profil d'échéance des créditeurs et charges à payer de la Corporation en date du 31 mars était le suivant :

	2023	2022
< 1 an	26 159 \$	38 669 \$
	26 159 \$	38 669 \$

15. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

a) Ventilation des produits de frais de service

Les produits de frais de service gagnés par la Corporation pour l'exercice clos le 31 mars proviennent des secteurs d'activité suivants :

	2023	2022
Affaires internationales	23 334 \$	10 899 \$
Programmes de loterie	573	737
	23 907 \$	11 636 \$
Initiatives du gouvernement du Canada	3 590	2 440
	27 497 \$	14 076 \$

Il n'y a pas eu d'ajustement cumulatif pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, un ajustement cumulatif de 169 \$ a été comptabilisé réduisant les produits de frais de service et augmentant les produits différés.

b) Obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement)

Les obligations de prestation non remplies, ou remplies partiellement, sont principalement attribuables aux services qui n'ont pas encore été fournis par la Corporation pour la durée résiduelle du contrat. Le tableau suivant présente les prix de transaction estimatifs attribués aux obligations de prestation de la Corporation non remplies (ou remplies partiellement) devant être remplies dans le futur ainsi que le calendrier prévu de la comptabilisation des produits au 31 mars 2023. Les montants réels peuvent différer de ces estimations en raison de divers facteurs, notamment la nature imprévisible du comportement des clients, la réglementation du secteur et le contexte économique et politique dans lequel la Corporation exerce ses activités.

	2023
< 1 an	16 389 \$
> 1 an	11 273
	27 662 \$

Les montants ci-dessus n'incluent pas les contreparties variables qui ne peuvent être estimées de façon fiable.

16. Autres produits

La Corporation gagne d'autres produits de diverses sources qui ne proviennent généralement pas d'activités commerciales internationales. Le tableau ci-dessous illustre les sources des autres produits pour l'exercice clos le 31 mars :

	2023	2022
Revenus d'escompte	113 \$	113 \$
Produits divers	89	149
	202 \$	262 \$

17. Financement du gouvernement du Canada

Un crédit parlementaire de 13,0 millions de dollars a été autorisé pour l'exercice 2022-2023. Ce financement a été obtenu par l'entremise d'Affaires mondiales Canada (AMC) et doit être utilisé exclusivement pour les dépenses d'administration liées à l'APPD. Les dépenses liées à l'APPD se sont élevées à 13,4 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023.

En mai 2021, la Corporation a reçu un transfert du gouvernement du Canada de 13,0 millions de dollars du ministère des Finances du Canada pour l'exercice 2021-2022. Ce financement a été constaté à titre de produit au cours de l'exercice 2021-2022 et a été utilisé exclusivement pour financer les dépenses d'administration liées à l'APPD. Ces dépenses se sont élevées à 13,1 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022.

18. Frais d'administration

Les frais d'administration pour l'exercice clos le 31 mars comprennent :

	2023	2022
Rémunération du personnel et charges connexes	18 044 \$	17 232 \$
Consultants	3 099	1 667
Services de gestion des contrats	2 192	2 270
Frais de déplacement et accueil	1 028	248
Loyer et frais connexes	930	923
Logiciels, matériel informatique et soutien	820	788
Amortissement	583	585
Communications	402	258
Autres charges	479	257
	27 577 \$	24 228 \$

La rémunération du personnel et charges connexes du 31 mars 2023 incluent des provisions de 1,2 million de dollars découlant de la ratification de la nouvelle convention collective ainsi que d'autres avantages liés à l'emploi (nul en 2022).

19. Opérations entre parties liées

La Corporation est liée, pour ce qui est de la propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle participe à des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités selon les mêmes modalités qui s'appliquent aux parties non liées et par conséquent, ces opérations se rapprochent de leur juste valeur.

La Corporation a conclu les opérations suivantes avec des parties liées en plus de celles divulguées ailleurs dans les états financiers.

Le tableau ci-dessous présente les montants des opérations entre parties liées en date du 31 mars :

	2023	2022
Créances	830 \$	1 313 \$
Autres actifs	- \$	12 \$
Créditeurs et charges à payer	1 079 \$	915 \$
Avances des ministères et des organismes du gouvernement du Canada	121 318 \$	15 797 \$
Produits différés	974 \$	8 \$

Les opérations importantes prises individuellement et les opérations importantes prises dans leur ensemble sont présentées ci-dessous :

a) Services Publics et Approvisionnement Canada (SPAC)

SPAC assure à la Corporation des services de gestion de contrats et d'autres services administratifs à des taux négociés. Pour l'exercice clos le 31 mars, le coût de ces services inclus dans les frais d'administration est comme suit :

	2023	2022
SPAC	2 192 \$	2 270 \$
	2 192 \$	2 270 \$

b) Investir au Canada

La Corporation a une entente de services partagés avec Investir au Canada concernant la prestation des services de paie. Pour l'exercice clos le 31 mars, les produits liés à la prestation de ces services inclus dans les frais de service sont comme suit :

	2023	2022
Investir au Canada	141 \$	141 \$
	141 \$	141 \$

c) Autres ministères et organismes du gouvernement du Canada

Les frais de service découlant de la facilitation par la Corporation de la vente de produits canadiens à des acheteurs étrangers et les autres activités internationales, comprennent les opérations avec les entités gouvernementales liées suivantes pour l'exercice clos le 31 mars :

	2023	2022
Affaires mondiales Canada	2 010 \$	1 949 \$
Défense nationale	1 439	350
	3 449 \$	2 299 \$

Les frais d'administration incluent des montants découlant de l'utilisation de services d'autres ministères et organismes du gouvernement du Canada par la Corporation. Ces montants étaient les suivants pour l'exercice clos le 31 mars :

	2023	2022*
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	163 \$	176 \$
Services partagés Canada	85	64
Bureau du surintendant des institutions financières	37	23
	285 \$	263 \$

*Les chiffres comparatifs sont inclus pour se conformer à la présentation de l'exercice courant

La Corporation n'a plus de bureau régional installé dans une ambassade du Canada. Cependant, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, Affaires mondiales Canada (AMC) a fourni des services de soutien à la Corporation relatifs au bureau régional de la CCC installé dans l'ambassade du Canada en Asie. Le coût de ces services était inclus dans les frais d'administration et s'élevait à 137 \$.

Au cours de l'exercice, la Corporation a encouru des frais administratifs et des charges financières totalisant 41 \$ (31 \$ en 2022) auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Les avances reçues de parties liées concernent des projets futurs où la Corporation, agissant comme mandataire, utilisera ces fonds afin de rémunérer les fournisseurs pour la livraison de biens ou services à d'autres entités gouvernementales. En date du 31 mars, la Corporation détenait des montants d'avances provenant des entités suivantes :

	2023	2022
Défense nationale	106 547 \$	617 \$
Affaires mondiales Canada	14 771	15 147
Exportation et développement Canada	-	33
	121 318 \$	15 797 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation n'avait pas d'employé participant à un programme d'échange. Toutefois, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Corporation a participé à des programmes d'échange de ressources humaines avec Emploi et Développement social Canada.

d) Transactions avec des exportateurs canadiens gérés exclusivement ou conjointement par des principaux dirigeants

La Corporation peut conclure des contrats d'approvisionnement avec des exportateurs canadiens dont les politiques financières et opérationnelles sont régies exclusivement ou conjointement par des principaux dirigeants de la Corporation. La Corporation conclut des opérations avec ces exportateurs canadiens dans le cadre normal des activités, et selon les mêmes modalités qui s'appliquent à des parties non liées de sorte que ces transactions représentent approximativement la juste valeur.

Il n'y a eu aucune transaction en cours avec des exportateurs canadiens gérés exclusivement ou conjointement par des principaux dirigeants pour les exercices clos le 31 mars 2023 et 31 mars 2022.

e) Rémunération des principaux dirigeants

Les IFRS exigent la divulgation de la rémunération des principaux dirigeants, au total et par poste. Les principaux dirigeants désignent les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Corporation, directement ou indirectement. Les principaux dirigeants de la Corporation comprennent les membres du Conseil d'administration et les dirigeants (président et vice-présidents).

Les éléments correspondant à la rémunération sont définis comme les avantages du personnel à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail. Les avantages du personnel à court terme comprennent les honoraires, les allocations, les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés et les primes (si payables dans les douze mois suivant la fin de la période). Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les cotisations de l'employeur relatives aux prestations de retraite ainsi que les primes payées pour l'assurance-vie et l'assistance médicale postérieure à l'emploi. Les autres avantages à long terme comprennent les indemnités de congés de maladie, congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée et toutes primes ou rémunérations différées qui ne sont pas payables dans les douze mois suivant la fin de la période. La Corporation n'a pas encouru d'indemnités de fin de contrat de travail pour ses principaux dirigeants.

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice clos le 31 mars était :

	2023	2022
Conseil d'administration		
Avantages à court terme	209 \$	201 \$
	209	201
Dirigeants		
Avantages à court terme	1 592	1 366
Avantages postérieurs à l'emploi	311	314
	1 903	1 680
	2 112 \$	1 881 \$

20. Éventualités

a) Garanties

La valeur résiduelle des obligations de performance des exportateurs canadiens pour lesquelles la Corporation, au nom du gouvernement du Canada, a garanti le rendement aux acheteurs étrangers en date du 31 mars 2023 s'élevait à 7,2 milliards de dollars (7,8 milliards de dollars en date du 31 mars 2022).

Afin de gérer son risque de rendement sur ses livrables en cours, la Corporation peut exercer un recours sur une base contractuelle contre des exportateurs canadiens découlant, à tous les égards importants, des livrables prévus de même valeur dans les contrats. Les garanties promises par les exportateurs canadiens servent à atténuer le risque de contrepartie sur les livrables garantis par la Corporation dans l'éventualité de réclamations contre la Corporation suite à un manquement au cas où des exportateurs canadiens ne parviennent pas à remplir les modalités de leurs contrats. Les types de garanties que la Corporation peut exiger que l'exportateur canadien fournisse sont diverses garanties commerciales, y compris des retenues de garantie, des garanties bancaires, des cautions, des cautions de la société mère, des cessions d'indemnités d'assurance, des privilèges sur biens, des garanties personnelles et des espèces des actionnaires placées en fiducie auprès de la Corporation.

En date du 31 mars 2023, les garanties commerciales mises en gage à la Corporation par les exportateurs canadiens dans le cas improbable d'un manquement contractuel, étaient sous forme de cautions de sociétés mères totalisant 6,4 milliards de dollars (cautions et cautions de sociétés mères totalisant 7,2 milliards de dollars en date du 31 mars 2022). Ces montants se rapprochent de leurs justes valeurs.

b) Autres passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la direction évalue la probabilité de tout passif éventuel. Au 31 mars 2023, la Corporation avait certains problèmes contractuels non résolus qui sont activement gérés en vue de leur résolution. Toute incidence financière sur la Corporation, y compris la possibilité de dépenses de remédiation des contrats dans le futur, ne peut être raisonnablement estimée pour le moment.

Gouvernance d'entreprise et leadership

- 104 Structure de gouvernance d'entreprise
- 104 Conseil d'administration
- 110 L'équipe de direction
- 112 Audit interne
- 113 Glossaire

La CCC maintient un niveau élevé de gouvernance d'entreprise afin de garantir une gestion prudente des ressources qui lui sont confiées par le gouvernement du Canada. En tant que société d'État, la CCC est dirigée par un conseil d'administration et est responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre des Petites entreprises, de la Promotion des exportations et du Commerce international.

Structure de gouvernance d'entreprise



Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion de la Corporation et veille à la réalisation de son mandat statutaire et de ses objectifs de politique publique au nom du gouvernement du Canada. Il fournit leadership et conseils à l'équipe de direction de la Corporation et veille à ce que l'orientation stratégique à long terme de la Corporation soit conforme à la déclaration annuelle des priorités et des responsabilités du ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, des Petites entreprises et du Développement économique.

- Le conseil examine le plan d'entreprise et le rapport annuel et les soumet au ministre pour examen. Le plan d'entreprise est recommandé pour approbation et, une fois approuvé par le Conseil du Trésor, le résumé du plan d'entreprise et les budgets sont présentés au Parlement.
- Le conseil d'administration se réunit tous les trimestres pour examiner les performances globales de la Corporation, recevoir les rapports des comités et discuter des résultats de la CCC. Deux fois par an, le conseil d'administration examine ses performances en s'appuyant sur une expertise externe en matière de gouvernance et sur un processus d'évaluation défini.
- Le conseil d'administration a intégré les considérations relatives à la conduite responsable des affaires, y compris les droits de l'homme, dans ses responsabilités de gouvernance et de surveillance, tant au niveau des comités qu'au niveau du conseil d'administration.

- Le conseil d'administration a la responsabilité légale d'agir au mieux des intérêts de la société et de faire preuve de prudence et de diligence. La conduite et les actions des membres du conseil d'administration sont également régies par les [lignes directrices en matière d'éthique et d'activité politique](#) à l'intention des titulaires de charges publiques. Le conseil d'administration exerce sa fonction de surveillance par l'intermédiaire du comité des opérations, du comité de la gouvernance et des ressources humaines, du comité de l'environnement, des affaires sociales et de la gouvernance, et du comité d'audit.

Membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé du président du conseil, du président-directeur général (PDG) et de neuf administrateurs au maximum. La majorité des administrateurs nommés constitue le quorum du conseil d'administration, et pas moins de deux membres constituent le quorum d'un comité.

- Le président du conseil, les directeurs et le président-directeur général sont nommés par le gouverneur en conseil.
- Les nominations au conseil d'administration sont renouvelables et il n'y a pas de limite de durée ou d'âge.

Conseil d'administration de la CCC (par ordre alphabétique de prénom)

En date du 31 mars 2023



Douglas J. Harrison, président
Burlington, Ontario
7 février 2018
Comité(s) : Vérification (*membre nommé d'office*), Opérations (*membre nommé d'office*), Gouvernance et ressources humaines (*membre nommé d'office*)



Christa Wessel, Directrice
Toronto, Ontario
1 juillet 2019
Comité(s) : Vérification, Gouvernance et ressources humaines (présidente)



Dyanne Carezza, Directrice
Montreal, Quebec
25 juin 2018
Comité(s) : Opérations



Guy Desrochers, Directeur
Candiac, Quebec
13 décembre 2021
Comité(s) : Vérification (Président)



Julian Ovens, Directeur
Ottawa, Ontario
11 décembre 2020
Comité(s) : Opérations



Michael Johnson, Directeur
Whitehorse, Yukon
1 juillet 2019
Comité(s) : Opérations
Gouvernance et ressources humaines



Mora Johnson, Directrice
Ottawa, Ontario
1 juillet 2019
Comité(s) : Opérations,
Gouvernance et ressources humaines



Mark Dienesch, Directeur
Burlington, Ontario
31 mars 2023
Comité(s) : Opérations



Mylène Tassy, Directrice
Montreal, Quebec
22 mars 2023
Comité(s) : Opérations



Nicole Verkindt, Directrice
Caledon, Ontario
17 décembre 2013
Comité(s) : Vérification (Présidente)



Bobby Kwon directeur,
président-directeur général
Toronto, Ontario
8 mars 2021
Comité(s) : Opérations (*membre nommé d'office*),
Gouvernance et ressources humaines (*membre nommé d'office*)

Les biographies des membres du conseil d'administration sont disponibles sur
> ccc.ca/fr/about/leadership-and-governance/

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce sa fonction de contrôle par l'intermédiaire des comités suivants :

- Comité des opérations
- Comité de gouvernance et des ressources humaines
- Comité de vérification
- Comité ad hoc sur les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)

Le conseil d'administration a mis l'accent sur la gouvernance, la gestion des risques et le renforcement de l'attention portée à la conduite responsable des affaires afin d'aider la Corporation à répondre à l'évolution des risques et des opportunités sur le marché mondial. Dans ce contexte, le conseil d'administration a intégré les droits de l'homme dans ses responsabilités de gouvernance et de surveillance au sein de tous les comités, ainsi que dans la surveillance de la gouvernance assurée par l'ensemble du conseil d'administration.

En date du 31 mars 2023

Comité de gouvernance et des ressources humaines



Présidente

Christa Wessel

Les membres

Mora Johnson

Mike Johnson

Douglas Harrison
(membre nommé d'office)

Bobby Kwon
(membre nommé d'office)

Nombre de réunions

2022-2023 : 6

Fonctions:

- Superviser l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, de pratiques et de procédures relatives au fonctionnement efficace du conseil d'administration, à la communication d'entreprise, à la gestion des performances de l'entreprise, aux ressources humaines et à la conduite responsable des affaires.
- Formation annuelle et respect des règles :
 - *Lignes directrices éthiques pour les titulaires de charges publiques* et *lignes directrices pour les activités politiques des titulaires de charges publiques*, y compris la signature d'un certificat annuel de conflit d'intérêts par chaque directeur.
 - *le code de conduite et d'éthique commerciale* de la CCC, y compris l'attestation écrite des employés
- Réalise une auto-évaluation annuelle du conseil d'administration afin d'identifier les possibilités de renforcer l'efficacité du conseil d'administration et de rechercher des gains d'efficacité.
- Examine les nominations et les rémunérations des mandataires sociaux et formuler des recommandations à ce sujet.
- Examine les politiques en matière de ressources humaines afin de s'assurer que la société dispose d'une culture inclusive avec une main-d'œuvre engagée et diversifiée qui promeut et garantit la santé et le bien-être de ses employés.
- Élabore une matrice de compétences pour le conseil d'administration afin d'identifier les capacités nécessaires à une gouvernance efficace et d'informer l'avis d'opportunité pour les futurs administrateurs.

Comité des opérations



Présidente

Nicole Verkindt

Les membres

Dyanne Carezza

Julian Ovens

Mora Johnson

Mike Johnson

Douglas Harrison
(membre nommé d'office)

Bobby Kwon
(membre nommé d'office)

Nombre de réunions

2022-2023 : 8

Fonctions:

- supervise le développement de nouvelles initiatives commerciales, y compris de nouvelles lignes de produits et de nouveaux services.
- Examine tous les projets d'un montant supérieur à 100 millions de dollars, ainsi que tout autre projet soumis par la direction pour examen.
- Examine les profils de risque des projets en cours, y compris les implications en matière de droits de l'homme.
- fait des recommandations au conseil d'administration pour l'approbation des projets.
- Remarque : l'instruction relative aux projets importants doit être approuvée par le ministre des petites entreprises, de la promotion des exportations et du commerce international, avec l'accord du ministre des finances, pour tous les projets d'infrastructure de plus de 100 millions de dollars et pour tous les projets, quelle que soit leur nature, de plus de 300 millions de dollars.

Comité d'audit



Président

Guy Desrochers

Les membres

Christa Wessel

Douglas Harrison
(membre nommé d'office)

Nombre de réunions

2022-2023 : 7

Fonctions:

- supervise les affaires financières de la société, y compris la gestion financière des ressources, la gestion des risques, l'établissement de rapports précis et un soutien approprié en matière d'audit.
- Évalue l'efficacité du programme de gestion des risques de l'entreprise de la CCC et recommande au conseil d'administration d'approuver les améliorations identifiées.
- supervise l'audit financier annuel réalisé par le bureau du vérificateur général (BVG).
- supervise la fonction d'audit interne, y compris le plan d'audit interne annuel (le groupe d'audit interne de la CCC rend compte au comité d'audit).
- Conduit des séances confidentielles à huis clos avec le bureau du vérificateur général (BVG).
- Évaluer et traiter les résultats d'audit fournis par le bureau du vérificateur général (BVG) et l'audit interne.
- Il rend compte et collabore avec l'ensemble du conseil d'administration pour mettre en œuvre les principales recommandations issues des résultats d'audit et des examens spéciaux.

Comité environnemental, social et de gouvernance d'entreprise (ESG) Ad hoc



Co-présidentes

Christa Wessel

Diane Montambault
(Gestion)

Membres du conseil d'administration

Mora Johnson

Dyanne Carena

Julian Ovens

Nicole Verkindt

Membres de la direction

Michel Chartrand

Jason Hann

Susannah Denovan-Fortier

Nombre de réunions

2022-2023 : **11**

Fonctions:

- Examine les meilleures pratiques et les questions relatives à l'ESG et recommande au conseil d'administration les actions, les plans et les produits de travail qui peuvent être nécessaires ou jugés souhaitables pour atteindre son objectif ad hoc.
- entreprend d'autres initiatives de gouvernance qui peuvent être nécessaires ou souhaitables pour s'assurer que les processus, les structures et les informations appropriés sont en place pour développer, adopter et mettre en œuvre une stratégie ESG.
- Maintenir un dialogue ouvert avec les autres comités du conseil d'administration afin de s'assurer que toutes les questions ESG sont couvertes de manière adéquate.
- veille à ce que la société dispose de politiques et de procédures adéquates pour identifier et gérer les principaux risques ESG liés à ses activités.

Rémunération du conseil d'administration, participation aux comités et assiduité pour l'exercice 2022-2023

Les administrateurs et le président perçoivent des honoraires annuels et des indemnités journalières fixés par le gouverneur en conseil et conformément à la *loi sur la gestion des finances publiques*.

- La rémunération annuelle de tous les administrateurs est comprise entre 4 000 et 4 700 dollars. Une rémunération supplémentaire de 800 à 1 500 dollars est versée aux administrateurs qui président un comité. Le président reçoit une rémunération annuelle de 8 000 à 9 400 dollars.

- Les indemnités journalières sont payées à un taux allant jusqu'à 375 dollars pour tous les administrateurs, y compris le président et les présidents de commission, pour le temps passé à préparer et à assister aux réunions, ainsi qu'aux événements tels que les conférences, les cours et les salons professionnels d'une durée supérieure à deux heures. Des demi-indemnités journalières ont été introduites en 2020.
- Les membres du conseil d'administration sont également remboursés pour les dépenses liées aux déplacements, à l'hébergement et aux repas dans l'exercice de leurs fonctions. Ces dépenses sont publiées chaque mois sur le site web de la CCC.

Rémunération du conseil d'administration, participation aux comités et assiduité pour 2022-2023 (Note 1)

Membre du conseil d'administration (par ordre alphabétique de prénom)	Rémunération totale (honoraires et indemnités journalières)	Audit Comité réunion	Comité des opérations réunion	Gouvernance et le Comité des ressources humaines réunion	Réunion du comité environnemental, social et de gouvernance d'entreprise (ESG)	Réunion du conseil d'administration
Christa Wessel	36 387,50 \$	7	S.O.	6	10	12
Douglas J. Harrison (Président) (note 3)	25 475,00 \$	7	2	5	S.O.	12
Dyanne Carezza	16 562,50 \$	S.O.	7	S.O.	9	11
Guy Desrochers	24 297,50 \$	7	S.O.	S.O.	S.O.	12
Julian Ovens	17 825,00 \$	S.O.	8	S.O.	10	12
Michael Johnson	16 512,50 \$	S.O.	6	5	S.O.	9
Mora Johnson	17 075,00 \$	S.O.	8	5	8	11
Nicole Verkindt	29 637,50 \$	S.O.	7	S.O.	10	10
Bobby Kwon	S.O.	S.O.	8	6	S.O.	12
Total	183 772,50 \$	7	8	6	11	12

Notes :

1. Le dénominateur dans chacune des cases ci-dessus représente le nombre maximum de réunions auxquelles chaque membre respectif aurait pu assister en fonction des dates auxquelles ils ont rejoint ou quitté le Conseil.
2. Comprend deux sessions de stratégie d'une journée entière.
3. Le président est membre de tous les comités. Étant donné que plusieurs comités fonctionnent simultanément, les décisions concernant la réunion du comité à laquelle il convient d'assister en cas de conflit sont prises en fonction des ordres du jour. Compte tenu de l'emploi du temps, le président n'est pas tenu d'assister à toutes les réunions des comités. À l'exception du comité de vérification, le président est membre de tous les comités. Étant donné que plusieurs commissions fonctionnent simultanément, les décisions concernant la réunion de la commission à laquelle il convient d'assister en cas de conflit sont basées sur les ordres du jour. Compte tenu de l'emploi du temps, le président n'est pas tenu d'assister à toutes les réunions des comités.

L'équipe de direction

Les personnes suivantes occupent des postes de direction clés au sein de la société. Outre la supervision des opérations quotidiennes, l'équipe de direction de la CCC planifie et exécute la stratégie commerciale décrite dans le plan d'entreprise.

Comités de gestion

Le président-directeur général est responsable de la direction et de la gestion des activités de la Corporation et est assisté par le comité de direction, le comité des risques et des opportunités, le comité de conformité et d'intégrité et le comité des droits de l'homme.

En date du 31 mars 2023



Les biographies des membres de l'équipe de direction sont disponibles sur > ccc.ca/fr/about/leadership-and-governance/

Comité de direction

Le comité de direction est composé du président-directeur général et de quatre vice-présidents. Avec l'approbation du conseil d'administration, le comité définit la stratégie de l'entreprise et les objectifs stratégiques connexes. Lié par le *Code de conduite et d'éthique commerciale* de la CCC, le comité adhère aux normes éthiques les plus élevées en matière de conduite professionnelle. Le comité est présidé par le président-directeur général et se réunit chaque semaine.

Comité d'intégrité et de conformité (CIC)

La CCC continue d'améliorer son approche de la conduite responsable des affaires, y compris la conduite d'une diligence raisonnable en matière d'intégrité et de conformité, dans ses efforts pour lutter contre la corruption et les pratiques commerciales contraires à l'éthique. Le travail de l'ICC permet de s'assurer que les questions d'intégrité sont identifiées dès le premier stade de l'activité commerciale dans les transactions potentielles et de développer des stratégies pour atténuer tout risque potentiel. Le comité est présidé par le responsable juridique de la conformité et se réunit toutes les deux semaines, ou plus fréquemment en fonction des circonstances.

Les principaux rôles et responsabilités sont les suivants :

- Assurer l'alignement du cadre d'intégrité de la société sur les meilleures pratiques de l'entreprise dans le domaine de la lutte contre les pots-de-vin et la corruption ;
- Maintenir les processus de diligence raisonnable de la société en matière d'intégrité et de conformité contre les pots-de-vin et la corruption d'agents publics étrangers ; et
- Examiner les profils d'intégrité des exportateurs canadiens et des acheteurs étrangers dans le contexte d'opportunités d'exportation spécifiques et faire des recommandations au Comité des risques et opportunités (CRO).

En outre, et conformément aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, tels qu'ils ont été adoptés par le gouvernement du Canada, la CCC encourage les exportateurs canadiens à élaborer et à adopter des politiques et des procédures visant à prévenir et à détecter les pots-de-vin et la corruption, et à promouvoir la sensibilisation des employés à ces politiques et le respect de celles-ci par le biais de programmes de formation.

Comité des risques et opportunités (COR)

Le COR a été créé en tant qu'organe consultatif auprès du président-directeur général pour veiller à ce que des pratiques prudentes de gestion des risques soient mises en place et reflètent les besoins opérationnels de la société. Il met en balance les opportunités commerciales et les risques qu'elles présentent et constitue un forum de discussion. Le comité des risques examine les questions relatives aux risques à l'échelle de l'entité, de l'entreprise et des transactions, tels que définis par le cadre de gestion des risques d'entreprise de la société. Le comité est présidé par le directeur financier et se réunit chaque semaine.

Les principaux rôles et responsabilités du comité sont les suivants :

- Veille à ce que le cadre de gestion des risques de l'entreprise reste pertinent et reflète les meilleures pratiques du secteur ;
- Examine et évalue les transactions d'exportation à différents stades pour s'assurer que les risques et les opportunités sont équilibrés et que la tolérance au risque de la société est respectée, y compris en ce qui concerne les risques liés à l'intégrité et aux droits de l'homme ; et
- Examine toutes les transactions d'exportation génératrices de frais afin de s'assurer que les frais proposés couvrent les besoins en ressources et les risques prévus.

Comité des droits de la personne (CDP)

Le Comité des droits de la personne est un comité interfonctionnel qui réalise des évaluations de diligence raisonnable pour les risques liés aux droits de la personne et fait part de ses conclusions au Comité des droits de l'homme. Les membres du CDP sont issus des équipes chargées des risques, du développement commercial, des affaires juridiques et de la gestion des contrats. Le CDP examine les transactions et formule des recommandations sur les projets, jouant ainsi un rôle consultatif au sein de l'entreprise sur ces questions. Cet examen implique l'identification et l'évaluation des risques transactionnels et la proposition de mesures visant à atténuer ces risques tout au long du cycle de vie du projet, conformément aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Le comité est présidé par le responsable juridique de la conformité et se réunit toutes les deux semaines, ou plus fréquemment en fonction des circonstances.



Rémunération des dirigeants

Les politiques de rémunération des cadres sont approuvées par le conseil d'administration et sont définies comme suit :

- Tous les cadres supérieurs, à l'exception du président-directeur général, sont alignés sur les comparateurs du marché pour les secteurs privé et public et sont rémunérés dans la fourchette suivante : 182 300 \$ à 236 000 \$.
- La rémunération du président-directeur général est comprise entre 244 800 et 287 900 dollars. Elle est régie par le Programme de gestion des performances pour les personnes nommées par décret et est approuvée par le gouverneur en conseil sur recommandation du conseil d'administration.

Audit interne

L'audit interne veille à ce que les pratiques de gestion des risques soient en place et fonctionnent comme prévu, et fournit une assurance objective sur les contrôles internes mis en place par la direction générale et le conseil d'administration pour atteindre les objectifs de l'entreprise. La CCC a entièrement externalisé sa fonction d'audit interne afin de bénéficier d'une expertise externe indépendante, de recevoir des idées et des recommandations et d'obtenir un plan d'audit basé sur les risques qui est approuvé par le Comité de vérification de la CCC.

Glossaire

AIAC	Association des industries aérospatiales du Canada	ISED	Innovation, science et développement économique Canada
AMC	Affaires mondiales Canada	IWD	Journée internationale de la femme
APPD	Accord sur le partage de la production de défense	LCEE	Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	LRC	Loi sur la gestion des finances publiques
BDC	Banque de développement du Canada	MOI	Maître d'œuvre international
BVG	Bureau du vérificateur général	NASA	National Aeronautics and Space Administration (Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace)
CABC	Conseil d'affaires Canada-ASEAN	NAVSEA	Commandement des systèmes maritimes de la marine américaine
CAD	Commentaires et analyse de la direction	NIST	National Institute of Standards and Technology (Institut national des normes et de la technologie)
CADSI	Association des industries canadiennes de défense et de sécurité	OC	Opérations commerciales
CCC	Corporation commerciale canadienne	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CCI	Comité de conformité à l'intégrité	Outil	outil de recherche d'occasions d'affaires
CCPPP	Conseil canadien pour les partenariats public-privé	PBB	Programme des Brigades Blindées
CDP	Comité des droits de la personne	PCGR	Principes comptables généralement reconnus
CNRC		PDG	Président-directeur général
PARI	Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada	PME	Petite et moyenne entreprise
CPA	Comptable professionnel agréé	PSPC	Services publics et Approvisionnement Canada
CRA	Conduite responsable des affaires	R&R	Retour et distance
CRO	Comité des risques et des opportunités	REÉC	Relance des entreprises, de l'économie et du commerce
DBRS	Dominion Bond Rating Service	S&P	Standard and Poor's
DND	Ministère de la Défense nationale	SAA	Accord sur les arrangements en matière d'approvisionnement
DoD	Ministère de la Défense américaine	SDC	Service des délégués commerciaux
DPR	Déclaration des priorités et des responsabilités	SDG	Objectifs de développement durable
EDC	Exportation et développement Canada	TCFD	Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (groupe de travail sur les informations financières liées au climat)
ESG	Environnement, social et gouvernance	TIC	Technologies de l'information et des communications
ETP	Employé à temps plein	U.S.	États-Unis (d'Amérique)
GÀG	Gouvernement à gouvernement	UNGP	Principes directeurs des Nations Unies
GRE	Gestion des risques d'entreprise	VCS	Valeur des contrats signés
IAC	Investir au Canada		
IASB	International Accounting Standards Board (Conseil international des normes comptables)		
IBR	Incremental borrowing rate (taux d'emprunt marginal)		
IFRS	Normes internationales d'information financière		

Pour de plus amples renseignements

Corporation commerciale canadienne
350, rue Albert, bureau 700
Ottawa (Ontario) K1A 0S6

Tél. : 1-613-996-0034 | Téléc. : 1-613-995-2121

Sans frais au Canada : 1-800-748-8191

Site Web > ccc.ca

Inscrivez-vous pour accéder à l'Outil de recherche
d'appels d'offres internationaux > gbof.ca/fr

Questions à propos de nos services

Département de marketing de la CCC

Courriel > info@ccc.ca

Relations avec les médias

Courriel > communications@ccc.ca

